



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

N°CT2019.5/137-1

L'an deux mil dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Corinne DURAND à Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DEBARRY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/137-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114246-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de votants : 63

Vote(s) pour : 63

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/137-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114246-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019

N°CT2019.5/137-1

OBJET : **Equipements culturels et sportifs** - Adoption de la convention cadre relative à l'éducation artistique et culturelle avec l'Education Nationale.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

CONSIDERANT que, par-delà leur mission d'enseignement spécialisé, les sept conservatoires de GPSEA ont aussi comme vocation l'éducation artistique et culturelle qu'ils mettent en œuvre notamment au bénéfice des élèves de leur ville d'implantation sur le temps scolaire en consacrant 5 400 heures annuelles aux Classes à Horaires Aménagés (pour les conservatoires d'Alfortville, de Créteil et de Limeil-Brévannes), en proposant un volume de 3 500 heures annuelles d'interventions en milieu scolaire ainsi que des spectacles organisés en direction des scolaires ;

CONSIDERANT que pour les villes qui ne disposent pas d'une école de musique ou dont l'école de musique transférée à GPSEA a été maintenue dans une gestion associative, GPSEA s'est attaché à développer des interventions en milieu scolaire dans le plateau Briard totalisant un peu moins de 300 heures annuelles pour 550 élèves à qui sont proposées des activités artistiques et culturelles différentes (chorale, danse, éveil musical et corporel, création musicale et texte) ;

CONSIDERANT que, lors de l'année scolaire 2018-2019, les 19 médiathèques de GPSEA ont quant à elles proposé près de 1 900 interventions d'un peu moins d'1h en moyenne, qui ont profité à 41 000 élèves (certains plusieurs fois bénéficiaires) dont les $\frac{3}{4}$ dans les murs des médiathèques ; que toutefois, il ressort de très grandes disparités et que ces interventions ne profitent pas à égalité aux enfants de tout le territoire ;

CONSIDERANT que, pour rendre plus efficaces nos efforts, il est apparu nécessaire d'envisager la mise en place d'une convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) ;

CONSIDERANT que ce partenariat prend la forme d'une convention cadre d'une durée

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/137-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114246-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019

de 3 ans visant à répondre à plusieurs objectifs et prévoyant la constitution d'un comité technique et, d'un comité de pilotage qui se réunirait une fois par an pour faire vivre la convention en y examinant le bilan des objectifs, en évaluant les actions réalisées et en les ajustant en commun grâce à des outils simples servant à les mettre en évidence ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

ARTICLE 1 : **ADOPTE** la convention, ci-annexée, organisant les modalités d'un partenariat entre la DSDEN et GPSEA au service du développement d'une politique d'éducation artistique et culturelle concertée ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document afférent.

FAIT A CRETEIL, LE ONZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/137-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114246-DE-1-1

CONVENTION CADRE RELATIVE A L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ENTRE GRAND PARIS SUD EST AVENIR ET LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-de-Marne, représentée par Madame Guylène Mouquet-Burtin, Directrice,

D'une part,

Et

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) identifié sous le numéro SIREN 200 058 006, dont le siège est situé à l'hôtel de ville de Créteil, Place Salvador Allende, 94010 Créteil CEDEX, créé à compter du 1er janvier 2016 aux termes du décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial.

Représenté par Monsieur Laurent CATHALA, Président, spécialement habilité à l'effet des présentes en application de la délibération du conseil de territoire n°CT2019..... du 11 décembre 2019.

Ci-après dénommé, « GPSEA »,

D'une part,

Ensemble et/ou séparément désignés par les ou la « Partie(s) ».

IL A D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Depuis sa délibération du 14 décembre 2016 relative à la reconnaissance de l'intérêt territorial des équipements culturels et sportifs, Grand Paris Sud Est Avenir assume la gestion de 19 médiathèques-ludothèques et de 7 conservatoires très impliqués dans le champ de l'éducation artistique et culturelle auxquels se rajoutent 3 conservatoires associatifs qu'il soutient. Dans le cadre de leurs projets d'établissements, ces équipements culturels déploient différents types d'actions et de partenariats avec les établissements scolaires, de la maternelle au lycée. Qu'il s'agisse d'interventions en milieu scolaire, de classes à horaires aménagés ou de manifestations proposés aux écoles (concerts, spectacles de danse et/ou de théâtre), les conservatoires touchent ainsi près de 15 000 enfants chaque saison. Près de 13% des heures hebdomadaires des 7 conservatoires gérés par le Territoire sont ainsi affectés à l'éducation artistique et culturelle. De leur côté, les médiathèques mènent une diversité d'actions qui réunissent plus de 41 000 enfants chaque année, actions se déroulant majoritairement au sein des médiathèques (73%), ou dans d'autres lieux comme dans les écoles. Enfin, au-delà de sa responsabilité dans la gestion du bâtiment, GPSEA apporte son soutien à la Maison des Arts de Créteil, Scène Nationale qui propose un projet fortement orienté sur l'éducation artistique et culturelle. Ainsi l'implication en faveur de l'éducation artistique constitue un tropisme territorial affiché qui s'est accentué depuis la création de GPSEA. En effet, dans le cadre de sa compétence politique de la ville et de ses ambitions de solidarité et d'équité territoriale, GPSEA intervient de manière renforcée en faveur d'une plus grande cohésion territoriale, ce qui l'a amené depuis 2017 à renforcer ses interventions artistiques et culturelles dans certaines communes (Plateau Briard, quartiers prioritaires...).

A l'échelle de GPSEA, les établissements scolaires se répartissent ainsi : 161 écoles du 1^{er} degré / 25 collèges et 9 lycées et 23 ULIS écoles (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) / 14 ULIS collèges / 2 ULIS lycée / 6

SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) et 1 EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté).

La présente convention s'inscrit dans le cadre des relations partenariales entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et, l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le périmètre s'étend sur seize communes du Val de Marne avec lesquelles a été mise en œuvre une gouvernance partagée garantissant une concertation étroite.

Elle se réfère aux différents textes et circulaires relatifs à l'éducation artistique et culturelle et plus particulièrement *la circulaire d'orientation signées le 3 janvier 2005 et le 29 avril 2008 par le ministre de l'Éducation nationale et le ministre de la Culture et de la Communication, la loi de la refondation de l'école du 8 juillet 2013, la circulaire du 3 mai 2013 portant sur le Parcours d'éducation artistique et culturelle, et prend en compte l'ensemble des textes en vigueur signalés en annexe de ces circulaires (arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015 : réf/ référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle ; BO n°10 du 11 mars 2010 : Charte nationale, la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes), Charte de l'Éducation Artistique et Culturelle de juillet 2016. Plan « A l'école des Arts et de la culture ». Circulaire n° 2019-013 du 18 janvier 2019 sur le développement du chant choral à l'école.*

Compte tenu de sa configuration très hétérogène, GPSEA fait face à de fortes disparités territoriales qui se traduisent par des besoins de rattrapage plus marqués dans certaines communes et dans les quartiers de la politique de la ville. La politique d'harmonisation et de modernisation de l'offre de services culturels est portée par GPSEA avec une double ambition de solidarité et d'équité territoriale.

Conformément aux compétences de chacun, la présente convention vise la mise en œuvre des partenariats permettant des parcours d'éducation artistique et culturelle dans le cadre des objectifs communs des présents signataires de la convention au bénéfice du plus grand nombre.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre les parties dans le cadre de leur coopération au bénéfice de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire situés dans les seize communes de l'Etablissement Public Territorial. Une attention particulière sera accordée aux établissements situés en zone d'éducation prioritaire, aux lycées professionnels (Alfortville : M. Perret, Chennevières : Champlain, Créteil : L. Blum, St Exupéry, E. Branly, Gutenberg, Limeil-Brévannes : G. Budé, Sucy-en-Brie : C. Colomb, Montaleau), et dans les quartiers labélisés cité éducative.

ARTICLE 2- OBJECTIFS GENERAUX

La présente convention a pour objectif de développer une offre équilibrée d'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble des établissements scolaires de GPSEA avec une démarche spécifique proposée aux établissements appartenant au réseau d'éducation prioritaire, aux unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et aux établissements pour l'adaptation scolaire (SEGPA, EREA).

Elle vise à renforcer la cohérence, l'efficacité, la lisibilité et l'évaluation des interventions des parties pour le développement de l'EAC au sein du territoire de GPSEA.

Dans ce cadre, elle tend à mieux faire connaître et à valoriser les ressources culturelles disponibles sur le périmètre de GPSEA qu'elles soient gérées par directement par l'EPT ou présentes sur son territoire. Les

structures culturelles soutenues par l'Etat et/ou le Département et reconnues comme lieux de ressource et agréées par l'Education Nationale constituent d'autres partenaires qu'il conviendra également de solliciter.

ARTICLE 3 : AXES DE PARTENARIAT

Nos enjeux partagés consistent à favoriser les parcours EAC dans une plus grande équité territoriale. Pour y parvenir les parties s'entendent pour :

- accompagner à la fois les communes porteuses des politiques culturelles et les établissements scolaires
- réaliser la coordination et l'animation des échanges et de la réflexion
- évaluer la pertinence des coopérations et partenariats de proximité à l'œuvre ou à développer
- impliquer les acteurs culturels et les institutions artistiques locaux

Nos objectifs communs :

- partager les états des lieux et les observations
- renforcer les interventions sur les parties de territoires les moins bien dotés et en direction de publics prioritaires
- proposer des axes de formation
- créer des événements fédérateurs et des actions artistiques partagées : développement des ateliers de pratiques artistiques
- généraliser les bonnes pratiques, les partager et les faire connaître

Nos projets concrets :

- établir un plan choral à l'échelle du territoire dans les établissements
- proposer une carte lecteur aux élèves à l'entrée du CP
- organiser des formations et des rencontres
- promouvoir les ateliers de pratiques artistiques à l'école (danse, théâtre et musique)

Ces enjeux, objectifs et projets se confondent dans quatre axes de collaboration que les parties s'entendent à prioriser.

1) la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle adaptés dans les établissements scolaires situés sur le Territoire notamment ceux appartenant au Réseau d'Éducation Prioritaire.

Les différentes modalités d'interventions envisageables privilégieront des rencontres avec des artistes intervenants qui mettront les élèves en situation de pratique artistique et culturelle pour leur permettre de développer leur créativité par tous les moyens : recours à l'innovation dans les modalités d'actions et de contenu, promotion de l'interdisciplinarité artistique et culturelle et appui sur les lieux/structures de création permettant de soutenir ça et là des ateliers de pratiques artistiques ou des classes à horaires aménagés.

Les ressources chorégraphiques du territoire seront mobilisées pour renforcer les actions dans ce domaine dans les établissements scolaires où elles sont aujourd'hui trop faiblement présentes.

Les parties définissent comme conditions préalables de la démarche projet d'éducation artistique et culturelle :

- *l'inscription de la démarche dans les projets d'établissement concernés qu'ils relèvent de l'éducation nationale que de GPSEA,*
- *la volonté manifestée par une équipe éducative d'inscrire l'établissement dans une démarche d'éducation artistique et culturelle,*
- *un objectif de pluri annualité.*

Elles s'entendent pour porter la démarche du projet EAC à respecter trois phases :

- *l'établissement préalable d'un diagnostic interne à l'établissement (besoins des élèves, besoins des enseignants) élaboré par le chef d'établissement et par l'équipe pédagogique accompagnés dans leur démarche par la Direction des Services*

Départementaux de l'Education Nationale et d'autres partenaires (par exemple les collectivités gestionnaires des établissements scolaires concernés). Ce diagnostic identifie les enjeux et besoins pour conduire une démarche EAC sur l'ensemble de l'établissement.

- un diagnostic territorial qui recense les structures culturelles en proximité avec l'établissement : la DSDEN s'attachera à solliciter la Délégation Académique à l'Action Culturelle et la DRAC Ile-de-France ; GPSEA contribuera à ce diagnostic par sa connaissance des structures culturelles de proximité et s'attachera au besoin à solliciter les collectivités locales pour les compléments nécessaires

- la présentation d'un projet par l'établissement scolaire comprenant des objectifs généraux et opérationnels. Cette phase comprend la mobilisation de ressources culturelles identifiées et le partage du projet avec les collectivités gestionnaires des établissements scolaires.

2) L'organisation d'actions promouvant l'éducation artistique et culturelle et/ou la création d'événements fédérateurs valorisant les initiatives, les équipes pédagogiques et les établissements

Pour permettre de généraliser les interventions artistiques dans les établissements scolaires, des partenariats pérennes devront être construits avec des structures territoriales et/ou des institutions culturelles.

GPSEA s'attachera à mettre à disposition ses propres contacts mais aussi ses propres ressources qui maillent le territoire en équipements culturels avec l'offre de service qui leur sont associée.

GPSEA proposera à chaque élève entrant en CP une carte de lecteur qui pourra très vite être étendue à toutes les bibliothèques ou médiathèques du Territoire.

GPSEA pourra être à l'initiative d'opérations territoriales nouvelles dont il assurera la coordination et qui permettront aux équipes pédagogiques des établissements scolaires d'initier les élèves aux arts : semaine territoriale des arts...

Dans le cadre de sa politique d'investissement territoriale, GPSEA pourra examiner les aménagements réalisables dans ses propres équipements pour suppléer aux carences de lieux adaptés dans les établissements scolaires pour ces pratiques artistiques et culturelles.

3) L'observation et l'analyse des interventions et des actions conduites

Une fiche action sera réalisée et remplie en commun entre l'opérateur, GPSEA et la DSDEN avant le démarrage de l'action.

L'équipe pédagogique sera chargée de remplir une fiche d'évaluation des actions qui auront été conduites dont le contenu aura été défini conjointement avant le démarrage des actions en fonction des objectifs consignés dans la fiche action.

La direction de l'Observatoire et du SIG de GPSEA sera mobilisée pour exploiter ces fiches d'évaluation, mettre en forme les états des lieux annuels, les bilans des activités et pour assurer la conception, l'édition et la publication de monographies enrichies de témoignages.

4) La mise en place de journées d'informations et de rencontres et de temps de formation continue des enseignants

GPSEA s'attachera à contribuer à l'élaboration des journées d'informations, de rencontres et à participer sur demande à des temps de formations destinées aux équipes pédagogiques de l'Education Nationale par exemple dans le cadre du plan choral à l'école. GPSEA s'appuiera sur ses propres ressources humaines afin de proposer des contenus riches et variés sur des temps déterminés convenus d'un commun accord.

ARTICLE 4- ORGANISATION ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU PARTENARIAT

Les représentants de GPSEA et de la DSDEN se réunissent au moins une fois par an dans le cadre d'un comité de pilotage afin de définir les priorités d'intervention, de veiller à la cohérence des actions et à leur articulation entre les différents niveaux d'intervention et d'en faire l'évaluation. Pour ce faire, le comité de pilotage s'appuie sur les fiches action et d'évaluation réalisées, l'état des lieux et le bilan des observations qu'ils partagent dans le cadre de ce comité de pilotage. Chaque année, il effectue le bilan de l'ensemble des activités et fixe les objectifs qu'il s'efforce de décliner et de territorialiser en identifiant les crédits qui leur sont consacrés.

Le comité technique se réunit au moins deux fois par an à l'initiative du Territoire et regroupe les représentants administratifs des services de la DSDEN et de GPSEA. Il met en œuvre les priorités définies par le comité de pilotage. Il définit des groupes de travail, sur des thèmes ou des territoires particuliers, auxquels peuvent être associés des personnalités extérieures au comité, d'autres services déconcentrés de l'État, des organismes partenaires, des acteurs de la vie culturelle et artistique ou des experts.

Dans le cadre de la gouvernance partagée des équipements culturels territoriaux (médiathèques, ludothèques, conservatoires) mise en place entre GPSEA et ses communes membres, les représentants de la DSDEN et les responsables d'établissements scolaires sont associés aux instances de concertation organisées a minima une fois par an.

Les partenaires s'engagent en outre à s'inviter réciproquement à siéger dans les différentes instances de sélection des dossiers relevant de dispositifs proposés au financement par l'une ou l'autre des institutions afin de veiller au respect de la mise en œuvre des priorités communes.

ARTICLE 5 : MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Il est entendu entre les parties que la déclinaison annuelle en actions des axes prévus à l'article 3 sera précisée dans le cadre du comité de pilotage qui s'efforcera de définir le coût des actions et les crédits consacrés par les parties ou mobilisés auprès de tiers.

ARTICLE 6 : INFORMATION/COMMUNICATION

Les projets menés en partenariat feront l'objet d'une concertation entre les services communication des parties et les aspects de communication pourront, le cas échéant, être précisés par les partenaires sur chaque projet.

ARTICLE 7 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de trois ans à compter du jour de sa signature. Elle s'exécute conformément aux dispositions énoncées et aux textes réglementaires.

ARTICLE 8- MODIFICATION DE LA CONVENTION.

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

N°CT2019.5/137-2

L'an deux mil dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Corinne DURAND à Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DEBARRY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/137-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114297-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de votants : 63

Vote(s) pour : 63

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/137-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114297-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

N°CT2019.5/137-2

OBJET : **Equipements culturels et sportifs** - Adoption du Contrat Territoire Enseignements Artistiques (CTEA) avec la DRAC Ile-de-France.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 modifiée relative à la définition de l'intérêt territorial des équipements culturels ;

CONSIDERANT que l'engagement territorial en faveur de ce secteur fait l'objet d'un soutien de 120 000 € de la Direction Régionale des Affaires Culturelle (DRAC) d'Ile-de-France dans le cadre du dispositif d'aide aux projets à destination des conservatoires classés par l'Etat ; que ce soutien, augmenté de 30% en 2019, se concentre plus particulièrement sur des projets qui visent à la fois à amplifier l'accessibilité de nos établissements et à en diversifier les publics ;

CONSIDERANT qu'afin de poursuivre cet engagement, il est aujourd'hui proposé de conclure un « Contrat territorial des enseignements artistiques » (CTEA) avec la DRAC d'Ile-de-France ; que le CTEA est un outil pluriannuel d'accompagnement des politiques portées par les collectivités territoriales et de mobilisation de l'ensemble des acteurs en faveur des enseignements artistiques ;

CONSIDERANT qu'outre le regroupement des partenariats existants autour d'orientations générales et la mise en cohérence de l'ensemble des initiatives et des actions locales, cette démarche conduit à élaborer une stratégie territoriale dans ce domaine ; qu'elle permet de donner une meilleure visibilité aux projets de chaque conservatoire et de poursuivre la structuration du secteur en articulation avec les principes de coopération et de gouvernance partagée définis par GPSEA ;

CONSIDERANT que le dispositif est encadré par un comité de pilotage regroupant les différents interlocuteurs concernés, se réunissant à minima une fois par an et qui sera en

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/137-2
Identifiant téléransmission	094-200058006-20191211-lmc114297-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019

charge du suivi du CTEA et de l'évaluation des activités programmées ; que dans le cadre de ce dispositif, le diagnostic détaillé sur les services offerts et les populations concernées par notre réseau de conservatoires sera consolidé et conduira à l'identification d'orientations et d'objectifs prioritaires déclinés ensuite en actions opérationnelles ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOPTE** le Contrat Territoire-Enseignement Artistique (CTEA), ci-annexé, avec la DRAC d'Ile-de-France.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ce contrat, ainsi que tout document afférent.

FAIT A CRETEIL, LE ONZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/137-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114297-DE-1-1

**CONTRAT TERRITOIRE-ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR
2019/2022**

Entre les soussignés,

L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) identifié sous le numéro SIREN 200 058 006, dont le siège est situé à l'hôtel de ville de Créteil, Place Salvador Allende, 94010 Créteil CEDEX, créé à compter du 1^{er} janvier 2016 aux termes du décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial.

Représenté par Monsieur Laurent CATHALA, Président, spécialement habilité à l'effet des présentes en application de la délibération du conseil de territoire n°CT2019..... du 11 décembre 2019.

Ci-après dénommé, « GPSEA »,

D'une part,

ET

L'ETAT, MINISTERE DE LA CULTURE, DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE, sis 47 rue Le Peletier – 75009 PARIS.

Représenté par XXX

Ci-après dénommé, « L'État »,

'autre part,

PREAMBULE

Considérant la reconnaissance de l'intérêt territorial des conservatoires par délibération N° CT2016.10/195 du 14 décembre 2016 dont les objectifs sont :

- Harmoniser et à moderniser l'offre de service public dans le domaine des enseignements artistiques et de l'Education Artistique et Culturelle
- Garantir une équité territoriale en matière d'offre d'apprentissage artistique et accompagner la mise en œuvre de projets fédérateurs à l'échelle du territoire
- Rendre la culture et la pratique artistique accessibles à tous et partout
- Permettre une « éducation par l'art » : construction de l'individu à travers la pratique artistique et culturelle
- Offrir une « éducation à l'art » : acquérir des méthodes, approches et relations susceptibles de faciliter l'accès aux savoirs artistiques

Considérant que la reconnaissance de l'intérêt territorial des conservatoires concerne les établissements suivant :

- Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Alfortville
- Ecole de musique Boissy-Saint-Léger
- Conservatoire de musique et d'art dramatique Bonneuil-sur-Marne
- Conservatoire de musique et danse Émile Vilain Chennevières-sur-Marne
- Conservatoire à Rayonnement Régional Marcel Dadi Créteil
- Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Limeil-Brévannes
- Ecole de musique / Centre culturel de Noiseau

Considérant les ambitions de solidarité et d'équité, valeurs fondatrices de Grand Paris Sud Est Avenir dans le cadre des transferts de compétences,

Considérant la charte de coopération relative à l'exercice des compétences en matière de culture et de sport fixant en particulier des garanties de gouvernance partagée, de priorité programmatique et de maintien d'une relation de proximité avec les communes,

Considérant la délibération cadre relative à la définition du périmètre de la compétence « Politique de la ville » du 06 juillet 2016,

Considérant l'étude sur les équipements structurants qui doit permettre de préciser les besoins en équipements et le futur plan pluriannuel d'investissement,

Considérant l'engagement de Grand Paris Sud Est Avenir dans la démarche d'approfondissement de la démocratisation des enseignements artistiques en particulier par la diversification des offres pédagogiques pour diversifier et fidéliser les publics, l'accueil des usagers en situation de Handicap, la mise en place de 1ers cycles sur le temps scolaire dans les écoles élémentaires, le décroisement des genres artistiques, la promotion des enseignements valorisant la diversité et la pluralité des

esthétiques, des disciplines et des pédagogies, l'augmentation des heures dédiées à l'EAC pour atteindre 20% du budget horaires/RH, etc.

Considérant le dispositif de contrat territoire- enseignement artistique mis en place par le Ministère de la Culture

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de poser les principes du contrat territoire-enseignement artistique, ses modalités de mise en œuvre et de préciser le rôle et l'engagement de chacune des parties pour la période 2019-2022.

Article 2 : Constitution d'un comité de pilotage

Un comité de pilotage est constitué. Il veille au respect des différentes orientations et se positionne sur les différentes étapes fixées par le présent contrat. Il décide des projets à soutenir et les évalue. Il se réunit au moins une fois par an.

Il est composé :

Pour l'État :

- Du/de la Directeur.rice régional.e des affaires culturelles ou de son représentant accompagné.e de ses collaborateurs en charge des politiques en faveur du livre et de la lecture.

Pour Grand Paris Sud Est Avenir :

- Du Président ou de son représentant,
- Du Directeur général adjoint Citoyenneté ou de son représentant,
- Du Directeur de la Culture ou de son représentant,
- De la Secrétaire Générale ou de son représentant,
- Du Directeur de l'Observatoire ou de son représentant,
- Du Directeur de la Politique de la Ville ou de son représentant,
- Des Directeurs/Directrices des conservatoires et de représentants de la coordination des conservatoires (nombre à déterminer).

Sur la durée du contrat, le comité de pilotage pourra être ouvert à d'éventuels partenaires participant aux projets.

Fin 2019, le comité de pilotage se réunira pour le lancement médiatique de l'accompagnement lors de la phase de présentation des orientations à l'automne.

Article 3 : Démarche concertée de diagnostic et de formalisation des orientations

Considérant les principes de fonctionnement de l'EPT GPSEA au sein duquel les différentes instances de discussion permettent de construire des décisions partagées, l'élaboration du diagnostic et des orientations générales du contrat territoire-enseignement artistique s'inscrira dans une démarche participative et collégiale s'appuyant à la fois sur le savoir-faire des professionnels et les différents

espaces de concertation et de décision existants : collectif de directions des conservatoires, instances de gouvernance partagée des conservatoires , Conseil des Maires, Conseil Territorial....

Compte tenu du pré-diagnostic effectué récemment dans le cadre de la préparation du transfert des conservatoires, les parties s'accordent sur la capacité des services du Territoire à réaliser l'état des lieux et le diagnostic relatif aux établissements artistiques et à leurs publics sans l'accompagnement d'un consultant extérieur. Pour ce faire, la Direction de l'Observatoire de GPSEA sera spécifiquement mobilisée.

Il est convenu qu'une phase de consolidation du diagnostic sera opérée sur le dernier trimestre 2019 à l'issue des différents conseils d'établissements des conservatoires. Les orientations stratégiques et les axes de développement du contrat pluriannuel territoire-enseignement artistique seront formalisées sur le 1^{er} semestre 2020 et annexées au présent contrat.

Article 4 : Phase de préfiguration et mise en œuvre des actions

Depuis la reconnaissance de l'intérêt territorial, des premières orientations de travail ont été définies par GPSEA afin d'accompagner et de bonifier les projets de chaque établissement, d'homogénéiser leurs objectifs et leurs fonctionnements et de mobiliser les équipes pédagogiques par la constitution de groupes de travail d'enseignants et de directeurs. Les thématiques transversales suivantes ont été déterminées :

- L'expérimentation et le renouvellement des pédagogies en veillant plus singulièrement à conforter les apprentissages par la pratique collective et à mutualiser les cursus en danse et en art dramatique,
- La consolidation de l'éducation artistique et culturelle inscrite notamment dans la dynamique du Plan Choral,
- L'accueil et l'inclusion des publics en situation de handicap,
- L'organisation et le développement de l'offre artistique et pédagogique en direction des publics situés dans les quartiers prioritaires et des adolescents et dans les territoires où l'offre est aujourd'hui peu structurée,
- La mise en œuvre d'actions artistiques et culturelles (temps fédérateurs, résidences et master-class...) participant de l'irrigation territoriale et de la mise en réseau des acteurs et partenaires (association d'enseignement artistique et/ou de pratiques amateurs...)

Ces orientations doivent à la fois permettre à chaque conservatoire de s'inscrire entièrement dans une dynamique partagée et de prendre toute sa part dans la construction de l'intelligence collective du réseau et de conforter le Conservatoire à Rayonnement Régional dans sa dimension de pôle structurant de la préparation à l'enseignement supérieur en particulier.

Compte tenu de la dynamique engagée il est apparu opportun d'engager des actions de préfiguration dès le début de cette saison 2019/2020. Ces actions concernent :

- La création d'un poste de référent handicap dans chacun des 7 conservatoires chargé de la communication, l'accueil et l'inclusion dans le conservatoire des personnes en situation de handicap ainsi que de la construction des partenariats afin de proposer des actions

artistiques multiples auprès des structures de type IME, ESAT, Hôpital de jour et de l'Education nationale (cf. fiche projet en annexe 1)

- Le lancement d'une étude recherche-action visant une plus forte généralisation de l'accès aux établissements d'enseignement artistique, intitulée : « Transformation et multiplication des offres pédagogiques pour les 1ers cycles » (cf. fiche projet en annexe 2)

Sur la base du diagnostic établi et des orientations validées, les parties étudieront et détailleront les projets pour chacune des autres années du contrat. La déclinaison des axes en actions opérationnelles sera plus particulièrement définie et partagée au sein du comité de pilotage.

Article 5 : Financement

L'ensemble des actions prévues dans le cadre de ce contrat fait l'objet d'un co-financement par les parties. Pour l'année 2019, la participation de l'État aux premières actions de préfiguration du contrat et à la phase de consolidation de l'état des lieux et du diagnostic est fixée à hauteur de 30 000 euros. L'engagement de GPSEA sur ces deux actions de préfiguration est estimé à 125 000 euros.

Pour les années 2020, 2021 et 2022, la participation annuelle de l'État sera communiquée à l'EPT GPSEA qui consacrera un montant de crédits au moins identique pour les actions conjointement portées et qui seront précisées chaque année conformément à l'article 3 du présent contrat.

Article 6 : Durée du contrat

Le présent « contrat territoire-enseignement artistique » est conclu pour une durée de quatre années.

Article 7 : Modification du contrat

Toute modification du présent contrat doit être validée par voie d'avenant, approuvé par l'ensemble des parties selon les règles qui leurs sont propres.

Article 8 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tout autre droit qu'elle aurait fait valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Fait à Créteil le

2019 en deux exemplaires originaux.

Le Président de l'Etablissement Public Territorial
Grand Paris Sud Est Avenir,

Pour l'État,

Laurent CATHALA

xxxxx

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

N°CT2019.5/137-3

L'an deux mil dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Corinne DURAND à Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DEBARRY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/137-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114298-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de votants : 63

Vote(s) pour : 63

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/137-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114298-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019

N°CT2019.5/137-3

OBJET : Equipements culturels et sportifs - Adoption de la convention pluriannuelle et pluri partenariale d'objectifs 2019-2022 de la Maison des arts de Créteil.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU le décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

CONSIDERANT que l'attribution du label « Scène Nationale » reconnaît l'engagement d'une structure à apporter durablement une égalité d'accès du plus grand nombre à une offre artistique pluridisciplinaire sur un territoire élargi aux bassins de vie les plus éloignés des centres villes ;

CONSIDERANT qu'une structure labellisée « Scène nationale » s'inscrit également dans les réseaux de diffusion et de production nationaux, voire européens et internationaux au sein desquels elle coopère afin d'assurer un soutien aux artistes, à leur circulation et à celle de leurs œuvres ;

CONSIDERANT que la Maison des Arts et de la Culture André Malraux de Créteil (MAC) est reconnue « Scène Nationale » depuis la création du label en 1990 ;

CONSIDERANT que la MAC, ouverte sur l'international et extrêmement attentive au jeune public, est fortement impliquée auprès du monde scolaire, de la maternelle au lycée ; qu'elle met en œuvre concrètement au quotidien l'idée que la culture a une dimension citoyenne autant qu'artistique ;

CONSIDERANT que le label « Scène nationale » impose à chaque structure qui en bénéficie de conclure avec l'Etat et autant que possible avec les collectivités territoriales

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/137-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114298-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019

participant au financement structurel, une convention pluriannuelle d'objectifs ;

CONSIDERANT que la convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de quatre années civiles ou saisons pleines au maximum ; qu'elle a pour but de définir les conditions de mise en œuvre, les moyens architecturaux, humains, financiers et les modalités d'évaluation de ce projet, qu'elles déclinent les trois engagements (artistique/citoyen, culturel et territorial/professionnel) à travers des objectifs concrets et mesurables associés d'un corpus d'indicateurs partagés par le réseau des scènes nationales ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE, REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOpte** la convention pluriannuelle et pluri partenariale d'objectifs 2019-2022 de la Maison des Arts et de la Culture André Malraux de Créteil, ci-annexée.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tout document afférent.

FAIT A CRETEIL, LE ONZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/137-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114298-DE-1-1

CONVENTION PLURIANNUELLE ET PLURIPARTENARIALE D'OBJECTIFS

2019 - 2022

Entre

L'État, Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Michel Cadot, Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris,

L'Etablissement Public Territorial, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), représenté par Monsieur Laurent Cathala, Président,

Le Conseil départemental du Val-de-Marne, représenté par, **Christian FAVIER**, dûment habilité par délibération de la Commission permanente n° **xxxxxx** désigné sous le terme « **le Département** »;

d'une part ;

Et

L'association **Association de la Maison des Arts et de la Culture André Malraux de Créteil et du Val-de-Marne**, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé **Place Salvador Allende 94000 – CRETEIL** , n° de SiRET–39255389700018, représentée par son président, Christian FOURNIER, et son directeur, José MONTALVO, d'autre part,

Et désignée sous le terme **MAC de Créteil**;

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles ;

VU le décret n° 2017-1893 du 30 décembre 2017 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 ;

VU le décret n° 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;

VU le décret n° 2017-926 du 9 mai 2017 relatif à la transmission de données relatives aux spectacles organisés par les entrepreneurs de spectacles vivants ;

VU l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Scène nationale » ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la culture et de la communication ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif ;

VU la circulaire du 4 mai 2016 relative aux modalités d'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU le régime cadre exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 4111-1 et suivants ainsi que R411-3 et suivants ;

VU la demande de convention pluripartenariale exprimée par **la MAC de Créteil** en date du **XXXX**

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « Scène nationale » ;

Considérant le projet artistique et culturel, initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe I ;

Considérant que le label « Scène nationale » est attribué à un établissement artistique et culturel de référence nationale exerçant des missions de diffusion artistique pluridisciplinaire, d'appui à la création contemporaine ainsi que d'action culturelle ;

Considérant que son attribution reconnaît l'engagement d'une structure à apporter durablement une égalité d'accès du plus grand nombre à une offre artistique pluridisciplinaire sur un territoire élargi aux bassins de vie les plus éloignés des centres-villes ;

Considérant qu'une structure labellisée « Scène nationale » s'inscrit dans les réseaux de diffusion et de production nationaux, voire européens et internationaux au sein desquels elle coopère afin d'assurer un soutien aux artistes, à leur circulation et à celle de leurs œuvres ;

Considérant que les scènes nationales constituent un réseau national de référence. Dans l'exercice

de leurs missions, elles portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle ;

Considérant que les scènes nationales disposent d'une liberté de programmation artistique et culturelle, notamment par la gestion autonome d'un budget identifié ;

Considérant que les scènes nationales mettent en œuvre un programme d'actions et de médiation culturelle notamment vis-à-vis des jeunes et dans le champ de l'action sociale ;

Considérant que les scènes nationales disposent d'une direction unique, de moyens humains affectés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel, et de locaux et d'équipements adaptés à ses missions ;

Considérant la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, l'État, en partenariat avec les collectivités territoriales, confirme sa volonté de soutenir les lieux de production et de diffusion du spectacle vivant comme les Scènes nationales ;

Considérant la délibération n°CT2016.10/195 relative à l'intérêt territorial des équipements culturels et sportifs du 14 décembre 2016, reconnaissant la Maison des Arts et de la Culture comme équipement d'intérêt territorial,

Considérant la charte de coopération relative à l'exercice des compétences en matière de culture et de sport signée entre GPSEA et la commune de Créteil, présentant d'une part les ambitions territoriales en matière de solidarité et d'équité et d'autre part les engagements de GPSEA à l'égard des communes (gouvernance partagée, maintien de la relation de proximité...),

Considérant la politique culturelle du Département, favorisant la création pluridisciplinaire et la diffusion des œuvres auprès de tous les publics en s'attachant à contribuer aux dynamiques artistiques et culturelles du territoire dans la diversité et la liberté des expressions artistiques.

Considérant la proposition du Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France ;

Considérant la délibération du Conseil d'administration de **la MAC de Créteil**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet :

- de réaliser le projet artistique et culturel ci-après décrit ;
- de confirmer les engagements réciproques de l'État, du Département du Val-de-Marne, de l'Etablissement Public Territorial, Grand Paris Sud Est Avenir
- de préciser les objectifs prioritaires poursuivis sur la période 2019 - 2022 (4 ans) et les conditions techniques, administratives et financières de mise en œuvre.

Par la présente convention, **la MAC de Créteil** s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel porté par son directeur, détaillé en annexe 1, et qui s'appuie sur la singularité de la situation de la structure.

Les partenaires soutiennent la mise en œuvre de son projet dans le respect des objectifs fixés, pendant la durée de la convention, sous réserve des dispositions prévues aux articles 5 et 6.

Les partenaires n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de quatre années. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 3 - ANNEXES DE LA CONVENTION

- Les annexes à la présente convention précisent :
- le projet artistique et culturel du directeur (annexe 1) ;
- le budget prévisionnel analytique pluriannuel correspondant au projet artistique et culturel ainsi que les moyens matériels et financiers affectés à la réalisation de ses objectifs (annexe 2) ; ce budget détaille les autres financements attendus en distinguant les apports de l'État, ceux des collectivités territoriales, le cas échéant ceux des établissements publics et des fonds communautaires, les ressources propres et toutes autres ressources ;
- les moyens humains de l'association comprenant la liste des salariés permanents et l'organigramme du théâtre ;
- la convention de mise à disposition des locaux entre l'association et l'Etablissement Public Territorial, Grand Paris Sud Est Avenir (annexe 3) ;
- les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action menée par le Théâtre dans le cadre des objectifs du projet visés au titre I. Ces indicateurs sont définis d'un commun accord entre les parties signataires de la présente convention (annexe 4).

Les annexes 1, 2, 3 et 4 font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

4.1 Le coût total du fonctionnement de la structure et de l'activité correspondant au projet de l'annexe 1 sur la durée de la convention est évalué à **5 416 577 €** pour la 1^{ère} année, **5 561 853 €** pour la 2^{ème} année, **5 348 050 €** pour la 3^{ème} année, **5 365 493 €** pour la 4^{ème} année, conformément au budget prévisionnel en annexe 2.

4.2 Lors de la mise en œuvre du projet, **la MAC de Créteil** peut procéder à une adaptation à la hausse

ou à la baisse de son budget prévisionnel au prorata de l'activité annuelle, à la condition que cette adaptation n'affecte pas les orientations du projet.

La MAC de Créteil notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

Conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, les partenaires signataires contribuent financièrement au projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

La contribution des partenaires signataires de la présente convention est une aide au fonctionnement, au sens de l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014 précédemment cité, et prendra la forme d'une subvention. Ils n'en attendent aucune contrepartie directe.

Les partenaires signataires de la présente convention contribuent financièrement pour un montant prévisionnel de **15 448 680 €** au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4.1.

5.1 Pour l'État :

Pour chaque année d'exécution de la présente convention, le montant prévisionnel annuel de la subvention de fonctionnement accordée au bénéficiaire est de 1 854 065 € (un million huit cent cinquante-quatre mille soixante-cinq euros).

Les contributions financières de l'Etat ne sont applicables que sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits en loi de finances pour l'État et de la disponibilité des crédits budgétaires ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 7 à 10 sans préjudice de l'application de l'article 13 ;
- La vérification par l'Etat que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 10.2,

5.2 Pour l'Etablissement Public Territorial, Grand Paris Sud Est Avenir,

Pour chaque année d'exécution de la présente convention, le montant prévisionnel annuel de la subvention de fonctionnement accordée au bénéficiaire est de 1 125 000 € (un million cent vingt-cinq mille euros).

Les contributions financières du Grand Paris Sud Est Avenir ne sont applicables que sous réserve du respect des quatre conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits correspondants au budget du Conseil territorial pour les années concernées par la période de conventionnement ;
- Le vote par l'Assemblée territoriale des crédits correspondants au budget de l'Etablissement

- Public Territorial pour les années concernées par la période de conventionnement ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1er, 7 à 10 sans préjudice de l'application de l'article 13.
 - La vérification par l'Etat que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 10.2.

5.3 Pour le Département du Val de Marne

Pour chaque année d'exécution de la présente convention, le montant prévisionnel annuel de la subvention de fonctionnement accordée au bénéficiaire est de 883 105 € TTC (huit-cent-quatre-vingt-trois mille cent-cinq euros).

Les contributions financières du Département ne sont applicables que sous réserve du respect des quatre conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits correspondants au budget du Conseil départemental du Val-de-Marne pour les années concernées par la période de conventionnement ;
- Le vote par l'Assemblée départementale des crédits correspondants au budget du Conseil départemental du Val-de-Marne pour les années concernées par la période de conventionnement ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1er, 7 à 10 sans préjudice de l'application de l'article 13.
- La vérification par l'Etat que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 10.2.

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention entraînera le remboursement et l'annulation de la subvention accordée.

...

...

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Pour chaque année budgétaire, **la MAC de Créteil** adressera une demande de subvention à chacun des partenaires signataires de la présente convention.

Sous réserve des dispositions de l'article 5 et conformément aux dispositions particulières à chacun d'eux, les partenaires signataires de la convention confirment chaque année les sommes qu'ils versent.

Ces subventions ne peuvent en aucun cas être utilisées par **la MAC de Créteil** pour apporter des subventions à d'autres personnes morales, ou pour un objet différent de celui pour lequel elles ont été attribuées, sauf accord des parties validé par une délibération.

6.1 Pour l'État :

La MAC de Créteil bénéficie d'une convention financière pluriannuelle bilatérale. Les conditions de

versement de la contribution financière de l'État y seront précisées.

6.2 Pour l'Etablissement Public Territorial, Grand Paris Sud Est Avenir :

Pour l'exercice 2019, le montant prévisionnel de la subvention de GPSEA est de 1 125 000 €.

Pour les années suivantes 2020, 2021 et 2022, le montant prévisionnel de la subvention départementale sera fixé pour chaque année, après examen du projet d'activités proposé et de la demande de subvention annuelle, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement dans le budget de l'Etablissement Public Territorial et de son vote par l'Assemblée territoriale des crédits correspondants. Une convention annuelle spécifique sera conclue à chaque exercice entre l'Etablissement Public Territorial, Grand Paris Sud Est Avenir, et le bénéficiaire. Cette convention spécifique fixera l'ensemble des modalités de versement de la subvention qui sera votée et notifiée par l'Etablissement Public Territorial.

6.3 Pour le Département du Val-de-Marne :

Pour l'exercice 2019, le montant prévisionnel de la subvention du Département sera de 883 105 €.

Pour les années suivantes 2020, 2021 et 2022, le montant prévisionnel de la subvention départementale est fixé à 883 105 € pour chaque année, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement dans le budget du Conseil départemental et de son vote par l'Assemblée départementale des crédits correspondants.

Pour le Département, une convention annuelle spécifique sera conclue à chaque exercice entre le Conseil départemental du Val-de-Marne et le bénéficiaire. Cette convention spécifique fixera l'ensemble des modalités de versement de la subvention qui sera votée et notifiée par le Département.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS FINANCIERES ET COMPTABLES, RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

La MAC de Créteil s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologuées par le comité de la réglementation comptable.

Les comptes de **la MAC de Créteil** sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La MAC de Créteil déclare tenir une comptabilité conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable et à faire approuver ses comptes par les organes compétents au plus tard dans les quatre mois qui suivent la clôture des comptes. Les aides apportées par les partenaires signataires de la présente convention et les autres partenaires éventuels y sont retracées selon les modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999.

La MAC de Créteil s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires signataires de la présente convention

pour chaque année de la période de la présente convention :

a) avant le 31 janvier de l'année suivante :

un compte-rendu d'exécution des activités de l'année écoulée (production, diffusion, activités de formation et de sensibilisation, etc.).

b) au plus tard le 30 juin de l'année suivante, les documents établis dans le respect des dispositions du droit français et du droit communautaire :

- le compte-rendu financier : ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 5 et définis d'un commun accord entre l'administration et le bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel ;
- les rapports moral et d'activité approuvés par le directeur de **la MAC de Créteil** ;

L'approbation des comptes annuels devra être effective et les documents transmis pour le 30 juin.

c) au plus tard le 30 novembre de l'année en cours, les dossiers de demande de subvention suivant les modalités propres à chaque collectivité ou à l'Etat.

Tout document (comptes annuels, etc.) transmis par **la MAC de Créteil** aux partenaires signataires de la présente convention devra être revêtu du paraphe et/ou de la signature du président, représentant légal de **la MAC de Créteil** ou de tout représentant légal et accompagné d'une copie de la délégation de signature.

La MAC de Créteil s'engage à fournir à l'ensemble des partenaires dans les meilleurs délais toutes les pièces et documents demandés par ses partenaires pour constituer les dossiers d'engagement des subventions prévues dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 8 - AUTRES ENGAGEMENTS

8.1 **La MAC de Créteil** informe sans délai chaque partenaire signataire de la présente convention de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

8.2 **la MAC de Créteil** s'engage à faire figurer de manière lisible le soutien et la participation, notamment grâce à leur identité visuelle, des partenaires signataires de la présente convention sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

8.3 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, **la MAC de Créteil** en informe les partenaires signataires de la présente convention sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

8.4 **La MAC de Créteil** déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission européenne.

8.5 **La MAC de Créteil** demeure seule responsable de la gestion des manifestations qu'elle organise et, de ce fait, supportera elle-même un éventuel déficit de gestion.

8.6 **la MAC de Créteil** exercera les activités énoncées dans ses missions sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que celle des partenaires signataires de cette convention ne puisse être recherchée. Elle devra être en mesure de justifier à tout moment, aux partenaires de la souscription de ces polices d'assurance et du paiement des primes correspondantes.

8.7 **La MAC de Créteil** s'engage à respecter les réglementations en vigueur, notamment en ce qui concerne l'organisation de spectacles. Elle s'engage à respecter les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur vis-à-vis de ses activités et locaux, et à avertir les partenaires dans les plus brefs délais, en cas de difficultés rencontrées.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION

9.1 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label « Scène nationale ». Les partenaires publics signataires de la présente convention procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits à l'annexe 5 de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

9.2 De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois, la direction de la structure présente aux partenaires publics signataires de la présente convention une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

ARTICLE 10 – CONTROLE

10.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par chacun des partenaires signataires de la convention afin de vérifier l'emploi des fonds. **La MAC de Créteil** s'engage à faciliter à chacun des partenaires l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication pourra entraîner la suspension ou la suppression de l'aide.

10.2 Annuellement et à l'issue de la convention un contrôle sera mené, afin de vérifier que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Les partenaires signataires de la présente convention peuvent exiger le remboursement au prorata de leur participation, de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

10.3 **La MAC de Créteil** s'engage à porter à la connaissance de chaque partenaire signataire toutes modifications concernant ses statuts, la composition de son bureau et de son conseil d'administration, son commissaire aux comptes et son compte bancaire.

Par ailleurs, **la MAC de Créteil** s'engage à fournir la copie des conventions passées avec les autres

partenaires financiers et de préciser le montant de leurs concours.

ARTICLE 11 - SANCTIONS

11.1 En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par **la MAC de Créteil** pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer sans délai les partenaires signataires de cette convention, par lettre recommandée avec accusé de réception.

11.2 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par **la MAC de Créteil** sans l'accord écrit des partenaires, ceux-ci peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par **la MAC de Créteil**.

11.3 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

11.4 Les partenaires informent **la MAC de Créteil** de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 12 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et aux contrôles de l'article 10.

ARTICLE 13– AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les mêmes partenaires signataires de cette convention et par **la MAC de Créteil**. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre partie, des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions de la convention et/ou du projet artistique et culturel, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, à la suite d'une tentative de conciliation à l'ensemble des partenaires.

La résiliation pourra avoir pour conséquence le réajustement de la contribution annuelle des partenaires au programme d'activités et impliquer la restitution de tout ou partie des sommes versées par les partenaires.

ARTICLE 15 - RECOURS

A défaut d'accord amiable, tout litige portant sur l'application de cette convention sera porté devant la juridiction compétente.

Fait à Créteil, le
En 4 exemplaires

La MAC de Créteil
Président et direction

Pour **l'Etablissement Public Territorial, Grand Paris Sud Est Avenir**
Monsieur Laurent Cathala, Président

Pour **le Département du Val-de-Marne,**
Le Président

Le Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris
Monsieur Michel Cadot

Annexe 1 - PROJET DU DIRECTEUR

A- Présentation :

Préambule du directeur

- 1) Documents, référence, contrat d'objectifs
- 2) Principales orientations artistiques du projet du directeur

B- Engagements artistiques

(Présentation de l'architecture des saisons à venir)

1) Une programmation exigeante et pluridisciplinaire

- 1.1 - Une programmation ouverte à tous les publics
- 1.2 - Une programmation ouverte sur le monde
- 1.3 - Une programmation « Jeune Public »
- 1.4 - Une programmation décentralisée nomade
- 1.5 - Trois temps forts historiques
 - a) Le CCN de Créteil et du Val-de-Marne/ Compagnie Kâfig /Festival Kalypso
 - b) Le festival international de films de femmes
 - c) « La Briqueterie, Centre de Développement Chorégraphique National » « Biennale de Danse du Val-de-Marne»
- 1.6 – Trois nouveaux temps forts par saison
 - a) « Carte blanche », un mini-festival thématique autour de l'univers d'un artiste associé
 - b) «Festival Megacircus»
 - c) «Écouter la musique en mouvement»
- 1.7- Une programmation qui porte une attention particulière aux artistes ultramarins
- 1.8 - Une programmation arts visuels

2) La création force d'impulsion du nouveau projet

- 2.1 - La création
- 2.2 - La présence artistique
- 2.3 - Soutien à la création : les engagements de la MAC
- 2.4 - Les artistes associés
- 2.5 - Partage de l'outil de travail
- 2.6 - Une programmation attentive particulière aux œuvres intégrant les nouvelles technologies
- 2.7 - Synthèse des objectifs dans le domaine de la diffusion et de la création

C- La responsabilité territoriale

1) La relation à la population

1.1- La connaissance des publics

1.2- Le public individuel

1.3- L'engagement de la MAC dans l'action artistique et culturelle

a) Les partenariats avec les établissements d'enseignement de la maternelle à l'université

b) Les partenariats avec les associations socio culturelles

Les partenariats avec les conservatoires

1.4 La communication

a) Être plus ouvert et plus interactif

b) Créer une plateforme numérique « Label NumeriMAC »

1.5- La politique tarifaire

La MAC en accès libre

2) La MAC actrice du développement artistique et culturel du territoire

2.1- Une présence nomade décentralisée sur son territoire...

Une volonté de sortir de ses murs pour aller à la rencontre des publics, présenter des spectacles itinérants, créer des événements participatifs

2.2- Programmation de spectacles hors les murs en milieu scolaire

2.3- Programmation d'événements pluridisciplinaires dans les espaces publics créateurs de lien social et d'éveil à la création contemporaine

a) Soutien « GPSEA en fête »

b) Jour de fête

c) Le « Département en fête » un projet pour l'avenir

2.4- Programmation de performances numériques et participatives

2.5 – Rayonnement de la MAC national et international hors les murs

3) La relation de la MAC aux équipements culturels qui l'entourent, les partenariats multipolaires

3.1- Le CCN de Créteil et du Val-de-Marne / Compagnie Kafig

3.2- Le Festival International de Film de Femmes (AFFFF)

3.3- La Briqueterie, Centre de Développement Chorégraphique National

3.4- Le partenariat avec les cinémas du Palais

3.5- Le partenariat avec le MAC/VAL

3.6- Le partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) Marcel Dadi

3.7- Les partenariats val-de-marnais

a) Dans le Val-de-Marne, de nouveaux partenariats sont en passe de s'afficher

b) Partenariats concernant plus spécifiquement la musique

3.8- Dans la région parisienne de nouveaux partenariats s'affirment

3.9- Partenaires nationaux et internationaux

D- L'organisation fonctionnelle

1) Les ressources humaines

1.1- L'équipe

1.2- L'organigramme de la MAC

1.3- La formation

2) L'outil de travail

2.1- Le bâtiment, les équipements

2.2- La machinerie du théâtre

2.3- Les équipements des bureaux

E- Les orientations budgétaires

A-Présentation

Préambule du directeur

« Une passion... L'exigence de la création... L'implication sociale comme une évidence... Un lieu de recherche de nouvelles sociabilités... Une attention particulière aux esthétiques métisses... Des responsabilités artistiques... Un espace ouvert à une infinité de plaisirs esthétiques. Un pôle d'attraction pour les interprètes, les créateurs et les publics.

Le spectacle vivant est une passion à laquelle j'ai voué, avec persévérance et fidélité, mon être, ma vie professionnelle.

Avec enthousiasme et conviction, je désire écrire une nouvelle page de la Maison des Arts de Créteil, pleinement inscrite dans son histoire de diffusion pluridisciplinaire exigeante, diversifiée, attentive à l'équilibre entre toutes les formes d'expressions artistiques vivantes (théâtre, danse, musique, cirque, arts plastiques, cinéma...).

Je souhaite également apporter un nouveau souffle qui replace le soutien et l'appui à la création contemporaine au cœur de la Maison des Arts, axée à mon arrivée principalement sur une politique d'accueil.

J'ai eu la chance de diriger le Théâtre National de Chaillot comme directeur de la danse, puis comme directeur artistique (danse théâtre...). J'ai toujours été attentif à ne pas créer d'ostracismes entre les modes d'expression, les styles, les démarches, les artistes. Fidèle à la pensée de mes illustres prédécesseurs qui représentent un fil conducteur pour moi, je souhaite inscrire mon projet artistique pour la MAC dans ce même état d'esprit : à savoir une vision exigeante du théâtre public qu'ils ont su magnifiquement faire prospérer et défendre.

Ces personnalités plaçaient l'exigence de la création artistique sur le plateau et l'idéal de la démocratisation culturelle, du partage de l'art vivant dans l'espace social, comme une évidence . « L'artiste de théâtre ne se perd pas dans la société, il s'y retrouve » écrivait Jean Vilar.

Conscient que les conditions historiques de travail se sont transformées, que les situations institutionnelles sont différentes, que chaque directeur doit inventer son propre rapport aux publics et aux œuvres, et que le cahier des charges d'un théâtre national et d'une scène nationale labellisée d'aujourd'hui sont distincts dans la forme, je chercherai à créer les meilleures conditions pour une convergence réussie entre les enjeux de l'excellence artistique des œuvres et l'exigence de démocratisation de l'acte artistique qui sous-tendent l'ensemble des missions des scènes nationales et des grandes maisons, qui en constituent le socle politique de leurs labels respectifs.

Je conjuguerai avec détermination:

- *L'excellence d'une action de création et de diffusion de rayonnement national et international et des actions de proximité innovantes portées par des artistes.*
- *Une invitation toujours renouvelée à la fréquentation des œuvres diffusées à la MAC et une invitation chaleureuse aux pratiques d'expressions artistiques ouvertes à tous.*
- *La production, co-production artistique d'excellence sur les plateaux de la MAC et une incitation participative et innovante sur les domaines de la vie quotidienne à travers les événements : « Label MAC ».*
- *L'œuvre singulière qui vaut comme objet artistique et l'appropriation du phénomène artistique comme jouissance ou comme moyen d'expression non pour tous mais pour chacun.*

Indéfectiblement, j'inscrirai avec engagement le soutien à la création et à la diffusion dans un projet plus large de formation, d'éveil artistique, de soutien aux pratiques amateurs.

Ce socle politique confirme la force intacte d'une exigence artistique et d'une ambition culturelle collective.

Je suis fier de pouvoir diriger une maison qui a composé la première histoire des Maisons de la Culture, premier creuset expérimental de la création contemporaine et de sa rencontre avec le plus grand nombre. La MAC est une des huit premières maisons avec Le Havre, Bourges, Amiens, Grenoble, Bobigny, Chalon-sur-Saône, Chambéry.

Lieux d'exception, les Maisons de la Culture portaient toutes, dès leur conception, la conviction que l'éducation et la culture, la création et l'exercice de l'esprit critique sont les seules voies susceptibles de nous éloigner de la barbarie.

Lieux de réinvention du symbolique par les œuvres qu'elles défendent, elles donnent forme à de nouveaux imaginaires, de nouvelles sensibilités. Lieux d'acquisition et d'échange de savoirs, elles sont encore le lieu des expressions de nos subjectivités, sublimation de nos désirs, réinvention permanente du rapport entre le sensible et l'intelligible, vecteurs incontournables du rapport à la nouveauté, à la découverte et à l'altérité. Elles sont sources de plaisirs esthétiques, messagères de l'utopique conviction que l'art peut contribuer à changer le monde... Une belle utopie, mais une utopie qui pour moi reste toujours inconditionnelle de mon engagement.

Je souhaite, avec tout mon enthousiasme, continuer à défendre la vision exigeante du théâtre public qu'elles ont su magnifiquement faire prospérer.

Je préserverai cette forte continuité qui noue les principes fondamentaux des Maisons de la Culture d'hier avec l'exigence du label des Scènes Nationales d'aujourd'hui. La MAC est fière d'appartenir au réseau des Scènes Nationales corroborant à la fois une programmation pluridisciplinaire, reflet des principaux courants artistiques contemporains, corrélatif au soutien des artistes qui les portent et une action culturelle multiple et en mouvement.

Dans l'exercice des missions qui me sont confiées, je serai attentif et déterminé et porterai une attention particulière à la diversité des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics accueillis, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale en vue d'un développement résolu de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

La singularité de mon projet artistique, son identité, sa couleur, dans une ville, un territoire, un département, une région tels que les nôtres, caractérisés par la jeunesse, le dynamisme, l'ouverture au monde, réside :

- *D'une part dans l'exigence de donner la priorité aux œuvres dans lesquelles l'invention, la vie jaillissent des mélanges, des brassages, des croisements, des rencontres, des imaginaires, de la pratique des métissages esthétiques. Œuvres interdisciplinaires, qui accueillent plusieurs disciplines artistiques dans leurs projets artistiques en respectant leurs qualités propres et en y associant souvent les nouvelles technologies. Ces pièces portent en elles une vision particulièrement vivante du monde d'aujourd'hui.*

Je souhaite que la MAC favorise ainsi le déchiffrement des multiples messages que ces œuvres nous adressent à travers des créations, des pièces accueillies, des débats, des rencontres, de nouveaux temps forts et des événements participatifs. Offrir à tous l'opportunité de savourer la diversité des combinaisons possibles et les potentialités créatrices qui naissent des métissages, des hybridations artistiques des œuvres pluridisciplinaires est pour moi une nécessité dans le monde d'aujourd'hui. Tous les imaginaires ont vocation à s'interpénétrer et à s'enrichir les uns des autres. C'est une évidence, portée par toute l'histoire de l'humanité, histoire littéraire, artistique, architecturale. C'est aussi et surtout une fabuleuse grille de lecture du monde d'aujourd'hui que je souhaite faire partager.

- *D'autre part, dans l'ouverture à de nouveaux champs de spéculation artistique que permettent les nouvelles technologies, la programmation et les choix des artistes résidents ou en compagnonnage permettront de donner un aperçu aussi large et diversifié que possible des façons dont les artistes d'aujourd'hui intègrent, détournent ou questionnent ces nouvelles technologies pour créer des narrations inédites, des rêveries surprenantes, des œuvres ayant trait à la chose publique et aux questions d'ordre identitaire. De nouvelles formes d'engagement de la MAC vont naître de ces nouvelles écritures, en particulier en faveur de l'éducation artistique et culturelle et au profit du plus grand nombre.*

Je souhaite contribuer à créer à la MAC

- *un lieu joyeux où les artistes partagent leurs passions, leurs désirs en nous parlant de nos émotions en répondant à certaines de nos questions et en posant celles que nous ne nous sommes jamais posées.*
- *Un espace d'ouverture, de convivialité, de liberté artistique, de recherche, de prises de risques, d'excellence, où s'inventent de nouvelles sociabilités à travers les œuvres artistiques.*
- *Un formidable espace de confiance pour les enfants, pour les jeunes, pour leur famille où se partagent des moments de joie, d'enthousiasme, de bonheur autour des œuvres, des ateliers de pratique, des rencontres pour faire grandir tout à la fois curiosité, imaginaire et premiers talents.*

- *Un lieu de fête qui contribue à refonder un humanisme qui prenne sa source dans la diversité des sensibilités, des imaginaires, des esthétiques, des cultures qui les fassent mieux se connaître, se croiser, s'enrichir, se féconder.*
- *Un lieu convivial de création, de découverte, d'imagination, de réflexion, qui permette à ceux qui le souhaitent des participations concrètes à l'acte artistique. Un lieu du lien, du dialogue qui se noue avec chacun. Un lieu dédié à une infinité de plaisirs esthétiques chaleureusement ouvert à tous. » José Montalvo*

- 1/ Documents, référence, contrat d'objectifs:

Autres que les réflexions d'artistes et de chercheurs qui ont nourri l'écriture de cette convention pluriannuelle d'objectifs, voici les documents de référence consultés, indirectement ou directement cités dans le texte.

L'engagement de la MAC se manifeste par l'ambition de porter haut et de façon singulière et originale les missions que lui confie le Ministère de la Culture, le Département du Val-de-Marne et le territoire de GPSEA. Missions qui s'appuient sur le socle des textes fondateurs qui légitiment aujourd'hui l'intervention des pouvoirs publics en matière culturelle et artistique.

Citons pour mémoire *la charte des missions de service public pour le spectacle vivant* : « Le préambule de la constitution qui depuis 1946 dispose que : La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, la formation professionnelle et à la culture », le décret relatif aux attributions du ministère chargé de la culture «Rendre accessible au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France, d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel, de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit et de développer les pratiques artistiques». Les lois de décentralisation de 1982 et 1983 «... Qui n'ont pas réservé de compétences particulières à une collectivité publique en matière de spectacle vivant au regard des responsabilités générales énoncées par la constitution, l'État, la Région, le Département et la Commune sont donc également fondés à intervenir dans ce domaine». Nous souhaitons nous référer également à la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ou **LCAP** promulguée en juillet 2016. et à l'arrêté du 5 mai 2017.

La MAC souhaite être exemplaire dans l'exigence démocratique qui constitue sa mission :

« Favoriser l'accès de tous aux œuvres de l'art comme aux pratiques culturelles. »

« Nourrir le débat collectif et la vie sociale par une présence forte de la création artistique, en reconnaissant aux artistes la liberté la plus totale dans leurs travaux de création et de diffusion».

Cette convention pluriannuelle d'objectifs qui suit prend appui sur le bilan de ces deux dernières années mises en œuvre par la nouvelle direction.

Il s'articule autour de trois axes principaux :

1) Engagement artistique : activité artistique de la MAC

2) Engagement citoyen, culturel et territorial : responsabilité territoriale

a) Son rapport au public b) L'inscription de la scène nationale dans son environnement

3) Engagement professionnel : économie et organisation fonctionnelle

2) Principales orientations artistiques du projet du directeur

a) Affirmer une MAC généreuse, conviviale, ouverte à tous les publics, médiatrice, facilitatrice, initiatrice de dialogues entre les publics et les créateurs, une MAC qui attache autant d'importance au bon déroulement d'une programmation d'excellence qu'à la fierté d'accueillir, enfin une MAC qui soit une maison où se rencontrent les publics et les artistes en proposant des voyages imaginaires qui supplantent tous les voyages réels.

Objectifs : Créer un lieu de vie de dialogue, chaleureux, convivial, vivant, joyeux, inventif, ouvert à chacun.

b) Affirmer la MAC comme un lieu de diffusion pluridisciplinaire de référence nationale et internationale dans le domaine de la culture artistique contemporaine. Ouverte à tous les arts du spectacle vivant - théâtre, musique, danse, nouvel art du cirque, arts de la rue, spectacles dit transversaux - **dans la diversité de leurs formes, de leurs formats, de leurs styles et de leurs expressions**, ouverte aussi au cinéma et aux arts plastiques. Un espace qui témoigne des principaux courants de la production actuelle, des démarches et des recherches d'aujourd'hui a fortiori avec les prises de risques que ces expériences artistiques sous-tendent et qui laisse évidemment une part aux formes vivantes du répertoire.

Objectifs :

a) Maintenir au cours des quatre saisons à venir, au minimum au niveau actuel, une programmation pluridisciplinaire de référence en nombre de propositions et en qualité. (cf page les pages qui parlent de pluridisciplinarité)
Maximaliser la fréquentation des spectacles programmés.

b) Contribuer à l'élargissement des publics par le jeu des séries quand les œuvres le permettent.

c) Entre 50 et 60 spectacles par saison, de 2 à 4 représentations en moyenne.

c) Affirmer la MAC comme un lieu ouvert sur le monde : la programmation sera particulièrement attentive à l'accueil de compagnies étrangères dans toute la diversité des disciplines et des modes de création. Elle encouragera ainsi la circulation des œuvres et des artistes et permettra à chaque citoyen d'être confronté à d'autres sensibilités, à d'autres imaginaires dans leur espace de vie.

Objectifs : Maintenir au niveau actuel l'accueil de propositions internationales.

Entre 5 et 8 spectacles internationaux par saison

d) Affirmer la MAC comme un lieu de création :

Principalement axée sur l'accueil et la diffusion, avec l'arrivée de la nouvelle direction, la MAC a souhaité réinsérer la création pluridisciplinaire au cœur de son nouveau projet en privilégiant les critères d'excellence et d'originalité artistique. La MAC sera attentive à ce que les artistes invités (auteurs, metteurs en scènes, chorégraphes et compositeurs contemporains) témoignent de démarches originales et de recherches inédites, notamment en intégrant dans leurs écritures plusieurs disciplines artistiques pour créer des spectacles dits « transversaux » **(voir artistes associés)**.

Objectifs :

- Soutenir une présence forte des artistes dans la MAC.

- Maintenir l'apport financier en production, co-productions, préachats mis en place à l'arrivée de la nouvelle direction.

- Rechercher de nouveaux partenaires susceptibles de permettre une meilleure réussite des projets artistiques.

- Entre 5 et 10 créations par saison, de une à deux productions déléguées, entre 5 et 8 coproductions, entre 2 et 3 artistes associés engagés sur 3 saisons, entre 8 et 10 partenaires par saison.

e) Affirmer la présence de la MAC sur le territoire par des actions hors les murs :

Combattre ainsi l'inégalité d'accès aux contenus culturels sur le territoire de la MAC en initiant des liens durables avec des personnes que les formes traditionnelles de relation avec la MAC n'auraient sans doute jamais permis de rencontrer. La responsabilité territoriale de la MAC se traduit par la considération permanente portée à son territoire et à sa population, dans toutes ses composantes. La MAC restera dans les années à venir particulièrement attentive aux populations qui, pour des raisons culturelles, économiques, sociales, urbaines, géographiques, ne franchissent pas les portes du théâtre.

Objectifs :

- Poursuivre, maintenir et amplifier les actions menées (spectacles hors les murs, événements participatifs).
 - Favoriser l'appropriation du spectacle vivant par les couches sociales les plus larges et les plus éloignées des arts et de la culture
 - Participer de façon volontariste et nous impliquer dans la réduction de l'écart entre l'art et la population.
- Entre 1 et 3 spectacles itinérants par saison, un dispositif numérique nomade par saison, de 1 à 3 performances participatives par saison.

f) Affirmer avec détermination une politique originale ambitieuse, exemplaire et volontariste en matière d'éducation artistique culturelle à travers une palette riche, innovante et diversifiée d'actions portées par des artistes s'adressant aux enfants, aux adolescents, aux étudiants.

Favoriser ainsi de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

Objectifs :

- Maintenir à périmètre constant le volume et le rythme des actions artistiques et culturelles menées par la MAC d'aujourd'hui. Sur le secteur du premier degré, la MAC compte 48 établissements partenaires. Pour le second degré et son territoire, elle poursuivra sa politique de sensibilisation pluridisciplinaire en complicité avec plus de 168 établissements partenaires.
- Travailler sans relâche à son élargissement en essayant de répondre à une demande toujours plus forte si les moyens nous le permettent, chercher sans cesse de nouveaux financements et de nouveaux partenaires afin de répondre à cet accroissement constant de la demande.

g) Favoriser le développement croissant d'une politique partenariale :

La politique de soutien à la création et à la diffusion de la MAC s'inscrit dans un projet plus large de formation, d'éveil artistique, de soutien aux pratiques amateurs.

Afin de continuer à s'impliquer dans la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique exemplaire et intense et afin d'encourager leur fréquentation à tous les âges de la vie, des partenariats sont nécessaires sur son territoire. Nous consoliderons le fort soutien des établissements d'enseignement partenaires de la maternelle à l'université. Les partenariats avec les associations culturelles et socioculturelles de la ville de Créteil, du territoire de « Grand Paris Sud Est Avenir » et du département du Val-de-Marne.

Objectifs :

Maintenir, vivifier les partenariats sur un territoire qui dispose d'un réseau très dense de mouvements associatifs, d'écoles, de maisons des jeunes et de la culture, d'établissements d'enseignement de la maternelle à l'université, de maisons de quartiers. Une attention particulière sera portée aux publics en difficulté sociale. (cf annexe carte des collaborations territoriales)

- Favoriser la constitution de partenariats menés en lien ou en complémentarité avec d'autres structures du spectacle vivant et des arts visuels, labellisées ou non, sur le territoire, le département, la région mais aussi avec des structures nationales et internationales.
- Encourager à la mutualisation, au dialogue, à l'écoute, au partage, à la construction de projets culturels. Favoriser les effets de synergie, les économies d'échelle, les réseaux.

Objectifs: Construction de projets artistiques communs, avec d'autres structures du spectacle vivant et des arts visuels, des partenariats artistiques et financiers.

h) Affirmer une gestion rigoureuse et un équilibre financier.

Objectifs:

Maintenir la part de la marge artistique dans le budget global

Maintenir l'effort budgétaire et les charges de fonctionnement au niveau minimum pour laisser toute sa place au projet artistique de la MAC. (Cf page 42)

i) Affirmer un intérêt soutenu et constant à la rénovation de la Maison des Arts.

Participer activement aux réflexions de programmation engageant la rénovation des espaces, la restructuration des équipements, l'avenir architectural de la MAC.

Objectifs: Accompagner les partenaires publics dans la réflexion sur la réhabilitation de la MAC dans une ambition d'avenir.

J) Affirmer son désir de porter haut les couleurs de la ville de Créteil, du territoire « Grand Paris Sud Est Avenir », du département du Val-de-Marne, de la région Ile-de-France et du Ministère de la Culture par le rayonnement national et international de sa politique d'offre, de soutien à la création et à la diffusion, par des propositions d'éveil intenses et originales à la culture artistique contemporaine.

B-Engagements artistiques

1) Une programmation exigeante et pluridisciplinaire

L'ossature proposée ci-dessous pour l'architecture artistique des prochaines saisons prend appui :

- **sur le bilan des saisons élaborées par la nouvelle direction,**
- **sur l'histoire de la MAC, l'évolution de la situation générale tant culturelle qu'économique et sociétale**

1.1- Une programmation ouverte à tous les publics

LA MAC maintiendra une programmation:

- permanente, pluridisciplinaire, exigeante, de référence, nationale et internationale.
- représentative de tous les arts vivants de la scène contemporaine (théâtre, danse, musique, arts plastiques, arts du cirque, arts de la marionnette, photographie et cinéma) dans la diversité de leurs formes, de leurs formats, de leurs styles et de leurs expressions
- Une diffusion conçue pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la vitalité et à l'actualité de la création contemporaine nationale ou internationale.

Cette programmation sera ouverte simultanément aux jeunes artistes et aux artistes de renommée nationale et internationale. Elle procédera au repérage des talents en pariant sur les trajectoires en devenir et dans un même mouvement à proposer des artistes confirmés.

Elle sera attentive à la diversité des esthétiques, recherchant un équilibre entre les différentes disciplines accueillies, notamment en matière de création musicale, chorégraphique, théâtrale, circassienne et plastique. Elle maintiendra un dialogue fécond et fertile, entre les jeunes générations de créateurs inconnus (ou peu connus) qui renouvellent les esthétiques, tentent d'inventer de nouveaux langages, ouvrent de nouvelles voies à l'expérimentation, à l'innovation par des approches artistiques singulières et des artistes contemporains confirmés connus et reconnus dans le monde entier, qui portent en eux un univers original. Ce dialogue entre plusieurs générations d'artistes et leurs œuvres permettra à chaque spectateur de réfléchir autrement à tous les enjeux de notre société.

Le tropisme historique de la danse *intra-muros* et sur le territoire du Val-de-Marne avec l'implantation d'un CCN et d'un CDCN et aujourd'hui également par la présence d'un directeur-chorégraphe, répond à l'attente et à l'attention toute particulière d'un public fidélisé et toujours curieux de tous les courants chorégraphiques présentés et ce, depuis de nombreuses décennies. C'est tout naturellement qu'elle aura une place importante dans cette programmation pluridisciplinaire.

Cependant cette dominante danse doit coexister avec l'affirmation d'un nécessaire équilibre entre les disciplines (théâtrales, musicales, plastiques, circassiennes). Les deux saisons (17/18 et 18/19) programmées par la nouvelle direction témoignent du souci de préserver l'équilibre entre les disciplines, et d'une vigilance permanente à d'autres formes d'expressions innovantes, jouant sur la transdisciplinarité qui s'instaure naturellement dans les arts vivants aujourd'hui.

Par ailleurs, pour marquer sa différence au sein de la région Ile-de-France, très prolifique en matière d'offre artistique et de lieux de diffusion, la MAC proposera chaque saison des spectacles encore non diffusés en Ile-de-France, que ce soit des créations ou des premières en France. Elle affirmera ainsi une part de sa singularité face aux autres théâtres franciliens et renforcera son attractivité tout en confirmant la prise de risques artistique, ligne de force partagée par les autres théâtres franciliens.

La pluridisciplinarité, clé de voute de la programmation, s'organise à partir de quelques axes artistiques structurants, proposés dans le projet du directeur sans s'y réduire :

- Une attention particulière aux spectacles de danse, musique, théâtre, arts du cirque qui utilisent des technologies numériques sur le plateau.

- Des œuvres hybrides qui croisent les disciplines pour créer des écritures d'aujourd'hui en jouant avec les métissages esthétiques.

La MAC souhaite, à travers sa programmation à la fois exigeante et pluridisciplinaire, donner les moyens à chacun d'augmenter sa curiosité, de lui permettre de se familiariser avec les principaux courants de la création artistique d'aujourd'hui, d'y construire son propre parcours sensible.

Objectifs généraux de la programmation :

Au cours des quatre prochaines saisons, la MAC cherchera à maintenir le même périmètre de diffusion en nombre de spectacles et de représentations et en qualité

La MAC proposera, chaque saison, une programmation pluridisciplinaire diversifiée, ouverte au plus large public: entre 50 et 60 propositions, de 150 à 180 séances pour 85000 à 95 000 spectateurs.

La MAC optimisera la fréquentation et tendra encore à l'élargissement des publics en favorisant les séries quand les spectacles le permettent. Ces séries auront pour vocation de soutenir la diffusion des œuvres et offriront une meilleure visibilité aux artistes. La MAC sera attentive à diffuser majoritairement des séries d'au moins 3 représentations d'un même spectacle, ce qui peut constituer un vrai challenge concernant la jauge de 1063 places de la grande salle.

Augmenter la part de la programmation de la musique à la MAC de 9 à 20% de la programmation générale. (Musique classique, jazz, musiques actuelles, musiques du monde, musique contemporaine, musique de chambre, ensembles vocaux, variétés, musique électronique, exposition dédiée)

Maintenir les projets transversaux pour lesquels la musique est au cœur du dispositif artistique.

Pour exemple :

En 2018, la MAC a rassemblé près de 87 853 spectateurs, 56 spectacles, 41 tout public, 15 jeune public, 174 représentations réparties comme suit : 90 représentations tout public, 84 représentations jeune public dont MAC nomade. (Hors séances de cinéma pendant le FIFF.)

1.2- Une programmation ouverte sur le monde

La MAC invite ses publics aux voyages imaginaires à travers la découverte des grands créateurs venus des quatre coins du monde. Voyages porteurs de réflexions et d'émotions qui touchent notre commune humanité.

L'accueil de grands créateurs internationaux permet également de positionner la MAC comme une maison ouverte sur le monde. Elle consolidera sa place sur la scène internationale et favorisera la connaissance des artistes qu'elle soutient. Elle renforcera sa visibilité en tissant des liens, des partenariats, avec de grands établissements nationaux et internationaux tels que le Théâtre de la Ville, le Théâtre National de Chaillot, le Grand Théâtre de Luxembourg, le Théâtre National de Bruxelles, le Sadlers Wells ou le St Polten Festpielhaus, le Festival d'Automne à Paris mais encore prochainement avec la

Maison de la Culture d'Amiens, Les Gêmeaux, scène nationale de Sceaux et le Channel, scène nationale de Calais avec lesquelles une concertation est amorcée pour faire émerger des espaces de collaborations inventives.

Pour exemple, prochainement : « le Grand Bal dé-calais » le 31 décembre 2019 à Calais.

Objectifs : Maintenir notre rayonnement international, à travers l'accueil de 6 à 8 compagnies internationales par saison.

Pour exemple : 8 compagnies internationales ont été accueillies en 17/18 et en 18/19. La MAC entend favoriser la rencontre avec des œuvres emblématiques du paysage artistique international et en permettre la découverte au plus grand nombre

(14 pays représentés en deux saisons : Corée du Sud, Canada, Brésil, Espagne, Royaume-Uni, Italie, Allemagne, États-Unis, Belgique, Israël, Japon, Russie, Afrique du Sud, Pays-Bas)

1.3- Une programmation « Jeune Public »

Destinée à la jeunesse dès la petite enfance.

Indéfectiblement, la MAC reste et sera un formidable espace de convivialité pour les enfants, pour les jeunes, pour leur famille où, en toute confiance, se partagent des moments de joie, d'enthousiasme, de bonheur autour des œuvres, des ateliers de pratique, des rencontres pour faire grandir tout à la fois curiosité, imaginaire, et pourquoi pas, des premiers talents.

La MAC accueillera une programmation d'excellence en direction de la jeunesse dès la petite enfance.

Cette programmation gardera toujours un équilibre entre les disciplines, (propositions musicales, chorégraphiques, théâtrales, circassiennes et plastiques) et portera une attention particulière aux projets artistiques transversaux.

Elle permet aux enfants de découvrir de façon stimulante et ludique les bonheurs du spectacle vivant à travers des programmes adaptés à chaque tranche d'âge, en adaptant les capacités d'accueil de chaque salle pour la meilleure écoute possible. La programmation sera particulièrement attentive aux plus-petits, considérant la demande grandissante de la part des enseignants, liée à la volonté d'amorcer le travail d'éducation artistique et de sensibilisation dès le plus jeune âge. La part des spectacles dédiés aux 3 -5 ans devrait se stabiliser à 40 % du total.

Objectifs :

Maintenir avec constance une programmation importante et diversifiée en direction de la jeunesse et de la petite enfance.

Maintenir et tenter d'élargir le nombre de spectacles : de 13 à 17 spectacles « jeune public » par saison (Intégrant les spectacles du dispositif MAC NOMADE).

Tenir et amplifier la fréquentation enfance et jeunesse, qui aujourd'hui représente entre 30 et 31% du total des places éditées. La programmation enfance et jeunesse devrait dépasser ces chiffres au cours des 4 prochaines saisons.

1.4- Une programmation décentralisée nomade...

Depuis l'arrivée de la nouvelle direction, une volonté déterminée de développer des actions artistiques au-delà du périmètre architectural de la MAC (sur la ville, l'agglomération, le département, la région) a vu le jour.

Cette volonté témoigne du désir de la MAC de faciliter l'accès et la participation de tous les habitants à l'aventure artistique du territoire et notamment les jeunes de la maternelle à l'université.

Cette programmation nomade, pluridisciplinaire, itinérante, mobile, investira temporairement des lieux publics existants (gymnases, bibliothèques, centres sociaux, jardins, monuments emblématiques du territoire). Elle favorisera de nouveaux

comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci. **(Voir deuxième partie MAC hors les murs.)**

Objectifs :

- **Amener le spectacle vivant là où il va peu ou ne va pas.**

La cartographie de la politique de la ville sert de canevas aux actions et propositions hors les murs sur le territoire de l'EPT GPSEA Les contrats de ville situés dans le « Haut Val de Marne » (Boissy Saint-Léger, Chennevières sur Marne), dans « Plaine Centrale / Bonneuil sur Marne » (Alfortville, Bonneuil sur Marne, Limeil-Brévannes, Créteil) constituent notre périmètre d'intervention le plus pertinent. Il nous appartiendra d'ajuster et d'élargir nos interventions en fonction de l'évolution de cette cartographie éco-sociologique et d'un redimensionnement structurel de l'équipe de médiation.

- **Mettre en place des démarches facilitatrices qui peuvent prendre la forme de spectacles, de performances, de dispositifs numériques mobiles qui permettent un meilleur accès aux démarches artistiques à ceux qui en sont éloignés, pour des raisons territoriales, économiques, sociales, culturelles.**

- **Programmer des événements hors normes, participatifs, pluridisciplinaires portés par l'artiste-directeur et de nombreux artistes, en complicité avec lui, invitant ceux qui le souhaitent à devenir, actifs, acteurs, artistes d'un soir.**

- **Programmer des spectacles hors les murs en milieu scolaire : de 1 à 3 propositions seront présentées chaque saison.**

- **Programmation d'événements pluridisciplinaires hors-les-murs dans les espaces publics: 2 à 4 événements hors normes, fédérateurs (danse, musique, arts du cirque et de la rue, théâtre équestre) seront présentés chaque saison.**

Pour exemple: « GPSEA en fête » dont la première édition a été réalisée au Domaine de Grosbois à Boissy Saint-Léger, « Jour de fête » à Créteil, les jardins étonnants, le Grand Bal dé-calais).

1.5- Trois temps forts historiques

Les trois temps forts historiques de la maison seront maintenus dans les années à venir en réactualisant les conventions partenariales avec le CCN de Créteil et du Val-de-Marne, le Festival international de Films de Femmes, la Biennale de Danse du Val-de-Marne. Nous nous attacherons, pour les années à venir, à nourrir et développer ces partenariats auxquels nous accordons beaucoup d'importance.

a) Le CCN de Créteil et du Val-de-Marne/Compagnie Käfig, Festival Kalypso

Partenaire de référence essentiel en matière de création chorégraphique et d'accompagnement éducatif, le CCN de Créteil dirigé par Mourad Merzouki est accueilli et /ou coproduit chaque saison dans la grande salle, la petite salle et les espaces de la MAC. Si la présence d'un centre chorégraphique national est évidemment une grande chance pour la Maison des Arts, l'établissement d'une convention MAC/CCN en cours d'élaboration, devrait permettre de regrouper tous les axes de collaboration et le cadre dans lequel ces collaborations se réaliseront.

Chaque saison, nous continuerons à présenter le «Festival Kalypso», festif et fécond en brassage d'artistes et de publics, de formes présentées (spectacles, battle, master class, rencontres, ateliers, bal, exposition). Créé à l'initiative de Mourad Merzouki, le «Festival Kalypso» célèbre l'invention, la créativité des jeunes créateurs d'aujourd'hui et tout particulièrement les artistes issus des danses urbaines. Le festival est accueilli depuis 7 éditions à la MAC. Dans le cadre de la toute prochaine convention, nous deviendrons également partenaire du Concours chorégraphique porté par le CCN.

Nous accueillerons chaque saison: 4 à 6 représentations dans la Grande Salle, et cinq à six soirées de plateaux partagés dans la petite salle :

Pour exemple: Grande Salle : *Vertikal* de Mourad Merzouki. 5 représentations du 9 au 14 nov. 2018

- Petite Salle : 5 soirées de plateaux partagés pour 10 compagnies ou artistes présentés.

Objectifs

Maintien de la collaboration entre les deux structures labellisées
Réflexion sur le soutien croisé aux parcours d'artistes
Rédaction d'une convention de partenariat

b) Le festival international de films de femmes

Une programmation de cinéma d'art et d'essai au féminin:

Présente à la MAC depuis 1984, l'Association du Festival International de Films de femmes défend, depuis 1979, le cinéma des réalisatrices du monde entier, elle lutte contre toutes formes de discrimination, de race, de sexe, de culture, de classe sociale, et place l'interrogation sur l'image et les modes de représentations au centre de ses réflexions.

Un dialogue a été engagé avec l'AFIFF pour réfléchir au format général du festival qui semble devoir évoluer.

Par ailleurs, la MAC maintiendra sa proximité avec d'autres salles de cinéma et notamment *Les Cinémas du Palais* pour certains projets de sensibilisation, ateliers de pratique et école du spectateur mixtes. Des projets d'action artistique transversaux sont régulièrement élaborés et menés conjointement par nos deux institutions partenaires et le MacVal notamment. (programmation en résonance, combiné de pratiques artistiques, art d'être spect'acteurs, débats...)

Objectifs :

- **Accueillir chaque saison de 45 à 55 séances de cinéma**

- **Une réflexion constructive et attentive a été engagée avec l'AFIFF en 2019, concernant le format du festival qui semble devoir s'adapter aux nouvelles pratiques de fréquentation de son public historique, par l'élargissement général en cours de son public cible et par la prise en compte des usages de fréquentation nouveaux du public.**

c) « La Briqueterie, Centre de Développement Chorégraphique National Biennale de danse du Val-de-Marne

Une des institutions culturelles phares du territoire. La MAC souhaite, lors des saisons prochaines, continuer à mener des projets artistiques partagés, réunir les compétences, les savoir-faire, mutualiser les moyens des deux institutions pour agir au mieux au service des artistes.

Nous souhaitons ouvrir de nouvelles possibilités de collaboration portant sur l'étroite imbrication des deux maisons dans les processus d'accompagnement artistiques.

Pour exemple :

En 2019, accueil d'Aerowaves – Spring Forward en Val-de-Marne : Plateforme de soutien aux talents dans le cadre de la Biennale du Val-de-Marne (réservé aux professionnels). Accueil d'*Augusto* d'Alessandro Sciarroni ouvert au public. présenté dans la grande salle.

Objectifs:

Maintenir l'accueil de la Biennale lors des prochaines saisons

Soutenir, avec le CDCN, les artistes internationaux dont la signature esthétique fait bouger les lignes des courants chorégraphiques actuels.

Croiser les accueils studio du CDCN avec certains formats de la programmation de la MAC pour optimiser le tuilage des réseaux de soutien aux artistes et compagnies en développement

1.6- Trois nouveaux temps forts par saison

Trois nouveaux temps forts ponctueront la programmation chaque saison.

- Une « Carte blanche » confiée à un des artistes associés, thématisée autour de son univers.

- « Écoutons en bougeant » consacré et élaboré autour d'un compositeur ou d'un chef d'orchestre invité,

- un focus arts du cirque sous la bannière « *Festival Megacircus* » proposé depuis deux saisons maintenant.

a) « Carte blanche », un mini-festival thématisé autour de l'univers d'un artiste associé

Faire se combiner plusieurs programmes pluridisciplinaires autour d'un projet de création de l'un de nos artistes associés permettra à cet événement de trouver un public multiple et varié et de faire rayonner conjointement un grand spectre de propositions artistiques et de propositions de pratiques et de sensibilisation dans un esprit d'ouverture et de brassage artistique et sociologique.

Pour Exemple

Le festival «Hyper Harlem» a eu lieu en novembre 2017. Il s'est construit autour de la création de «Harlem Quartet» d'après James Baldwin, mis en scène par Élise Vigier, l'une de nos artistes associés, une pièce co-produite par la MAC et accueillie en résidence de création.

Soit un ensemble de

2 pièces de théâtre, un show chorégraphié, un bal participatif, un master class swing, un concert, une exposition «Magnum in Harlem» nov. > 27 janv. 2018

Des visites avec médiation, des rencontres avec le public et les lycéens, des accès back stage, un atelier vidéo, des lettres filmées.

Sept événements de formats différents.

- « Harlem Quartet » d'après James Baldwin, mise en scène Élise Vigier (création) - 3 représentations.
- « Portrait de Ludmilla en Nina » mise en scène David Lescot (création 2017) - 4 représentations.
- « Swing performance + Bal » chorégraphie JoYS - 3 représentations
- « Concert » Saul Williams - 1 représentation
- « Lettres filmées » en résonance avec « Harlem Quartet » élaboration et écriture audiovisuelle

20 mini-réalisations issues d'une master class cinéma en partenariat avec l'université de Princeton (USA) et des étudiants de Créteil (France).

Objectifs :

Favoriser la visibilité et le rayonnement de nos artistes associés.

Permettre une rencontre optimale entre les artistes maison et la population.

Favoriser la multiplicité des rencontres artistiques et leur mise en dialogue

Favoriser le brassage des publics

b) «Festival Megacircus»

Une place particulière sera accordée aux arts du cirque sous toutes ses formes dans le cadre du « Festival Megacircus » mais aussi en dehors, lorsque l'équilibre de la programmation et la conjoncture de diffusion l'y inciteront :

- Le nouveau cirque fédérateur et de divertissement familial, initiation ludique et visuelle pour les plus jeunes.
- Le nouveau cirque contemporain et ses nouvelles écritures circassiennes, qui mêlent théâtre, danse, musiques.

Par ce focus, la MAC souhaite encourager la fréquentation des publics vers les nouveaux courants artistiques novateurs expérimentaux qu'incarnent «Les nouveaux arts du cirque». Une attention particulière sera portée aux approches artistiques singulières, hors des lignes esthétiques traditionnelles, dans l'invention des langages contemporains.

Pour Exemples

#MEGACIRCUS, de 2018 à 2019, les deux éditions du Festival MegaCircus ont permis de présenter un large éventail des arts du cirque, la Cie MPTA, le Cirque Bouffon, companyia Pep Bou, Cie The Rack Pack, Cie Gandini Juggling et en saison le Cirque Eloize, Raphaëlle Boitel et la Cie L'Oublié(e), Natacha Balet, Baptiste Klein et D'Irque et Fien, Ensemble Sequenza 9.3.

En 2018, La MAC a sollicité les forces vives du territoire, nos partenaires de la Maison pour Tous La Haye aux Moines pour animer des ateliers de pratique en amont des spectacles.

En 2019, ils étaient accompagnés d'avant-programmes musicaux sur la base d'un répertoire choral thématisé «cirque» et mené par un chœur académique de collégiens.

Sur la saison 17/18, le temps fort « Mega Circus » présente 4 à 6 spectacles et une exposition :

- « Solvo » du Cirque Bouffon

- « Barons Perchés » de Mathurin Bolze
- « Fenêtre » de Mathurin Bolze
- « Clinc ! » de la Compagnie Pep Bou
- Exposition « France, Terre de Cirque » de Christophe Raynaud de Lage et Pascal Jacob

Objectifs:

- Favoriser la présence et la découverte d'écritures nouvelles à la MAC dans le cadre très festif d'un festival
- Conserver entre 2 et 3 propositions par saison pour le festival, se saisir de projets complémentaires en fonction de chaque ligne de programmation saisonnière.

c) «Écouter la musique en mouvement»

Ce week-end musical (en cours de construction), confié à un chef d'orchestre ou à un compositeur permettra de découvrir des compositeurs de manière originale en privilégiant l'éclectisme et la qualité des répertoires musicaux.

Événement participatif et original initié par José Montalvo à la Philharmonie de Paris, il aurait pour vocation d'entraîner les formes participatives hybrides, la découverte de répertoires musicaux divers, alliée à la pratique sensible de plusieurs disciplines artistiques à dominante chorégraphique pour le public réuni pour l'occasion.

Un chef associé à chaque week-end pourrait, sur la mise à disposition de plusieurs de ses partitions, fédérer des orchestres amateurs et professionnels sur des temps composés de concerts multiples en contrepoint et en appui des performances participatives.

Un marathon artistique sur 24h où la musique se ferait sculptrice des formes artistiques imaginées pour chaque temps fort en alliant toutes les esthétiques et tous les courants de la musique aujourd'hui.

Un accent substantiel sera donc donné à la musique en faisant évoluer sensiblement les contenus des partenariats historiques et musicaux de la MAC. Nous nous appuierons sur les acteurs et opérateurs experts de la musique présents sur le territoire, tels que La Muse en Circuit/Centre National de Création Musicale, Le Festival Sons d'Hiver, Le Conservatoire à rayonnement régional de Créteil, les conservatoires de l'EPT GPSEA, le Festi'Val-de-Marne, l'Orchestre National d'Ile-de-France sur la base de commandes spécifiques et originales, hors programmation des concerts traditionnellement présentés à la MAC.

1.7- Une programmation qui porte une attention particulière aux artistes ultramarins.

La MAC accordera une attention particulière aux artistes des territoires ultramarins en facilitant notamment leur accueil et l'accompagnement de leur création. Depuis deux saisons, «Le Mois Kréyol», festival des langues et des cultures créoles, est un des temps forts original proposé par la compagnie Difé Kako, festival parrainé par l'ancienne ministre des outre-mer George Pau-Langevin, Corinne Mancé Caster, docteure en science du langage spécialiste des questions de traduction dans les caraïbes, et Audrey Pulvar, écrivaine.

Pour le lancement de la troisième édition du festival, la Maison des Arts de Créteil souhaite s'associer activement aux cultures des Outre-mer et inviter la Fédération de «danse traditionnelle Guyanaise et contemporanéité» représentée par le groupe WAPA pour élargir la richesse des propositions artistiques ultramarines accueillies.

Objectifs :

Permettre l'expression de tout le spectre de la culture artistique ultramarine dans un souci d'équilibre au moment de chaque festival, du conte à l'écriture, de la musique aux courants chorégraphiques populaires et contemporains

Permettre une veille active et un soutien aux talents ultramarins peu programmés en métropole

Favoriser le brassage et la rencontre des publics « experts » et « néophytes » de la culture ultramarine

Permettre la rencontre des danses séculaires avec les courants les plus contemporains de la danse et susciter des passerelles insolites

Développer éventuellement l'initiative sur plusieurs week-ends dans la saison

Pour exemple : Un bal participatif aura lieu en octobre 2019 avec les danseurs du folklore géorgien, interprètes de (LA)HORDE avec les danseurs et musiciens de la Cie Difé Kako.

1.8- Une programmation Arts Visuels

Les arts visuels auront toute leur place dans le projet de la MAC, qui s'attachera à créer des ponts avec les arts vivants. En effet, la priorité sera donnée à des expositions qui pourront approfondir un sujet abordé dans une œuvre, le questionner autrement ou le mettre en valeur différemment. Ainsi sera privilégié, autant que faire se peut, des expositions en lien avec un temps fort.

A titre d'exemple sur la saison 17/18 sont présentées :

- 2 expositions photos, la première intitulée « Magnum in Harlem » en lien avec le festival Hyper Harlem et la seconde intitulée « France Terre de Cirque » en lien avec le Festival Mega Circus,
- Une exposition d'arts plastiques et numériques.
 - une exposition en synergie avec les dispositifs territoriaux notamment le parcours des arts visuels amateurs et en direction du premier degré à Créteil, le partenariat avec les artistes de la « Galerie du temps présent »

Pour exemple L'exposition 2019 Parcours des arts visuels amateurs a été croisé avec celui du premier degré et mise en valeur au cœur des espaces d'accueil principaux de la MAC et dans plusieurs espaces exclusivement dédiés. Un soutien logistique et en communication, dans l'élaboration et la mise en cohérence avec la circulation des publics à la MAC particulièrement pertinent lors des restitutions amateurs du dispositif « BIS » en juin.

Objectifs : deux à trois propositions par an, en dehors des partenariats territoriaux

Favoriser la recherche de partenariats d'expertise en arts visuels dans l'esprit et selon la démarche éditoriale de la MAC

2) La création : force d'impulsion, du nouveau du projet

2.1- La création

Dans un souci de développer la création au sein de la Maison des Arts de Créteil, une part significative du budget d'activité lui est désormais consacrée sous la forme de productions déléguées et d'apports en coproduction sur les créations des artistes associés et de compagnies en résidence. Par ailleurs, les œuvres ainsi produites ou coproduites sont diffusées pendant la saison.

Préalablement axée sur une politique d'accueil à l'arrivée de la nouvelle direction, la MAC est aujourd'hui devenue une maison dont les créations rayonnent sur le territoire national et international grâce à la qualité de ses artistes associés en résidence longue: **Le collectif (LA)HORDE - Élise Vigier - Kaori Ito, José Montalvo** mais aussi des artistes soutenus en résidence courte pour la saison la saison 2017/2018 :

Maguy Marin- Boogie Lockers - Marion Lévy - Blanca Li -Guillaume Séverac-Schmitz- Laurence Cordier-

Pour la saison 2018 /2019 : **Mourad Merzouki - Philippe Jamet - Françoise Gillard - Josette Baïz Ahmed Madani - Olivier Letellier - Guillaume Séverac-Schmitz - Gabriel Dufay - Merlin Nyakam - Liza Gahl, collectif des Matins - Clairs, collectif des Mistons.**

Nous le savons tous, la création est l'expression d'un temps, d'un contexte social et politique donné. Elle contribue à façonner nos vies et nos esprits de femmes et d'hommes libres. Il n'existe pas de société sans œuvre, sans représentation libre d'elle-même, ni sans la création d'un imaginaire et d'une symbolique collective. La création artistique diversifiée et exigeante participe d'une vision émancipatrice de nous-mêmes, de nos sociétés. Elle est intimement liée à l'aventure humaine. Pour les saisons à venir, la MAC prendra sa part dans cette aventure, en contribuant, même très modestement mais légitimement et avec détermination à enrichir le répertoire des trésors de notre humanité.

La MAC conjugue aujourd'hui avec bonheur une diffusion d'excellence avec un lieu permanent de création, de recherches et de répétitions, ouvert équitablement aux compagnies de proximité en particulier issues du riche vivier francilien, aux artistes émergents et /ou reconnus au niveau national et international.

Plusieurs dispositifs d'accueil sont mis en œuvre : coproductions, artiste associé, modules de résidence courts seront proposés à plusieurs artistes de disciplines différentes.

Il s'agira, dans le cadre des résidences, de soutenir un travail de recherche ou d'expérimentation, d'accompagner l'aboutissement d'un processus de création et de participer à l'émergence de nouvelles écritures.

Objectifs :

- **Confirmer la MAC comme une maison d'artistes d'expression pluridisciplinaire, privilégiant la création contemporaine et les créateurs émergents, ainsi que les projets transversaux particulièrement liés à la musique**
- **Maintenir une part significative du budget d'activité dédiée aux coproductions et à l'accueil de ces créations, il représente en moyenne 16,50 % du budget total d'activité et 17.85 % du budget artistique (pour détail voir annexes.)**

2.2- La présence artistique

La présence des artistes, metteurs en scène, compositeurs, chorégraphes, plasticiens, contribuera les saisons à venir à faire de la MAC un laboratoire de création ouvert aux enjeux esthétiques d'aujourd'hui. Ils incarneront son identité artistique et favoriseront l'échange, le partage, la confrontation des pensées, des émotions, des imaginaires avec les publics les plus divers. La MAC continuera à rester attentive à ce que les artistes en résidence témoignent de démarches originales singulières et à porter une attention soutenue en faveur des jeunes créateurs.

Comme aujourd'hui, la présence des artistes à la MAC se structurera autour de trois grands axes :

- Ils permettront au public un rapport direct à leurs œuvres, sous forme de représentations et de répétitions publiques
- Une meilleure connaissance de leurs recherches à travers des conférences, des débats, des rencontres, des échanges, des dialogues.
- Ils inviteront à une meilleure appropriation de l'acte artistique par la pratique effective dans le cadre d'ateliers, d'événements participatifs, d'interventions innovantes sur le territoire.

Objectifs :

- **Accompagner le travail de recherche et de création. Confirmer l'identité artistique de la MAC à travers les artistes en compagnonnage.**
- **Faciliter le dialogue entre artistes et public, favoriser une meilleure connaissance réciproque.**
- **mettre l'accent, porter une attention appuyée aux artistes franciliens**

2.3- Soutien à la création : les engagements de la MAC

L'engagement aux côtés d'artistes suppose des prises de risque délibérées, un investissement significatif en apports financiers et / ou en moyens et l'affirmation active de ces choix.

A travers eux, nous encouragerons la fréquentation des publics vers des courants artistiques novateurs expérimentaux et exigeants, des approches artistiques les plus singulières, qui transgressent les frontières esthétiques traditionnelles attendues, et tentent d'inventer de nouveaux langages.

Pour exemple le collectif (LA) HORDE et *la danse post-internet*, Élise Vigier *entre théâtre et numérique*, Kaori Ito *entre tradition et contemporanéité*.

Faciliter le travail de recherche et de création des artistes accueillis en prenant une véritable responsabilité et un risque artistique auprès de ces artistes se traduit par des préachats, par la participation à des co-productions ou des productions

ou encore par des commandes ou des accompagnements dans la durée, selon le mode le plus approprié: apports financiers à la production, apports en compétences techniques et administratives ou en industrie...

Objectifs :

- **Maintenir la responsabilité de la MAC vis-à-vis des artistes notamment franciliens tout au long des saisons à venir sur les modes les plus appropriés: apports financiers à la production, co-productions, préachats, apports en compétences techniques et administratives, en industrie. (voir détails annexe deux.)**
- **Confirmer dans les quatre saisons à venir, le périmètre du budget d'activité qui y est consacré depuis l'arrivée de la nouvelle direction. Les œuvres ainsi produites ou coproduites seront diffusées pendant la saison. La MAC s'engage à faire l'effort incessant de chercher de nouveaux partenaires susceptibles de permettre une meilleure réussite des projets artistiques soutenus et de leur diffusion.**

2.4- Les artistes associés

Dans un souci de développer la création au sein de la Maison des Arts de Créteil, une part significative du budget d'activité lui est désormais consacrée sous forme de productions déléguées et d'apports en coproduction sur les créations des artistes associés et de compagnies en résidence. Par ailleurs, les œuvres ainsi produites ou coproduites sont diffusées pendant la saison.

Pour les saisons 2017 à 2020, nous avons engagé une convention avec nos artistes associés, **Élise Vigier** (théâtre et écriture numérique), **Kaori Ito** (danse) et **le collectif (LA) HORDE** (arts visuels, écriture numérique, performance, danse). (**Voir annexes 2**).

Ils sont porteurs de projets d'écritures scéniques nouvelles, singulières et innovantes. Loin de se cantonner à leur création, ils ouvrent les portes de leurs recherches créatives aux habitants de la ville, du territoire, du département par des actions de sensibilisation à travers leurs œuvres inventives hybrides. Ils permettent à chacun, à travers des lectures, des rencontres, des ateliers, de participer à l'aventure humaine qu'engage une création artistique. Dans cette impulsion, les artistes associés et l'artiste-directeur favorisent l'élargissement des publics.

Kaori Ito : (dialogue des imaginaires) Apport en coproduction numéraire – mise à disposition du personnel et des salles nécessaires à la création technique - accueil du spectacle – prise en charge de photographes pour la création et organisation des séances photos - Accès aux espaces de travail administratif - Programmation d'une carte blanche (saison 19/20).

Collectif (la) Horde : (théâtre, arts numériques, danse) apport en coproduction numéraire - mise à disposition du personnel et des salles nécessaires à la création technique - Accès aux espaces de travail administratif - Accueil du spectacle – Aide à la structuration – Conseil sur l'administration et la gestion - Recherche de partenaires - Programmation d'une carte blanche (saison 17/18).

Élise Vigier : (théâtre, arts numériques) apport en coproduction numéraire – Mise à disposition du personnel et des salles nécessaires à la création - Prêt de matériel vidéo et de logiciels de montage - Dossiers d'aides financières - Accès aux espaces de travail administratif - Prise en charge de photographes pour la création et l'organisation des séances photos - Mise à disposition d'espaces de stockage pour le décor - Accueil du spectacle – Programmation d'un festival (saison 17/18) d'une carte blanche (saison 18/19).

Objectifs :

- **Replacer la création au cœur de la maison.**
- **S'engager dans un soutien fort aux artistes.**
- **Maintenir la présence de trois artistes associés pendant trois saisons. Pour les années à venir, la MAC souhaite maintenir au niveau actuel le budget qui leur est affecté en apport numéraire, pour la coproduction, l'accueil et la résidence (voir annexe 2).**
- **Maintenir et renforcer la pluralité des champs disciplinaires abordés par les artistes associés**
- **Chercher sans relâche de nouveaux partenaires pour mieux les soutenir**

- Étendre le rayonnement de la MAC et de ses partenaires institutionnels à travers le monde par la diffusion nationale et internationale des œuvres créées par les artistes invités et l'artiste-directeur. **(Voir annexe.)**

Coproductions déléguées les **Boggies Lockers** et **José Montalvo**

Les apports financiers peuvent varier selon les saisons : si le projet de «l'artiste - directeur» mobilise des moyens financiers importants en production, les produits d'exploitation dégagés par les tournées les saisons suivantes sont également d'importance. **(Voir annexes)**. Il en va de même pour la coproduction des *Boggies Lookers* selon l'équation financière du spectacle.

Objectif : Maintenir une production déléguée tous les 2 ans de l'artiste directeur ou/et d'un artiste invité.

2.5- Partage de l'outil de travail

Autres que le soutien aux artistes associés pendant trois saisons, la MAC facilitera le travail de recherche d'expérimentation, de répétitions ou de finalisation de projets artistiques portés par des artistes venus de disciplines différentes, qui témoignent par leur exploration de l'effervescence de la création contemporaine d'aujourd'hui ..

Elle mettra à leur disposition toute une palette d'outils et de soutiens humains, logistiques et financiers .

Ces soutiens peuvent prendre plusieurs formes de mises à disposition :

- Studios de travail,
- Personnels techniques et administratifs,
- Studios d'enregistrement, de matériel technique et bureautique,
- D'espaces de travail administratif et d'espaces de stockage (notamment pour les décors),
- De conseils artistiques concernant la structuration de leurs projets,
- D'un apport financier de production ou de co-production,
- D'aide à la recherche de partenaires, de lieux de coproduction, préachats de spectacle,
- D'un accueil en résidence : prise en charge des salaires des artistes et techniciens en répétition, mise à disposition d'un espace, d'un plateau en ordre de marche,
- D'une prise en charge des repas, hébergement, transport, location de matériel,
- D'une prise en charge complète ou accompagnement partiel pour la gestion administrative et la communication,
- De la réalisation des salaires, contrats de cessions, dossiers d'aides financières, accompagnement à la rédaction,
- De la conception graphique, réalisation vidéo, impression de dossiers,
- De fichiers et mailings, prise en charge de photographes pour la création et organisation des séances photos,
- De prêts de matériel technique et véhicules pour les répétitions, tournées en costumes...

Exemple nombre d'artistes soutenus en résidence courtes de 1 mois à 1 an.

Pour la saison 2017/2018.

Compagnies à rayonnement national et international.

- **Maguy Marin** (coproduction numéraire, accueil du spectacle) ;
- **Boogie Lockers** (production déléguée –recherche de partenaires - prise en charge des salaires et du personnel technique, mise à disposition de la salle et du matériel – prise en charge de photographes pour la création et organisation des séances photos - Production déléguée de la tournée – Prêt de véhicule) ;
- **Marion Lévy** (coproduction numéraire, mise à disposition de salle de répétition, diffusion d'une étape de travail) ;
- **Blanca Li** (mise à disposition de salle, personnel et matériels techniques pour la création lumières - accueil du spectacle) ;
- **Marc Lainé** (coproduction numéraire – accueil du spectacle)

Compagnies émergentes et de proximité territoriale.

Guillaume Séverac-Schmitz (mise à disposition de salle de répétition dans le cadre d'une reprise de rôle – accueil du spectacle)
- **Laurence Cordier** (mise à disposition de salle de répétition - Accès aux espaces de travail administratif – impressions de dossiers)

Pour la saison 2018 /2019.

Compagnies à rayonnement national et international.

- **Mourad Merzouki** (apport en coproduction - accueil du spectacle) prêt de salles ;
- **Philippe Jamet** (apport en coproduction numéraire – accueil du spectacle - préachat) ;
- **Françoise Gillard** (apport en coproduction numéraire – mise à disposition du personnel et des salles nécessaires à la création- accueil du spectacle) ;
- **Josette Baïz** (apport en coproduction - accueil du spectacle) ;
- **Ahmed Madani** (mise à disposition du personnel et de matériels techniques et de salles de répétitions)
- Cie du Phare – **Olivier Letellier** (mise à disposition de salle de répétition – coproduction numéraire)

Compagnies émergentes.

- **Gabriel Dufay** (apport en coproduction numéraire – recherche de partenaires - mise à disposition du personnel et des salles nécessaires à la création- Accès aux espaces de travail administratifs – impressions de dossiers - prêt de véhicule - mise à disposition d'espace de stockage pour le décor- aide sur la communication – partage des fichiers de diffusion accueil du spectacle –) ;
- **Guillaume Séverac-Schmitz** (apport en coproduction numéraire - mise à disposition de salles de répétitions, mise à disposition d'espace de stockage pour le décor, Accès aux espaces de travail administratif) ;

Compagnies émergentes et de proximité territoriale.

- Cie la Calebasse – **Merlin Nyakam** (mise à disposition de salle de répétition ; conseil artistique, recherche de partenaires pour les coproductions - dossiers d'aides financières)
- **Liza Gahl** (mise à disposition de salle de répétition)
- **Collectif des Matins Clairs** (mise à disposition de salle de répétition)
- **Collectif Les Mistons** (mise à disposition de salle de répétition, mise à disposition de personnel technique, sortie de résidence)

Objectifs:

Optimaliser la fréquentation des lieux par des artistes à travers des résidences courtes

- **Par le partage maximum des espaces de répétition et des plateaux scéniques de la MAC.**
- **Par le soutien des créateurs et notamment les jeunes, par des préachats, achats, soutiens en industrie.**
- **Par la recherche constante de nouveaux partenaires pour mieux accompagner les créateurs présents dans la maison.**
- **Par la préservation du budget affecté ces dernières années au soutien des artistes en résidences courtes. (voir annexe 2)**

2.6- Une programmation attentive particulière aux œuvres intégrant les nouvelles technologies

Une attention particulière sera portée aux œuvres intégrant dans leurs écritures intimes plusieurs disciplines artistiques et notamment les nouvelles technologies.

Nous souhaitons donc soutenir et accompagner les artistes qui, de manière singulière, incluent et interrogent les nouvelles technologies du numérique dans leurs arts et sur la scène, créent des narrations inédites, des rêveries surprenantes.

Pour exemples :

Compagnies en résidence et/ou coproduites utilisant la vidéo

Elise Vigier « Harlem Quartet » (théâtre /numérique)
Elise Vigier / Marcial di Fonzo Bo « M comme Méliès » (théâtre /numérique) Elise Vigier/ Frédérique Loliée « Louise, elle est folle »

(LA) HORDE « To Da Bone » (création post - internet danse, arts plastiques, cinéma)
Gabriel Dufay > Fracassés théâtre /arts numérique
Ahmed Madani > J'ai rencontré Dieu sur Facebook
Philippe Jamet – Groupe Clara Scotch > « C'est ici que nous vivons » (arts plastiques, danse, numérique) José
Montalvo « Carmen(s) » (théâtre audio-visuel dansé.)

Compagnies accueillies utilisant la vidéo

Cie Mon grand l'ombre « Tamao » (musique vidéo)

Spectacles numériques accueillis

Frédéric Deslas « Softlove » dans le cadre de Biennale Nemo Arcadi (musique, arts plastiques, création 3D)

Wilfried Wendling « Hamlet, je suis vivant et vous êtes morts » avec la Muse en Circuit (musique théâtre)

Objectif :

La MAC entend rester attentive aux nouvelles pratiques créatives ouvertes par les nouvelles technologies qui bouleversent tous les modes de création et qui permettent de nouveaux champs d'expérimentation artistique.

2.7- Synthèse des objectifs dans le domaine de la diffusion et de la création.

Bien entendu, il ne s'agit pas d'élaborer une saison type qui formerait un cadre rigide et trop dogmatique ne tenant pas compte de la réalité d'une programmation. Il s'agit pour nous d'indiquer les lignes de force, les grandes orientations, le cadre, l'ossature de la programmation de la MAC pour les années à venir.

Un ajustement des équilibres artistiques en fonction de chaque tonalité de saison sera mise en place pour affirmer l'engagement pluridisciplinaire de la MAC durant les prochaines années.

Les disciplines théâtre, danse, arts du cirque, musique, expositions seront abordées ici dans toute la diversité de leurs expressions. Toutefois des projets artistiques transversaux, pluridisciplinaires intégrant dans leurs démarches le croisement de plusieurs disciplines en respectant leur qualité propre et associant souvent les nouvelles technologies, restent difficiles à classer.

Entre 45 et 55 spectacles par saison répartis par genre disciplinaire et selon les volumes prospectifs suivants :

Entre 34 et 37 % danse, entre 33 et 36 % théâtre, entre 18 et 20 % musique, entre 15 et 18% arts numériques et visuels, cirque, humour.

Entre 26 et 35 spectacles tout public

Entre 13 et 18 spectacles « jeune public » (intégrant les spectacles du dispositif MAC NOMADE)

La totalité des spectacles représentant de 150 à 180 représentations par saison (hors séances de cinéma pendant le FIFF et expositions).

Seront proposées entre 5 et 12 coproductions par saison,

Une production déléguée toutes les saisons en alternant jeune public et tout public.

A titre d'exemple: 11 créations ont été proposées à la MAC pour la saison 2018/2019 dont 3 pièces spécialement créées à la MAC.

Création de trois grands événements fédérateurs, performances participatives pluridisciplinaires, sur le territoire.

.....

C- La responsabilité territoriale.

1) La relation à la population

Profondément engagée sur son aire d'implantation et en direction des diverses populations qui la constitue, elle met en œuvre de multiples actions culturelles favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale pour les bénéficiaires de cette politique.

Pour atteindre ses objectifs de démocratisation de l'accès à l'art et à la culture, la Maison des Arts n'est pas isolée sur son territoire mais largement engagée dans sa dynamique. Elle est portée par la volonté de :

- Renforcer ses collaborations avec tous les partenaires institutionnels de l'EPT GPSEA, du Département et de la Région, avec l'Education Nationale et les universités, avec le réseau des associations socio culturelles de GPSEA et du Val-de-Marne, les conservatoires et avec les nombreuses institutions culturelles qui composent son paysage d'intervention.
- Mettre en place et faciliter les passerelles nécessaires à la rencontre entre les pratiques amateurs et les professionnels en relation avec le monde de la création pour que naisse de ces rencontres, un échange respectueux et fécond pour chacun.
- Sortir hors de ses murs pour aller à la rencontre de nouveaux publics, présenter des spectacles itinérants, créer des événements participatifs,
- Accentuer notre particularité sur le territoire de Créteil, marquer encore davantage la singularité de la MAC à travers les actions artistiques et culturelles et dans l'impulsion de l'engagement historique de la MAC
- rester attentifs à la composition de son public par un diagnostic régulier de son évolution

Objectif général :

- Maximiser la politique de démocratisation artistique et culturelle de toutes les manières possibles pour que l'approche de la création et de l'éducation artistique puisse être partagée par tous, et rendue accessible à tous sur les territoires de GPSEA, du Val-de-Marne et de la région Ile-de-France.

1.1- Connaissance des publics

Au cœur de Créteil, préfecture du Val-de-Marne, ville de plus de 93 000 habitants et d'une agglomération dense de 330 000 habitants, la MAC a la responsabilité de s'affirmer encore davantage comme un acteur majeur de la politique culturelle et artistique de la ville, de l'EPT GPSEA et du département du Val-de-Marne.

Historiquement la MAC bénéficie d'une fréquentation sociale très diversifiée. Elle accueille à la fois une population avertie dans ses choix culturels, très demandeuse de nouveaux repères esthétiques et une population novice encore à convaincre.

Le public de la MAC a représenté pour l'année 2018 : 78 252 spectateurs pour une jauge totale de 89 603 places disponibles, soit un taux de remplissage de 79% en y ajoutant les publics fréquentant la MAC lors des restitutions de fin de saison, le chiffre total de fréquentation total s'annonce à 87 853 spectateurs (+18 086 spectateurs pour le dispositif des restitutions amateurs « BIS ».)

Le public abonné de la Maison des Arts est à (+) de 80% val-de-marnais avec un total général à 99,5% francilien. Paris représente 5,08% du total, (avec une majorité de public domicilié dans les 12^{ème}, 11^{ème} et 13^{ème} arrondissements).

Par ailleurs, l'Essonne représente 5,56%, la Seine-Saint-Denis 4,14%, la Seine et Marne 2,48%, les Hauts-de-Seine 1,77% et la province 0,47% du total.

53,7% des abonnés souscrivent à plus de 4 spectacles par abonnement respectivement fractionné comme tel : 36,4% sont des abonnés à 4 spectacles, 17,24% sont des abonnés à 5 spectacles.

La part des abonnés à 12 spectacles, base de référence du PASS (+12) est de 5,54%

Ce segment d'abonnés est donc stable en comparaison du nombre de « passeports » de l'ancienne formule d'adhésion (entre 120 et 148 adhésions passeports par saison avant la saison 17/18)

La nouvelle formule (+ 12) permet une optimisation des recettes sur un public sociologiquement capable

d'assumer cette progression des tarifs. *Pour rappel, le coût d'une place de passeport équivalait à 5,30€ / la place contre 10€ tarif de base aujourd'hui*)

Par ailleurs le contingent des abonnés à 6, 7, 8 spectacles respectivement à 7,81% pour les abonnés (+ 6), 4,36% pour les abonnés (+7) et 2,89% pour les abonnés (+8) représente 15,06 % de l'ensemble et atteste d'une prise de risque certaine de la part de ce segment de public et une possibilité réelle de progression.

Sur les spectacles en partenariat avec le Festival d'Automne à Paris ou le Théâtre de la Ville le fractionnement contractuel de la salle et la nature de la programmation induit une fréquentation davantage francilienne et parisienne avec une répartition qui peut atteindre les 50 % de Parisiens/Franciliens sur les spectacles considérés. Ces spectacles capitalisent le plus de ventes en ligne et davantage de plein tarif pour la vente à l'unité.

Nous assistons à un vieillissement sensible et général du public même si la part du public jeune, sortant accompagné, permet de maintenir la part de la jeunesse (12 à 21ans) autour de 20 à 30 % de la jauge pour les propositions inscrites dans un parcours d' « école du spectateur ».

(94) Ventilation géographique du public abonné val-de-marnais

46 villes sont représentées réparties principalement entre

Créteil pour 33,03%

Maisons-Alfort pour 7,66%

Sucy-en-Brie pour 7,07%

Saint Maur des Fossés pour 6,78%

Champigny pour 4%

Alfortville pour 3,24%

Limeil-Brévannes, Vitry sur Seine, Choisi-le-Roi, Fontenay-sous-Bois, Ivry sur Seine, Nogent sur Marne, Villecresnes,

Charenton-le-Pont représentent entre 2% et 3% de l'ensemble,

les villes restantes constituent 1 à 2% du total.

Un questionnaire diffusé à 200 exemplaires et proposé aux **abonnés** en saison 2017/2018 nous a permis de définir un profil type de spectateur : une femme enseignante retraitée entre 60 et 70 ans. Il corrobore évidemment le profil national des usagers réguliers des arts et de la culture.

1.2- Le public individuel

L'accueil d'un public toujours plus large et diversifié, la recherche paradoxale de la fidélisation des publics et leur renouvellement restent deux objectifs cruciaux en terme de démocratisation de l'accès à l'art pour la MAC.

La vocation de la Maison des Arts est bien d'accueillir tous les publics et de favoriser une meilleure appréhension de son projet artistique par le plus grand nombre. A cette fin, elle met en œuvre de multiples propositions de sensibilisation permettant au public individuel qui le souhaite de :

- rencontrer des artistes, ils offrent ainsi la possibilité d'acquérir des clefs de compréhension des formes théâtrales, chorégraphiques, musicales, circassiennes les plus contemporaines, sans que les œuvres soient réduites à un seul point de vue, une seule lecture. (L'art d'être spectateur)

- participer à des soirées débats avec la direction autour de la programmation, organisées une à deux fois par saison, discussions complices réservées aux abonnés. Ces rendez-vous permettent d'échanger librement des points de vue, exprimer des pensées de tout ordre autour des œuvres et de la vie du théâtre. Moment privilégié de convivialité, révélateur d'un attachement commun partagé pour la MAC.

- d'assister à des répétitions publiques avec des *créateurs maison*, portés par un désir d'échanger autour de leurs univers ou des thématiques qui traversent leurs œuvres.

- Partager un *accueil musical en fanfare* proposé avant les spectacles programmés dans la grande salle à l'instar des avant programmes chorégraphiques ou circassiens élaborés avec les partenaires culturels d'enseignement artistique de la MAC .

- Se mêler à la présentation de saison, rituel annuel de découverte de la programmation suivi de rencontres autour d'un verre avec les artistes.

- Prendre part à l'élaboration d'une *œuvre performance-éphémère* (musicale, chorégraphique, théâtrale ou transdisciplinaire) dirigée par des artistes en résidence ou invités, dans les espaces de la MAC tenus secrets jusqu'au dernier moment ou à un *Flashmob* revisité, décalé, réinventé par des artistes.

- Voyager avec un artiste qui vous invite à le rejoindre pour une déambulation dans la MAC, une promenade poétique qui peut prendre la forme de mini-performance ou d'une œuvre (musicale chorégraphique théâtrale, circassienne hybride) qui, par sa présence, modifie la perception de l'environnement...

- Être complices, partager l'expérience esthétique qui découle de toutes ces propositions, ses émotions, sa réflexion.

Ces manifestations seront ensuite présentées sur le site dans un espace dédié « *NumériMac* » sous forme de photos et de captation vidéos, d'articles...mémoire de la vie de la MAC.

Objectifs :

- Préserver et conserver un accueil généreux, empreint de convivialité et de complicité, proposer des actions qui permettent une réelle relation de proximité et favorise un échange permanent entre les publics, et notamment les publics individuels, les artistes et le projet de la MAC.

1.3- L'engagement de la MAC dans l'action artistique et culturelle

L'égalité d'accès à l'offre culturelle et l'accès à l'expression artistique.

Pour encourager et aider à l'égalité d'accès à la vie culturelle et artistique pour tous les habitants du territoire, à tous les âges de la vie, la MAC **propose une palette riche et diversifiée d'actions culturelles et d'éducation artistique pluridisciplinaires portées par des artistes en résidences ou invités à la MAC** et une équipe d'intervenants artistiques

Dotée d'un service des publics et d'un service éducatif dynamique et engagé, la MAC participe activement à la mise en œuvre de la politique d'éducation artistique et culturelle sur son territoire. Ces services ont développé de multiples partenariats avec le monde éducatif et universitaire, les enseignements artistiques spécialisés, les structures socio-éducatives de quartiers, les organismes d'insertion (missions locales), les associations d'amateurs qui permettent de rayonner dans tout le département et la région. A travers des actions artistiques fortes et constamment réajustées, l'implication de nombreux artistes, résidents, associés et de son artiste-directeur, du fait même de la situation très singulière de la MAC dans le sud-est du Grand Paris, la mise en questionnement régulier du champs de ses expérimentations en médiation permet de faire glisser la place, les contenus et le sens à donner à nos démarches de médiation en regard du dialogue renouvelé entre art et participation, entre art et construction de l'action culturelle et de sensibilisation qui doit demeurer un axe fort et prospectif pour l'avenir.

a) Les partenariats avec les établissements d'enseignement de la maternelle à l'université

Des tout-petits aux jeunes adultes, les dispositifs éducatifs inscrits dans le cadre de l'éducation nationale et/ou soutenus par les collectivités territoriales, sont mis en œuvre par la MAC pour relever un difficile défi d'aujourd'hui : favoriser l'égalité d'accès à la vie artistique du territoire, développer le goût de l'art et donner les clés aux plus jeunes pour qu'ils se forgent un esprit critique et se construisent un jugement esthétique.

A travers trois principes sur lesquels repose le parcours d'éducation artistique :

- le rapport direct aux œuvres (représentations de spectacles, expositions);
- l'approche analytique de l'appropriation des œuvres (conférences, répétitions publiques, rencontres avec les artistes, etc)
- la pratique effective dans le cadre d'ateliers.

Les actions d'éducation artistique portées par la MAC s'appuient sur ces différents dispositifs (ateliers artistiques, classes à projets artistiques et culturels, résidences d'artistes, dispositifs d'éducation à l'image, accompagnement éducatif au collège, dans les écoles élémentaires, de l'éducation prioritaire, ateliers de pratique artistique et culturelle pour élèves volontaires). Ces dispositifs permettent de décliner le travail en fonction d'un projet culturel.

La MAC a mis en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle pérennes et construites en coopération avec les enseignants : actions de formation des enseignants, des partenaires, d'enseignements de spécialité théâtre ou danse en lycée des Ateliers artistiques, (classes à PAC, section sport/danse en collège, option études théâtrales en classe préparatoire, Ateliers d'enseignement théâtre obligatoire, ateliers Classes à PAC (Projet Artistiques et Culturels), Ateliers Théâtre et Vidéo, Ateliers en Illustration – BD, ateliers photographie, ateliers théâtre à l'année en direction d'élèves en situation de décrochage scolaire ou d'élèves non francophones - PARCOURS TRANSVERS'ARTS, Dispositif 10 mois d'école et d'Opéra, stages enseignants / DAAC Rectorat, Stage PAF (Plan Académique de Formation) Stage PAF Arts, Preac im@ge & création visuels ; Ateliers enseignement supérieur Formation « Théâtre et Danse s'en mêlent » Option Transversale, Journée d'intégration Master Traduction Rédaction UPEC, dispositif CREAC « Portraits de jeunes » , Accès back stages , Prix littéraire des lycéens - Expositions/médiation/visites, FORUM 94, Rencontres avec les équipes artistiques, bords de plateau, Compagnonnages artistiques avec le conservatoire, Tournage webserie, « Je(u) danse » Atelier Vidéo.)

Toutes ces actions s'articulent majoritairement autour de spectacles vus à la MAC. Ces ateliers s'organisent sur plusieurs séances et sont conduits par les artistes des compagnies résidentes ou invitées à la MAC mais aussi par une équipe d'intervenants artistiques, particulièrement pédagogues, engagés dans le processus de démocratisation culturelle et acteurs du paysage artistique aujourd'hui.

Nous comptons plus de 168 établissements d'enseignement partenaires de la maternelle aux universités, partenariats historiques également construits au fil des saisons sur la singularité des projets artistiques et la co-construction de projets d'action culturelle originaux émanant du territoire. Nous engageons en moyenne et par saison entre 1000 et 1500 heures d'intervention artistique menées par 35 à 50 intervenants.

Sur le secteur du premier degré, l'équipe de la MAC compte 48 établissements partenaires. En ce qui concerne le second degré et son territoire, l'équipe de la MAC poursuit sa politique de sensibilisation pluridisciplinaire en complicité avec plus de 120 établissements partenaires. **(Pour le détail des établissements et des projets voir annexe Géographie des partenariats)**

Objectifs :

- **Maintenir l'engagement fort auprès des 168 établissements partenaires et au delà.**
- **Répondre à la demande croissante par la recherche de nouveaux partenariats, notamment dans le département et sur le territoire GPSEA.**
- **être un espace d'expérimentation et d'invention**

b) Les partenariats avec les conservatoires, les associations socioculturelles

D'autre part, pour permettre à tous, enfants, adolescents, adultes, seniors, une meilleure appropriation de l'acte artistique, la Mac a su tisser des partenariats soutenus avec les structures socio-éducatives de quartiers, les organismes d'insertion (missions locales,) les associations d'amateurs et les conservatoires de l'EPT GPSEA et du département du Val-de-Marne, et en particulier le Conservatoire à Rayonnement Régional Marcel Dadi de Créteil.

Elle souhaite vivement, dans les années à venir, continuer à travailler de manière étroite avec les partenaires du territoire par une écoute et des dialogues constructifs, contribuer à la promotion d'actions de coopération, collaborations, qui se traduisent par la considération permanente portée aux partenaires et le désir d'organiser des rencontres régulières avec les opérateurs culturels et socio-culturels de la ville de Créteil et de l'EPT GPSEA et du département du Val-de-Marne.

A titre d'exemple : MJC MONT MESLY, REBERIOUX, CLUB, VILLAGE, MPT JEAN FERRAT, MPT LA HAYE AUX MOINES, MAISON DE LA SOLIDARITE, CENTRE SOCIAL KENNEDY, US CRETEIL ainsi que de nombreuses structures analogues de GPSEA

et tout le tissu des artistes en résidence au cœur de ces structures. Ils participent aux événements festifs hors les murs (Jour de Fête, GPSEA en fête) avec la MAC lors de pilotage culturel et artistique conjoint et bénéficient, pour leurs abonnés:

- D'une grille tarifaire exceptionnellement modérée,
- De tous les accès privilégiés construits sur la programmation (ateliers, visites guidées des expositions, master class, rencontres, programmation culturelle Co-construite incluse dans le calendrier de la MAC, parcours de spectateurs, spectacles en décentralisation, cycle de formation, suivi de résidences et adresse mail dédiée...)

La MAC est attachée à mettre en place et à faciliter les passerelles nécessaires pour que les pratiques amateurs soient davantage accompagnées par des professionnels en relation avec le monde de la création tout en leur garantissant un espace de libre expression.

Le dispositif «BIS - les amateurs se déchainent », répond à cette attente. Ce dispositif permet aux partenaires de la MAC, en fin de saison, de disposer des conditions professionnelles d'un «théâtre en ordre de marche» les autorisant ainsi à mettre en valeur, de façon optimale, leurs pratiques, résultat d'un travail régulier, assidu, et collectif sous la conduite d'intervenants artistiques aussi multiples que variés dans le choix de leurs disciplines.

Dans l'élan de la programmation MAC ou sur le modèle d'un accompagnement de projets né des acteurs sociaux et culturels du territoire, « BIS » favorise l'accès d'un public n'ayant jamais l'occasion d'entrer à la MAC et donc possiblement d'y revenir. Il donne les clefs pour une «école du spectateur» activé différemment créant des passerelles entre pratiques, découverte des arts vivants, réussite scolaire et inclusion sociale.

« BIS » permet la **mise à disposition d'au moins 21 soirées de restitution de projets par saison.**

Depuis 3 saisons, sur le grand plateau, une grande soirée donne la possibilité aux amateurs de reprendre une œuvre du répertoire de Mourad Merzouki, dans l'esprit de notre dispositif annuel « BIS et dans des conditions financières analogues, la prise en charge par la MAC du « théâtre en ordre de marche standard »

Quelques Exemples

1 projet danse avec l'Institut médico-éducatif (IME) (Créteil/94 - GPSEA) En direction d'élèves volontaires

>10 Jeunes résidents de l'IME la Nichée = 10 heures.

Atelier Vidéo > 16 adolescents = 46 heures *théâtre, écriture et vidéo* Accueil de loisirs pour adolescents et préadolescents CLAP et CACM, Créteil (94) GPSEA

Vis ta différence - Projet pluri-partenarial handicapés/valides

Du jeudi 31 mai au dimanche 3 juin : 2 jours d'ateliers, 1 journée de restitution

• **Chorale « La voix de nos accueils »** avec le Conservatoire Marcel Dadi,

accueil de loisirs de l'école élémentaire Allezard > 20 enfants

• **« Romeo et Juliette en mode Hip Hop ! » et « Dix Vers Cité »**,

créations hip-hop interprétées par les accueils de loisirs des écoles Gerbault, Hugo, Heredia, Chateaubriand et Allezard, imaginées avec le Centre Chorégraphique National de Créteil et du Val-de-Marne > 32 enfants

• **« Melting Potes »** projection du film réalisé par les enfants de l'accueil de loisirs de l'école Casalis, en partenariat avec le Cinéma du Palais > 11 enfants

• **« Le voyage de Pepito »** spectacle de danse interprété par les enfants de l'accueil de loisirs de l'école du Jeu de Paume mixte imaginé par le chorégraphe Fabrizio Pazzaglia > 75 enfants

• **Création collective théâtre/danse « Sur les traces de Don Quichotte »**

Sous la direction de Richard Grolleau, metteur en scène de la compagnie Arti-Zanat' et Jessica Noita, chorégraphe, intervenante du CCN. « Sur les traces de Don Quichotte » est un spectacle issu d'un processus de création collective, réunissant plus de 80 personnes de plusieurs structures associatives et municipales de **la ville de Créteil : l'Institut médico-éducatif La Nichée**, le Centre de jour Coffignal, **l'Association des Aveugles de Créteil**, les accueils de loisirs élémentaires Gerbault et de Léo Orville, le conservatoire à rayonnement départemental Marcel Dadi, l'association Hand'Art et l'école élémentaire spécialisée des Guiblets.

Créteil (94) GPSEA > 102 participants

Master class danse afro-antillaise

> 36 élèves intermédiaires = 3 heures d'intervention en partenariat avec les 11 établissements socio-culturels de Créteil dans le cadre du Festival Kreyol

Master class (LA)HORDE

> 20 élèves intermédiaires = 3 heures d'intervention en partenariat avec les 11 établissements socio-culturels de Créteil

Le dispositif « Vis ta différence » tient lieu d'exemplarité par la co-construction significative pour laquelle le dispositif a volontairement opté, par son développement multi-partenarial au fil des éditions, par l'accroissement de la part artistique pluridisciplinaire dans le projet général, par la priorité donnée à un montage de projet intergénérationnel (seniors, dispositifs nationaux de lutte contre le handicap, enfance et jeunesse) du fait de la grande mixité des bénéficiaires dans la mise en œuvre (valides et invalides – encadrants et bénéficiaires engagés ensemble au plateau) et du public (familles largement éloignées des pratiques artistiques et de la fréquentation d'un établissement de diffusion artistique)

A chaque nouvelle saison, la MAC joue un rôle de coordination et de conseil dans l'évolution de la forme du projet, faisant émerger l'opportunité des formes artistiques pour ce type de démarche, met en place des intervenants artistiques auprès des ALSH, met à disposition des espaces de la MAC pour répétitions et restitution finale en petite et grande salle, aide à l'organisation logistique, technique et de communication en co-pilotage avec la Direction de l'Enfance et de la Jeunesse favorisant, pour les bénéficiaires et leurs encadrants une circulation inédite dans la MAC et l'appropriation par des équipes extérieures des outils de création de la MAC. Une manière de créer du dialogue par l'expérience tangible et sensible d'un montage de projet artistique.

Objectifs :

- **Maintenir, nourrir et développer les partenariats pour les quatre saisons à venir avec les institutions culturelles et socioculturelles du département ;**
- **Porter une attention soutenue aux publics en difficulté sociale, personnes en situation de handicap, publics isolés pour des raisons géographiques en imaginant la mise en place de navettes, si des ressources financières peuvent être abondées par un partenaire public ou privé.**

1.4- La communication

La communication de la MAC assure un rôle de plaque-tournante, d'interface et de conseillère entre les spectateurs et la programmation. Accessible à tous, elle est porteuse d'une double exigence : d'une part une exigence d'information claire, simple, légère, attractive et d'autre part une exigence de sens, de mise en lumière des contenus des œuvres accueillies.

Elle établit les liens entre le projet artistique de la maison et ses nombreux partenaires institutionnels, culturels et socioculturels. Elle alimente les relations avec la presse locale, nationale et internationale. Elle facilite les échanges, les contacts entre les usagers et la MAC à travers la confection de la plaquette de saison, du programme de salle, de nombreux documents à caractère informatif et pédagogique autour des œuvres présentées. Elle aide ainsi à mieux appréhender les enjeux artistiques de la MAC. Favorisant la familiarisation aux œuvres contemporaines, elle fait en sorte que de plus en plus de citoyens se sentent concernés par toutes les formes d'expression du spectacle vivant même les expressions les plus inattendues, les plus aventureuses.

La Maison des Arts souhaite parallèlement déployer les assistants numériques pour une meilleure gestion de la relation avec le public. Cette conversion assistée de la relation au public est adossée aux objectifs d'excellence et à l'équilibre de la programmation. Elle comprend un ensemble de dispositifs d'optimisation de la relation au public, de fidélisation souple par pertinence. Elle organise la collecte et l'analyse personnalisées des données du public, dans le but d'organiser des informations personnalisées, de favoriser l'intégration des canaux de contacts digitaux dans la réflexion générale de la relation aux publics.

Nous devons proposer des recommandations *sur-mesure* en imaginant des « parcours de spectateur » établis systématiquement sur l'analyse qualitative de ses attentes et avec sa complicité et son consentement. Il ne s'agit pas d'enfermer dans des parcours tout faits, mais, par des échanges chaleureux et ouverts, surprendre pour ouvrir des espaces de choix nouveaux et satisfaisants.

Ceci suppose évidemment le consentement des personnes selon un code déontologique approprié.

a) Être plus ouvert et plus interactif

Les réseaux sociaux sont aujourd'hui un élément majeur de communication. Il nous faut y renforcer notre présence institutionnelle mais aussi encourager le public internaute à ces partages interactifs, conformément aux textes régissant ses usages.

L'interactivité c'est aussi la rencontre, le dialogue. Ainsi, nous voulons déléguer régulièrement à des « *ambassadeurs juniors* », la communication de certains projets artistiques appropriés après leur immersion au cœur du processus de création (module expérimental sur stagiaires de 3eme, groupe CLAP/CACM, public volontaire).

b) Créer une plate-forme numérique sous le label « NumeriMAC »

Pour ceux qui souhaitent s'initier et se sensibiliser à « l'art d'être spectateur », une plateforme en ligne, intitulée « **Label NumeriMAC** », offrira un espace privilégié pour s'informer sur les dernières actualités de la MAC, télécharger des dossiers pédagogiques autour d'un spectacle, trouver des aides pour monter un projet en collaboration avec la MAC, consulter les biographies des artistes accueillis, visionner des conférences, des débats, des restitutions de rencontres avec les artistes, sous forme de Podcasts adaptés. Ce serait également une vitrine pour présenter des projets singuliers comme « la MAC rêve », « la MAC voyage », « Bal à la MAC », « les mobilisations éclairs à la MAC », ou « la MAC dialogue ». La création d'un poste dédié serait nécessaire au service communication.

Objectifs:

- **Accroître la curiosité, l'information, les connaissances des publics à travers divers supports (papier, numérique) mais aussi par l'organisation de rencontres concrètes sensibles.**

- **Relever le défi numérique. Nous le savons tous, le numérique fait éclater tous les anciens modes de communication et bouleverse la vie sociale et culturelle. La MAC souhaite mettre en œuvre, favoriser un meilleur accès aux spectacles vivants et à son offre artistique, notamment en organisant et alimentant sa présence sur les réseaux sociaux et plus largement en étant en alerte des possibilités et évolutions permanentes du numérique.**

1.5- La politique tarifaire

«Je voudrais trouver ainsi un modeste écho au beau rêve d' André Malraux, que l'on fasse un jour pour la culture ce que Jules Ferry a fait pour l'instruction».

Dans la lutte contre les inégalités d'accès à la MAC, les barrières financières sont une réalité et trop souvent une entrave. La MAC continuera à pratiquer une politique tarifaire accessible et peu coûteuse qui est, nous semble-t-il, une première condition pour lutter contre l'exclusion économique et permettre de favoriser l'accessibilité à la MAC d'un plus large public.

La Maison des Arts souhaite poursuivre sa politique tarifaire attractive et favoriser des formules d'abonnement souples. Dès la saison 2017-2018, les formules d'abonnement ont été simplifiées et rendues plus opérationnelles. Les tarifs parmi les plus accessibles de la région permettent l'accès d'un large public. Ils ont été réajustés après de longues années de stagnation. L'évolution adaptée et contenue de la tarification apparaît nécessaire au maintien d'une marge artistique suffisante pour garder des spectacles de grande qualité mais elle ne pourra aller à l'encontre de la politique de large accessibilité, ce qui limite les marges envisageables. La grille tarifaire très accessible permet un meilleur brassage des publics et une plus grande accessibilité de tous en privilégiant, dans cette optique, une politique partenariale sur notre géographie d'intervention : le Val-de-Marne et GPSEA. Le nombre de places exonérées fera l'objet d'une plus grande vigilance.

Objectifs :

Maitriser de la grille des tarifs

Remettre en question et adapter sa structure en fonction de l'évolution sociologique de nouveaux segments de publics

LA MAC EN ACCÈS LIBRE

Les barrières financières sont une réalité. Nous sommes conscients que pour beaucoup de citoyens, particulièrement le public jeune, la gratuité est le seul moyen d'accès aux richesses du spectacle vivant.

Les niches de gratuité se sont multipliées et nous créons à la rentrée 2019 un *pass* sous forme de calendrier dédié regroupant toutes les propositions d'accompagnement gratuites : *le PASS BIS*. Un programme qui pourrait se défendre comme une série de propositions accessibles au-delà d'un engagement monétaire (répétitions ouvertes, accès backstage, master class, temps de formation ciblé, débats et rencontres avec les artistes associés et en résidence, ainsi que l'artiste-directeur. Des invitations à des événements participatifs, d'initiation aux pratiques artistiques à travers des rassemblements festifs comme « Jour de Fête », « GPSA en fête », ateliers de pratique hors-les-murs, mini-avant-programmes, bals, performances sur les temps de festivals. Une nouvelle manière de positionner et favoriser l'entrée à la MAC, l'appropriation d'un outil de création par la rencontre avec ses « artistes » et la pratique avant ou en complément de l'acte d'achat d'un spectacle,

2) La MAC actrice du développement artistique et culturel du territoire

2.1 Une présence nomade décentralisée sur son territoire...

La volonté de sortir de ses murs pour aller à la rencontre des publics, présenter des spectacles itinérants, créer des événements participatifs.

Actrice majeure de la politique artistique et culturelle du département, attentive et déterminée, elle entend être l'un des rouages forts de l'accessibilité de l'art et la culture pour tous sur son territoire.

Portée par le souci constant d'atténuer les inégalités d'accès à la création contemporaine (qui malheureusement existent aujourd'hui, notamment chez les jeunes et les populations qui pour des raisons culturelles, économiques, sociales, géographiques ne franchissent jamais les portes du théâtre), la MAC propose des dispositifs itinérants imaginés par des artistes talentueux et engagés, issus de disciplines les plus diversifiées : spectacles de rue, événement participatifs pluridisciplinaires dans les espaces publics, spectacles musicaux, chorégraphiques, théâtraux, circassiens en milieu scolaire, performances numériques participatives dans des espaces publics traditionnellement non consacrés aux arts et à la culture. La mise en place de ces dispositifs s'appuie sur l'ensemble du réseau des communes du territoire, du réseau éducatif et associatif

Objectifs généraux

- Porter la conviction que l'approche de la création artistique ne doit pas être réservée seulement à une minorité, l'accès à la culture artistique doit être partagé par tous, rendu possible à tous.
- Insister en priorité sur l'axe nomade de la MAC en direction des communes peu ou non dotées d'établissements culturels par la mise en place de projets ou événementiels dans les gymnases ou sous chapiteaux et pour une période définie permettant dès lors une programmation co-construite entre la MAC et le réseau associatif, éducatif institutionnel de la commune partenaire.

2.2- Programmation de spectacles hors les murs en milieu scolaire

Aujourd'hui le dispositif **MAC NOMADE** est rendu possible par un financement « politique de la ville » et un soutien de l'EPT GPSA .

Le dispositif « politique de la ville »

Permet de diffuser, hors les murs et en tournée, des spectacles (accompagnés d'une rencontre et d'un petit temps de pratique) dans les écoles maternelles et élémentaires.

Favorise une relation de proximité

Facilite l'accès à des propositions artistiques pour des écoles dont les possibilités de sorties culturelles s'amenuisent ou ont disparu pour des raisons multiples.

A titre d'expérimentation dans la saison 2017-2018, nous avons proposé aux enfants un conte musical et un conte chorégraphique. Cette expérience a suscité une grande attente et une intense demande, ce nous a convaincu de la nécessité d'amplifier, de doubler au minimum le nombre de spectacles et le nombre des représentations, de diversifier les disciplines et les artistes programmés.

Cette action peut être l'occasion de commandes particulières à des auteurs, des interprètes, des metteurs en scène, des chorégraphes, des compositeurs engagés et déterminés pour amener l'art là où il ne va pas.

Pour exemple :

Octobre/Novembre 2017 : « un jour, un conte », Joëlle Ifrig / Oumarou Bambara. Conte musical et chorégraphique : 968 jeunes spectateurs - écoles élémentaires et maternelles

Mai/Novembre/ Décembre 2018 : « Asa Nisi Masa » Créé au théâtre national de Chaillot, José Montalvo. Pièce chorégraphique et vidéo : 885 jeunes spectateurs - école maternelles.

Nos objectifs pour les années à venir sont :

- Offrir aux enfants et aux adultes d'où qu'ils viennent et habitent, quels que soient leurs parcours et leurs origines, la chance d'une première rencontre avec le spectacle vivant
- Chercher sans cesse de nouveaux partenaires pour étendre cette action dans le territoire et le département. Nous le ferons en particulier dans les territoires prioritaires, dans les quartiers, les zones périurbaines et les communes à faible démographie, où la culture peut être moins accessible
- Doubler le nombre actuel et favoriser la variété des spectacles itinérants proposés
- Accroître le nombre de représentations présentées dans ces établissements tout le long de la saison

2.3- Programmation d'événements pluridisciplinaires dans les espaces publics, créateurs de lien social et d'éveil à la création contemporaine

Ces événements sont des moments de fête qui rappellent par une approche conviviale et ludique que l'art répond à un appel fondamental de l'être et qu'il peut être vécu par tous.

Pluridisciplinaires, portés par les artistes associés, désireux et heureux de s'engager dans cette démarche et de nombreux jeunes artistes invités, ces événements sont coordonnés par José Montalvo. Il s'agit de rendre les citoyens acteurs/actifs, d'éveiller leur part artistique à travers des propositions participatives et innovantes, et faire en sorte que les citoyens ne soient pas uniquement spectateurs ou consommateurs

À l'instar de la *MAC Nomade*, ces événements ouverts à tous, tiennent particulièrement compte des franges de la population qui, ne franchissent pas les portes de la MAC.

Ces événements ont démontré leur efficacité en initiant des liens durables avec des personnes que les formes traditionnelles de relations aux publics n'auraient sans doute jamais convaincues de rentrer à la MAC.

a) GPSEA en fête

Ces actions traduisent la volonté de la MAC de porter une considération permanente à son territoire et à sa population dans toutes ses composantes particulières.

L'ambition de la MAC n'est rien d'autre que de permettre à chacune et à chacun

- de réfléchir et /ou de découvrir les richesses de l'art contemporain
- d'appeler à une participation active des habitants de toutes les communes du GPSEA
- de générer ainsi de nouvelles convivialités, du lien social, des rencontres,
- de vivre des plaisirs, de petits bonheurs, du partage, des curiosités, en aiguisant l'appétit pour la création contemporaine.

Le soutien de l'EPT « Grand Paris Sud Est Avenir » nous a permis de programmer sur son territoire, à titre expérimental, un grand événement pluridisciplinaire « *Étonnons-nous à Grosbois* » : événement créé par des artistes associés de la MAC et coordonné par José Montalvo qui facilite l'accès et la participation de tous les habitants à la vie artistique du territoire. Ont participé à son élaboration : Musique (ONDIF, Conservatoire à Rayonnement Régional.) Théâtre Équestre, Danse (afro-antillaise avec Chantal Loïal, contemporaine avec Delphine Caron (programmée à la MAC), danse urbaine avec Fouad Hammani, quatre chorégraphes invités.

L'accueil enthousiaste et le public venu nombreux à cet événement nous a convaincu de le pérenniser et de chercher sans cesse à l'élargir en convaincant de nouveaux partenaires.

Objectifs :

- **Maintenir et déployer au minimum un à deux grands événements pluridisciplinaires par saison sur le territoire de GPSEA.**
- **Intensifier les échanges entre la MAC et toutes les communes du « Grand Paris Sud Est Avenir.»**
- **Prendre en considération les territoires éloignés de la MAC.**
- **Amener l'art là où il ne va pas en s'appuyant sur des partenariats nouveaux avec les structures artistiques, culturelles, sociales et éducatives des nombreuses villes de GPSEA.**
- **Dans cette même dynamique, nous souhaiterions mettre en place un partenariat avec les acteurs culturels et socio-culturels du département un événement dans le Val-de-Marne.**

b) Jour de fête

Musicale, acrobatique, dansante, circassienne, théâtrale, culinaire, plastique, « Jour de fête » est créé en 2005 par José Montalvo sur la grande dalle de l'hôtel de ville de Créteil, en complicité avec Didier Fusillier pour les jardins de la mairie.

« Jour de fête » entend valoriser les pratiques artistiques amateurs, la production collective d'imaginaires festifs sur un temps fort annuel en conclusion de la saison artistique et culturelle de Créteil. Des professionnels et des artistes sont invités à cet événement.

Depuis la nuit des temps la fête ponctue la vie de la cité. A travers « jour de fête », la MAC a l'ambition de s'affirmer davantage comme un acteur majeur de la vie artistique et citoyenne de la ville.

«Jour de fête», événement pluridisciplinaire, s'inscrit d'une manière dynamique en synergie avec tous les acteurs impliqués dans les champs culturels et socioculturels de la ville de Créteil. Autour d'un concept **«La fête est inséparable de la communauté humaine.»**, cette fête ponctue la vie des cités, forge les citoyennetés.

Ici la culture et les arts s'allient à la culture comme « art de vivre »

Depuis l'édition 2005, le festival se concentre sur une seule journée et propose une programmation pluraliste hors les murs co-élaborée avec le CCN de Créteil et en partenariat avec tous les acteurs socioculturels et culturels de la ville de Créteil. L'événement tient compte des critères d'appréhension sensible d'un territoire de mixité, valorise le métissage des sensibilités, des imaginaires, des cultures dans le cadre du déploiement de tous les arts qui sont au cœur du projet de la MAC.

Objectifs généraux :

- **S'inscrire davantage dans la vie artistique et citoyenne de la ville et de GPSEA en créant tous les ans un ou deux grands événements festifs autour de la création contemporaine sur son territoire.**

- c) Le département du Val de Marne en fête, un projet pour l'avenir

La MAC souhaiterait amplifier son ancrage et cette dynamique singulière dans le département, avec ses acteurs culturels ou socio-culturels, selon les mêmes modalités et enjeux présentés ci-dessus, pour créer un événement artistique participatif, emblématique, fédérateur, festif et itinérant dans tout le Val-de-Marne.

Objectif :

Articuler et créer des passerelles interterritoriales par le biais des grands événements participatifs festifs pluridisciplinaires sur le territoire de la MAC, GPSEA et le département du Val de Marne favorisant le dialogue artistique amateurs professionnels et l'élaboration de calendriers festifs fédérateurs.

2.4- Programmation de performances numériques et participatives :

« Je serai attentif à ce que les possibilités du numérique jouent aussi un rôle majeur dans l'impulsion et l'accompagnement des actions éducatives et culturelles que nous menons et dans la communication des initiatives participatives organisées par la MAC dans et hors de ses murs. »

a) Ateliers « La table Mash-up. » sur temps scolaires et extra scolaires.

Permettre à chaque citoyen, et en particulier aux plus jeunes, d'exprimer et de développer leur créativité dans le monde du numérique autour d'ateliers d'images créatifs générés à partir d'œuvres du domaine public et d'œuvres sous licence libre. Montrer qu'avec le numérique, ce n'est pas simplement la question de la diffusion et de l'accès aux œuvres qui est en jeu, mais bien le processus créatif lui-même, enrichi et nourri par les outils numériques.

La MAC entend être attentive au maintien de nouvelles pratiques créatives.

L'atelier « Mashup » initié à l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) a permis de montrer que les œuvres du domaine public, qui ne sont plus sous droits d'auteurs, ont un rôle spécifique à jouer et peuvent constituer un terreau particulièrement riche pour l'accès et l'utilisation de contenus culturels numériques, notamment pour favoriser l'éveil artistique des enfants.

Fortement engagée ces dernières années la **MAC** préservera et amplifiera les ateliers-performances qui valorisent les pratiques numériques et artistiques amateurs.

En tournée depuis 2016, la « Mash up » est un dispositif ludique d'expérimentation numérique itinérant ayant trait au montage vidéo à partir d'une banque d'images de films, imprimées sur cartes postales interactives.

Ce dispositif a permis plusieurs tournées en direction de divers publics en engageant d'une part des temps de formation aux animateurs du territoire et à l'équipe de la MAC, d'autre part des actions de mises en pratique, workshops vidéo principalement à destination des 11 / 17 ans sur le temps scolaire et extrascolaire dans les établissements d'enseignement et à la médiathèque Nelson Mandela, dans les centres de loisirs et dans les gymnases.

La MAC continuera à développer et à amplifier, sur le territoire, des actions d'éducation artistique aux arts numériques et à la vidéo favorisant l'éveil artistique et une pratique créative amateur pragmatique et simple des outils numériques.

Quelques exemples menés pour la saison 2017/2018

1. Classe à PAC Théâtre et vidéo :« Immersion théâtre et cinéma » Lycée Romain Rolland (Ivry - 94) – 30h d'interventions – 50 élèves (2 classes). Initiation à l'intégration de la vidéo à des écritures de plateau.
2. Projets Arts numériques et photo « Le temps et l'espace, à la rencontre d'un photographe du mouvement» Lycée Edouard Branly (Créteil /94 - GPSEA) – 16h d'intervention – 25 élèves de 2^{nde}. Initiation à la pratique du light painting

« e-robot » Lycée Edouard Branly (Créteil /94 - GPSEA) – 16h d’intervention - élèves de BTS CIM (Conception et Industrialisation Microtechnique) construction d’un robot lumineux support à la réalisation d’œuvres en lightpainting.

3. STAGES ENSEIGNANTS / DAAC RECTORAT

Stage PAF Arts visuels « L’Art à l’ère du Numérique » autour de Soft Love - 4h d’interventions artistiques – 30 enseignants du second degré.

4. PLATEFORMES EDUCATIVES NOMADES

Tournée « Mashup 2017 #2 »

Ateliers avec la Table de Mashup : éducation à l’image, initiation au montage vidéo, travail sur la prise de parole et le jeu avec une comédienne.

5. ATELIERS THEATRE ET VIDEO EN DIRECTION D’ELEVES EN SITUATION DE DECROCHAGE SCOLAIRE

En partenariat avec la Mission de Lutte contre le décrochage Scolaire (MLDS) - Lycée Langevin Wallon (Champigny sur Marne) - 15 élèves - 40h d’intervention comédienne et vidéaste. Réalisation d’un court- métrage.

Objectifs :

- Mobiliser par le biais d’ateliers de pratique artistique, les possibilités démultipliées de création offertes, aujourd’hui, par le numérique.

- s’engager à réduire modestement les très grandes inégalités d’accès à la connaissance et à la maîtrise de ces nouveaux outils de création numérique alors qu’elle a transformé définitivement la diffusion, l’accès à l’art et à l’offre culturelle et en a révolutionné les pratiques et les usages créatifs.

Pour exemple (voir annexe)

2.5 – Rayonnement de la MAC national et international (hors les murs)

La diffusion des œuvres produites, coproduites ou soutenues par la MAC est une chance pour son rayonnement. La qualité et l’excellence des démarches des artistes résidents ainsi que celle de l’artiste-directeur, dont les œuvres sont accueillies sur des scènes nationales et internationales prestigieuses, contribuent à mettre en valeur une image innovante et créative de la ville de Créteil, de l’EPT GPSEA, du département du Val-de-Marne et de la région Ile-de-France ,comme territoire de création artistique dynamique et de très haut niveau.

Les performances participatives créées par José Montalvo depuis sa nomination à la MAC dans des lieux illustres comme : Le « Grand Palais » « Le Musée d’Orsay » , « La Canopée les Halles à Paris, » « La Philharmonie de Paris », dans le cadre du Monde Festival à « l’Opéra Garnier » en octobre 2018 et à « l’Opéra Bastille » et au Québec en octobre 2019, et dans le cadre du Grand Bal des Calais favorisent une meilleure identification et incarnation de la MAC au-delà de son territoire.

Les créations du directeur-chorégraphe permettent de maintenir de nombreux contacts et partenariats avec le réseau des Scènes Nationales, notamment avec la Scène Nationale de Calais dans l’élaboration commune d’un projet hors norme et inédit : le « Bal de Calais. ».

3) La relation de la MAC aux équipements culturels qui l’entourent. Les partenariats multipolaires.

Une part importante du projet artistique de la MAC est construite en partenariat avec les structures qui œuvrent dans le domaine culturel et artistique. La MAC souhaite poursuivre et amplifier ses collaborations avec tous les partenaires institutionnels du département et de la région, mais aussi avec ses partenaires internationaux.

Elle continuera à rencontrer les acteurs culturels et artistiques du département et de la région pour définir des collaborations ponctuelles ou régulières, signe de son ouverture et de sa volonté de créer des dialogues qui impliquent un

travail permanent autour des collaborations qui ne peuvent exister que si elles se fondent sur des choix artistiques partagés, forts, nourris et motivés par une volonté commune.

L'enjeu est de maintenir un climat de confiance et une qualité d'échanges qui ne sont pas toujours acquis par avance, la finalité étant toujours double : servir mieux les artistes et permettre aux publics de naviguer de proposition en proposition, de découverte en découverte.

Objectifs :

Permettre et optimiser un soutien aux artistes particulièrement novateur et un soutien ambitieux aux projets artistiques.

Faciliter la diffusion de leurs œuvres

Inscrire la MAC dans les réseaux pour optimiser le soutien aux artistes

Renforcer la pluralité des partenaires

Trois partenariats historiques :

La présentation de la programmation (cf : A) a rappelé l'existence de collaborations déjà anciennes tels que les liens très anciens de la Maison des Arts avec le **Centre chorégraphique national (CCN) de Créteil et du Val-de-Marne**, l'Association du **Festival International de Films de Femmes (AFIFF)**, présents au sein même des bâtiments. Elle a aussi développé une relation ancienne avec la **Briqueterie, Centre de développement chorégraphique National**.

Le CCN et le CDCN, deux institutions-phares et labellisées, inscrites comme la MAC au cœur du Val-de-Marne et dont le rayonnement artistique et les missions présupposent l'utilisation d'un plateau aux dimensions exceptionnelles ainsi que l'utilisation d'espaces modulables de représentation pour des événements accueillant des formats artistiques différents et des publics divers sont des partenaires évidents de la MAC dont les conditions objectives d'accueil et la nature du projet artistique corroborent le tropisme danse historique de ce territoire commun.

Une discussion partagée avec l'AFIFF sera engagée relative aux nouvelles formes que pourraient prendre ce festival et à l'ajustement nécessaire de l'implication financière de la MAC dans la manifestation.

Objectifs : confirmer et poursuivre ces trois collaborations pour les prochaines saisons, en réactualisant et précisant les conventions partenariales à travers des discussions régulières, constructives et fécondes.

3.1- Le CCN de Créteil et du Val-de-Marne / Compagnie Käfig

La MAC confirmera son partenariat avec le CCN, institution incontournable, inscrite comme la MAC au cœur du Val-de-Marne et remarquable par la complémentarité de sa démarche et de son approche de projet avec la nôtre.

- a)** Temps fort de la programmation « Le Festival Kalypso » et les œuvres de Mourad Merzouki.

La diffusion et/ou la coproduction des créations de Mourad Merzouki, chorégraphe et directeur du CCN, sur le grand plateau pendant la durée du festival Kalypso permet, dans l'esprit de la programmation de la MAC, d'articuler artiste de référence et nouveaux talents. Particulièrement festifs et féconds en brassage artistique et de publics, rien de plus stimulant que ces temps suspendus où se mélangent plusieurs types de propositions dessinant des trajectoires artistiques d'autant plus lisibles et engageantes qu'elles incitent aussi à plusieurs types de participations du public (Battle, master class, rencontre, spectacles, ateliers, bal, exposition).

Depuis 3 saisons, sur le grand plateau, Mourad Merzouki propose aux amateurs des établissements d'enseignement général et artistique de Créteil, de reprendre une œuvre de son répertoire dans des conditions d'accueil professionnelles valorisant l'appropriation sensible du répertoire, favorisant l'accès de la MAC pour un public néophyte peu enclin à la fréquenter.

Collaborateur et coordinateur artistique complice pour « Jour de fête », Mourad Merzouki présente, dans le cadre de cette journée festive, un extrait de cette œuvre de transmission, interprété par plus d'une certaine d'amateurs et participe activement aux propositions participatives.

Si la présence d'un centre chorégraphique national est évidemment une grande chance pour la Maison des Arts, l'établissement d'une convention MAC/CCN devrait permettre de regrouper tous les axes de collaboration et le cadre dans lequel ces collaborations se réaliseront.

Les grands axes de collaborations envisagées :

- Festival Kalypso. Nous précisons les conditions du partenariat qui permettent à la MAC et au CCN de travailler en amont et en concertation sur l'organisation de ce temps fort pour en optimiser les retombées mais également les coûts associés.

b) Les coproductions des créations de Mourad Merzouki

Les créations de Mourad Merzouki seront régulièrement coproduites par la MAC en fonction des équilibres et des rythmes programmatiques de chaque saison de la MAC.

c) Accompagnement des artistes accueillis

Une réflexion commune sera menée concernant les parcours d'artistes accueillis en résidence ou coproduits par les deux structures labellisées en vue de soutenir, accompagner et diffuser le travail de ces artistes ou compagnies dans les meilleures conditions possibles.

d) Mises à disposition d'espaces et renforcement de la signalétique à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment

Sur ce dernier point, des travaux sont envisagés. Nous menons ensemble en étroite collaboration avec GPSEA une réflexion sur un projet d'aménagement du bâtiment intégrant une signalétique interne et externe en vue d'une meilleure circulation au sein du bâtiment et une visibilité optimisée depuis l'extérieur de la MAC et du CCN. Parmi les pistes envisagées qui pourraient répondre en partie aux besoins d'évolution en espaces du CCN : la création d'un studio partagé, de locaux administratifs supplémentaires et d'une salle de réunion pour 15 personnes dédié au CCN.

Pour ce faire, GPSEA a fait appel à un programmiste afin de mener une étude sur la faisabilité des différents travaux et aménagements envisagés dans le bâtiment. Une réflexion commune est en cours sur la possibilité de créer des logements d'artistes à la MAC à l'image de certaines scènes nationales (Calais, Amiens)

e) Une loge (loge 115) a été mise à disposition, avant les futurs aménagements, pour compléter les espaces de travail du CCN - espace d'environ 30m2 lors de l'arrivée de Jose Montalvo.

Exemple de Collaborations saison18/19 : « Festival kalypso » Coréalisation MAC / CCN.

Maintenir :

- Accueil du spectacle Grande Salle (4 ou 5 représentations) : prise en charge des frais artistiques, techniques et d'accueil du public (ouvreurs, navettes public, sécurité) par la MAC / 100% billetterie à la MAC.

Spectacles Petite Salle et expositions : prise en charge de la MAC : 50 % des dépenses artistiques et techniques, prise en charge totale des frais d'accueil du public (ouvreurs, sécurité) / Reversement de 50 % des recettes de billetterie au CCN

Mise à disposition de la Piscine pour les shows et le Battle / Prise en charge totale par le CCN des frais artistiques et techniques / Prise en charge par la MAC de la totalité des frais d'accueil du public ouvreurs, sécurité) / 100% de la billetterie au CCN.

Fréquentation Kalypso 2018 :

- Grande Salle : *Vertikal* de Mourad Merzouki 5 représentations du 9 au 14 nov. 2018 :
5 096 spectateurs dont 2 157 abonnés et 387 invités.
- Petite Salle : 5 soirées de plateaux partagés :
1 025 spectateurs dont 195 abonnés et 261 invités
- Battle : 123 spectateurs dont 19 abonnés et 16 invités

3.2- Festival International de Film de Femmes (AFIFF).

Accueilli depuis plus de 30 ans dans la programmation de la Maison des Arts de la saison, le festival reste un rendez-vous cinéma art et d'essai fort de la saison, il s'inscrit dans l'histoire engagée du cinéma des femmes et au cœur des enjeux de l'action territoriale.

La MAC met à disposition des locaux et finance en partie la manifestation. Une réflexion a été engagée avec l'AFIFF pour réfléchir au format du festival qui semble devoir absolument évoluer.

Pour pouvoir poursuivre la collaboration et continuer à accueillir cette manifestation annuelle à la MAC, il sera nécessaire de pouvoir enclencher une discussion partagée avec l'AFIFF sur les nouvelles formes que pourraient prendre ce festival et sur l'ajustement de l'implication financière de la MAC dans la manifestation.

Nous avons avec l'équipe de médiation du festival, la volonté d'amplifier sur la base d'un travail concerté, les trajectoires de découverte entre spectacle vivant et cinémas, introduisant dans chaque parcours de jeunes spectateurs à la MAC au moins une proposition cinématographique supplémentaire tant il est clair que les lexiques de ces deux mondes artistiques cohabitent, se complètent et permettent d'élaborer un travail mixte de réflexion, débat et pratique. Le dispositif « Happy Hour » imaginé par la MAC durant 3 éditions successives du festival va être réactualisé.

En confrontant les premiers travaux de très jeunes réalisateurs du territoire aux professionnels du cinéma, invités du festival, il permettra à nouveau d'encourager et soutenir la créativité de leurs premiers pas, leur permettant également d'être au clair avec les dispositifs institutionnels susceptibles d'accompagner leur démarche et d'entrer en contact avec des professionnels. Le dispositif « Mash Up » est activé pour le festival avec des intervenants MAC depuis le dernier festival.

A titre d'exemple saison 18/19 :

Coproduction numéraire MAC : 66 000 €

Prise en charge du personnel technique

Prise en charge du personnel d'accueil : billetterie et ouvreurs

Prise en charge d'une partie de la Sécurité

Fréquentation Festival de Films de Femmes 2019 : 54 séances / 4 084 spectateurs dont 1 814 invités et 350 scolaires.

3.3- La Briqueterie, CDCN.

La MAC souhaite maintenir et renforcer les rendez-vous qui nous lient à ce partenaire en ouvrant, à travers un dialogue constructif, de nouvelles possibilités de collaboration portant sur l'étroite imbrication des processus d'accompagnement artistiques

- > Continuité dans l'accueil de la Biennale
- élaboration de rencontres professionnelles chorégraphiques
- facilitation de la découverte de la danse contemporaine pour le public
- mise en œuvre de projets artistiques partagés.

->continuité dans l'accueil de dispositifs internationaux fédérant un nombre de professionnels européens exemplaires, « Aerowaves » et « Spring Forward »

A Titre d'exemple Saison 2018/19 :

- Accueil d'*Aerowaves* ». La plate-forme de promotion de la danse en Europe a été accueillie lors de la dernière Biennale de danse 2019.

– Accueil *Spring Forward* en Val-de-Marne: Plateforme de soutien aux talents dans le cadre de la Biennale du Val-de-Marne (réservée aux professionnels).

Prise en charge par la MAC de 50% des contrats de cession frais annexes et de la totalité des droits d'auteurs

Prise en charge par la MAC des frais techniques, sécurité et personnel d'accueil.

Mise en place d'une connexion internet haut-débit dédiée.

Accueil du spectacle programmé dans la Grande Salle « Augusto » d' Alessandro Sciarroni ouvert au public : prise en charge par la MAC de tous les coûts afférents.

Fréquentation du spectacle : 386 spectateurs dont 134 abonnés et 45 invitations.

3.4- Le partenariat avec les Cinémas du Palais

Le partenariat avec **les Cinémas du Palais** nous a conduit à élaborer régulièrement plusieurs projets d'éducation artistique inter-opérateurs notamment avec le **MAC/VAL** sur des trajectoires artistiques et culturelles - cinéma images et scène - . Une attention particulière est portée à nos programmes respectifs pour inciter nos publics à fréquenter conjointement les deux institutions en fonction des parcours de spectateurs que nous composons. Des films sont régulièrement présentés en contrepoint de notre saison, Ils sont suivis toujours d'un débat.

« Free Angela » lors du festival Hyper Harlem par exemple.

3.5 Le partenariat avec le MAC/VAL

Originellement fondé sur un travail de collaboration entre les services de médiation de la MAC et l'équipe des publics du MAC/VAL en matière d'arts visuels et numériques devrait amorcer une véritable évolution en menant conjointement une nouvelle réflexion sur les croisements possibles entre les deux lignes programmatiques et les deux démarches d'accompagnement des publics.

Il s'agirait d'une part de travailler sur l'axe des événements participatifs, du nomadisme de la MAC particulièrement par des propositions dansées, tropisme de notre institution et de notre territoire commun mais aussi par des propositions plus transversales, légères dans l'élan des thématiques des expositions du MAC/VAL et en regard des démarches artistiques des artistes résidents ou associés de la MAC . Il s'agirait d'autre part de créer plus régulièrement des parcours guidés et conjoints sous forme de visites et ateliers (scolaires, enfants et famille, champ social, centres de loisirs...) en réactivant nos expertises en médiation, éclairant ainsi de façon tangible les perspectives contemporaines des arts visuels en les reliant plus largement à toutes les formes d'arts et d'expressions artistiques.

3.6 Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) Marcel Dadi

Fort de l'expérience autour des cycles d'orientations Professionnelles du conservatoire qui a permis de mettre en place de riches échanges et coopérations artistiques avec les équipes programmées sur la saison 2018/2019 (*cf. tableau du document envoyé*), il s'agit désormais de structurer et d'amplifier ce partenariat sur la nouvelle période de cette convention pluriannuelle.

A partir des actions menées en direction des différents cycles du conservatoire, la MAC a initié et déployé de multiples modes d'intervention qui entrent en résonance avec les cursus et temporalités des publics concernés : école du spect'acteur, avant-programmes thématiques en prélude aux représentations, accompagnement des restitutions de fin d'année, reprise de répertoire, master-class... Les partenariats ont pu s'enrichir des résidences de création, intégrées au nouveau projet de la MAC.

L'engagement du CRR dans la démarche des classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) dans cinq domaines (théâtre avec un parcours comédien et un parcours mise en scène, danse jazz, orchestre, art vocal et accompagnement, piano) et la restructuration de son organisation interne laissant apparaître plus fortement son ambition en matière de coopération artistique (une responsable du pôle diffusion/création et une chargée des relations avec les publics), permettent d'envisager des projets plus aboutis et consolidés. En outre, le tropisme numérique qui sera inscrit dans le futur projet d'établissement du CRR et qui se traduit par le recrutement de deux référents numériques et des coopérations répétées avec la Muse en Circuit, constitue une entrée susceptible de trouver un écho artistique avec les équipes et compagnies accueillies à la MAC.

La préparation à l'enseignement supérieur implique de se questionner et de se confronter aux réalités de la vie professionnelle et notamment de celles concernant le domaine du spectacle vivant. Dans ce cadre, et au-delà des partenariats existants, l'enjeu consiste notamment à co-construire des compagnonnages en matière de pédagogie et d'expériences artistiques avec les étudiants des CPES notamment, contribuant par là-même à développer des démarches pédagogiques innovantes.

Plus globalement, la programmation proposée par la MAC doit pouvoir bénéficier aux différents cursus existant et se traduire par des projets artistiques inscrits dans le rythme des études. De ce point de vue, le renforcement des activités et des master-class est attendu.

Pour la saison 2019/2020, deux projets peuvent notamment être mentionnés à titre indicatif :

- Projet « Cavanna/Beethoven : analogie et perspectives... » avec l'orchestre du conservatoire, l'ensemble 2E2M et le compositeur Bernard Cavanna. Concert à l'automne 2020,
- Master-class avec Olivier Letellier (compagnie théâtre du Phare) dans le cadre de sa création « un furieux désir de bonheur » prévue en mai 2020

pour exemple et pour la saison 2018/2019

GABRIEL DUFAY 4 élèves stagiaires **du 5 septembre au 13 octobre 2018**

dont une élève mise à contribution comme assistante du metteur en scène

GUILLAUME SEVERAC SCHMITZ 5 élèves stagiaires **du 3 décembre au 21 décembre 2018**

et du 17 au 22 février 2019

FRANCOISE GILLARD 4 élèves stagiaires **du 04 février au 13 mars 2019**

dont une élève mise à contribution comme assistante du metteur en scène

3.7- Les Partenariats val-de-marnais

Les Théâtrales Charles Dullin, Biennale de création pour les écritures contemporaines que nous accueillons depuis de nombreuses années.

Lors de la saison 18/19 nous avons partagé l'accueil en coréalisation sur 4 soirs de la nouvelle création d'Ahmed Madani, « J'ai rencontré Dieu sur Facebook », ainsi que l'accueil en temps scolaire de 4 représentations du spectacle de David LESCOT, « J'ai trop peur »

a) Dans le Val-de-Marne, de nouveaux partenariats sont en passe de s'afficher avec :

- **La Manufacture des œillets, centre dramatique national du Val-de-Marne.** Au-delà de relations de bon voisinage, une collaboration d'une nouvelle nature est en devenir avec l'arrivée du nouveau directeur, Jean Pierre Baro, et un projet de programmation partagée à venir.
- **le Studio Théâtre de Vitry**, et la nouvelle direction de Bérangère Vantusso, Cie trois Six Trente. Ses aspirations pour un théâtre engagé et de nouvelles écritures éveillent notre curiosité et attention. Nous aimerions prolonger les temps exploratoires de certaines des compagnies reçues en leur offrant une nouvelle résidence ou un accueil à la MAC.

b) Partenariats concernant plus spécifiquement la musique :

Centre National de Création Musicale (CNCM), La Muse en circuit, nous accueillons chaque saison en coréalisation avec la Muse en circuit un programme de création musicale. La saison prochaine, nous accueillons la pièce de Julien Desprez en décembre 2019.

Le Festival Sons d'Hiver, notre partenariat historique se prolonge fortement, et nous permet d'organiser en coréalisation avec le festival, deux grandes soirées en grande salle privilégiant les soirées inédites et les rencontres musicales originales.

Orchestre National d'Ile-de-France, l'orchestre a été en résidence à la MAC pendant deux saisons, ce qui nous a permis de collaborer plus particulièrement sur le territoire lors de la performance participative du Domaine de Grosbois en mai 2019 sous la direction artistique de José Montalvo et sur la partition de Max Richter suggérée et interprétée par l'Orchestre.

Le Festi'Val de Marne, nous avons collaboré deux fois déjà avec le Festi'Val-de-Marne, avec notamment l'accueil d'Eddy de Pretto et de Rover. Nouvelle programmation encore cette saison avec un programme lusitanien.

Nous souhaiterions pérenniser ce lien et travaillons à le renforcer par l'accueil de show-case de groupes musicaux repérés par le Festival en dehors de la programmation en octobre.

Une itinérance musicale dans les collèges pourrait être envisagée sur la base de *shows/transmission*.

3.8- Dans la région parisienne, de nouveaux partenariats s'affirment,

- **Le Théâtre Mouffetard, théâtre des arts de la marionnette.** Soutien en expertise artistique, jusque-là confidentiel, lors de la saison 18/19 nous avons accueilli une exposition et 2 spectacles dans le cadre de la BIAM, Biennale Internationale de la Marionnette en mai 2019. Cette nouvelle étape dans nos relations verra réitérer notre collaboration lors de la prochaine Biennale.
- **Le Festival Faits d'hiver, Micadanse.** Nouveau partenaire également lors de la saison 18/19, nous partageons les ambitions artistiques et valeurs prônées par le directeur Christophe Martin et avons souhaité prolonger cette expérience en 2020. Un contrat de coréalisation établit le cadre de nos relations.
- **Le Mois Kreyol.** La troisième édition de ce festival a confirmé la force de notre partenariat. Cette saison, une représentation jeune public du spectacle « Cercle égal, demi-Cercle au Carré », en accueil cession et en petite salle ouvrira le festival, imaginé, selon formats artistiques, dans les différents espaces de la MAC. (atelier d'écriture, conte, Bal, Konser, masterclass, conférence dansée) Ces journées sont le fruit d'une concertation partagée entre les organisateurs et la MAC, conclue par un contrat de coréalisation. Il ouvre à un projet de programmation réaffirmée d'artistes ultramarins tel que le définit le projet artistique du directeur.

De nouveaux partenariats se dessinent,

- **Le Festival Africolor.** Le souhait de travailler avec ce festival nomade en Ile-de-France n'est pas nouveau mais n'a encore jamais été réalisé. Rendez-vous est pris pour amorcer une relation avec un événement faisant la part belle au panache des ensembles musicaux africains, écho visible aux partitions métissées de notre programmation.
- avec **la Scène Nationale des Gémeaux, à Sceaux et le Théâtre National de Chaillot à Paris, avec la Maison de la Culture d'Amiens, de Calais et de Bobigny.** Avec ces lieux remarquables, nous partageons de longue date le choix de programmer et d'accompagner certains artistes. Avec l'arrivée de José Montalvo, nos liens se sont encore approfondis : nous ambitionnons une relation plus constructive concernant le partage des accueils pour certains artistes, leur offrant un confort et une visibilité concertés, maîtrisant davantage les coûts financiers et la communication.

3.9- Partenaires nationaux et internationaux

L'accueil d'artistes internationaux permettra aussi de positionner la MAC comme une maison de diffusion de référence, comme un lieu prescripteur, en renforçant sa visibilité et en accentuant sa politique de réseau avec de grands établissements nationaux et internationaux tels que **le Théâtre de la Ville, le Théâtre National de Chaillot, le Grand Théâtre de Luxembourg, le Théâtre National de Bruxelles, le Sadlers Wells ou le St Polten Festpielhaus mais encore prochainement avec la Maison de la Culture d'Amiens, de Calais Les Gémeaux, scène nationale de Sceaux et la Maison de la Culture de Bobigny** avec lesquelles une concertation est amorcée pour faire émerger des espaces de collaboration inventifs.

Nous poursuivons assurément les relations historiques avec le **Festival d'Automne à Paris** dont nous accueillons chaque saison un ou deux spectacles en grande salle.

Dans ce même élan, nous poursuivons des accords fructueux avec **le Théâtre de la Ville**, partenaire particulier depuis quelques saisons en raison des travaux de leur grande salle, place du Chatelet. Les accueils avec ces deux partenaires se traduisent par des contrats de coréalisation, nous permettant d'étoffer à moindre coût notre programmation.

Nous entendons prolonger avec le **Théâtre National du Luxembourg, et le Théâtre National de Bruxelles**, un vrai partenariat autour d'une programmation partagée. Nous réfléchissons à transformer notre expérience récente avec le XS festival, le transformant en biennale, et pour laquelle nous souhaiterions associer d'autres opérateurs européens tels que le **Festspielhaus St. Pölten** (Autriche) ou le « **Festival International de Titirimundi de Ségovie** » (Espagne).

Objectifs :

- **Renforcer la politique de réseaux et de partenariat multipolaire (régionale, nationale et internationale)**

- Favoriser les synergies autour des projets artistiques, les économies d'échelle en s'appuyant sur la mutualisation des compétences et/ou des moyens en équipement.

D-L'organisation fonctionnelle :

1) Les ressources humaines

1.1- L'équipe

Le personnel de la MAC constitue une équipe exceptionnellement engagée, portée par un esprit de responsabilité collective, et qui œuvre avec appétence, conviction, détermination à la bonne marche de la MAC.

Une équipe dynamique et motivée par le projet artistique de la MAC, constituée de professionnels aguerris qui peuvent garantir la bonne marche du navire avec tout son équipage.

Bien que très engagé, le personnel de la Maison des Arts est très peu nombreux pour un équipement de cette taille, seulement 24 permanents. Par ailleurs les chantiers en matière de ressources humaines sont nombreux du fait de l'absence de gestion des ressources humaines ces dernières décennies, l'accord d'entreprise n'est plus respecté dans les faits.

Les conditions de rémunération des intermittents ont été revues à la hausse dans un souci de clarification et de justice sociale.

Des adaptations sont nécessaires en termes d'organisation et de recrutement. Pour les embauches les plus urgentes, nous avons privilégié des promotions internes afin de valoriser l'implication du personnel tout en promouvant une politique d'évolution de carrière au sein de la Scène Nationale. Dans ce cadre, nous avons promu Christos Antoniadès, régisseur plateau de la Grande Salle au poste de régisseur général et pour le remplacement de Nathalie Decoudu (directrice déléguée) après une rupture à l'amiable nous avons procédé à la création d'un poste d'administratrice confié à Anne Rogeaux, auparavant Administratrice de production.

Perspectives

Sont encore prévus la création d'un poste d'aide-comptable (aujourd'hui occupé par un CDD – environ 35 000 € TCC par an) et le remplacement du Régisseur plateau de la Grande Salle (60 000€ TCC par an). Nous souhaiterions également embaucher un permanent en régie audiovisuelle tant pour la présentation des spectacles que pour les actions culturelles et un soutien en communication.

D'autres chantiers sont ouverts : adaptation des horaires de travail en fonction des services et de l'activité du théâtre, création de fiches de postes, politique de formation, élaboration d'une grille salariale claire et lisible. Cette réflexion devra se faire dans la concertation avec le Conseil Social et Économique qui sera élu en décembre 2019 et aboutira à un nouvel accord d'entreprise

Objectifs

Définir une vraie politique salariale et un vrai plan de formation ;

1.2- L'organigramme de la MAC

Direction

Directeur
Assistante du directeur.

Programmation

Responsable de la programmation.
Responsable de la programmation jeune public

Service administratif et financier :

Administratrice
Chef comptable
Aide comptable - CDD

Responsable de production et de diffusion
Attachée d'administration et de production

Relations publiques, développement des publics, communication, presse

Secrétaire générale

Responsable des relations publiques secteur enseignement.
Attachée aux relations des publics secteur enseignement.
Attaché aux relations publiques et à la communication.
Attaché aux relations publiques secteur socio-culturel et associatif.

2 Attachés à la billetterie et à l'accueil du public.

Service technique:

Directeur technique
Régisseur général

Régisseur plateau Petite Salle
Régisseur lumière Petite Salle
Régisseur lumière Grande Salle
Régisseur son
Trois Gardiens .

1.3- La Formation

a) Pendant plusieurs années, la MAC a accueilli et formé du personnel en CAE et CUI et assuré l'obligation de formation de ces 3 personnes qui ont vu pour deux d'entre elles, leur contrat transformé en CDI tandis que la 3ème a pris un statut intermittent et travaille régulièrement pour la Maison des Arts. L'année dernière nous avons également engagé une personne en Contrat de Professionnalisation, au terme duquel elle a été engagée en CDI au sein de notre structure. De plus, nous faisons appel chaque année à des stagiaires de Licence 3, Master 1 ou 2 en Relations avec le Public et Production.

b) Formation au Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne nécessaires pour un ERP. Nous avons ainsi formé quatre SSIAP 1 et deux SSIAP 2 au sein de notre personnel afin de limiter les appels à des prestataires extérieurs.

c) Formation aux logiciels : Par ailleurs, nous organisons régulièrement des journées de formation au logiciel de planification Hors Scène utilisé au sein de la Maison des Arts de Créteil. La mise en place du nouveau système de

billetterie *full web* a également donné lieu à des journées de formation. Enfin, le personnel technique permanent bénéficie de formation aux nouveaux équipements et logiciels à chaque renouvellement du matériel de la Maison des Arts.

d) Dans la limite des budgets alloués et sur demande spécifique, les salariés bénéficient d'un Droit Individuel de Formation.

e) une aide au développement en direction des artistes résidents et associés.

Objectif : Comme il a été dit plus haut, la Maison des Arts a connu ces dernières décennies de nombreuses lacunes en matière de politique de ressources humaines. Nous souhaitons désormais mettre en place une politique de formation claire afin de promouvoir au mieux l'évolution de carrière au sein de la Maison des Arts de Créteil. Des formations individuelles seront ainsi proposées au personnel pour compléter les connaissances sur l'évolution des techniques des métiers et des pratiques mais aussi, sur la base de demandes formulées par le personnel lors d'entretiens individuels pour acquérir de nouvelles connaissances liées à d'autres métiers de la branche en cas de volonté d'évolution et/ou de reclassement au sein de la Maison des Arts.

2) L'outil de travail

2.1- Le bâtiment, les équipements

Le bâtiment lui-même présente de nombreuses potentialités avec de vastes espaces divers et trois salles de spectacles :

- La Grande Salle de 1053 places possède un magnifique plateau qui vient d'être rénové, il nous permet de présenter des spectacles difficiles à accueillir dans d'autres théâtres
- La Petite Salle de 270 places, parfaite dans son rapport scène/salle et très convoitée par les artistes accueillis à la MAC toutes disciplines confondues
- Le Satellite de 104 places est principalement utilisé comme studio de répétitions pour les artistes en création, espace d'ateliers de pratique pour le public et comme salle de spectacle lors des festivals ou pour les spectacles jeune public nécessitant de toute petite jauge (maternelles)
- La Piscine utilisée comme espace de répétitions, lieu de performances en amont de certaines représentations ou lieu de fête pour des bals participatifs, des battles ...
- Les halls utilisés comme lieu d'exposition

La qualité de l'accueil du public implique de nouveaux gestes architecturaux simples comme le réaménagement d'espaces à priori anodins : le bar-restaurant et le hall d'entrée qui contribuent indubitablement à créer un climat particulier, un endroit où l'on se sent chez soi dans une ambiance chaleureuse, conçu à échelle humaine engageant à s'attarder avant ou après les spectacles.

Les travaux de réhabilitation de la MAC, sur la durée de la présente convention, portent un projet ambitieux de remise aux normes et d'isolation de la toiture, de changement des fauteuils, moquette et revêtements muraux de la grande salle, de rénovation et de restructuration d'espaces, d'équipements scéniques, de remise en forme des circulations et des lieux.

La MAC tient à remercier l'EPT Grand Paris Sud-Est Avenir, propriétaire du bâtiment, pour son engagement fort notamment à travers les chantiers en voie d'être accomplis, de modernisation des espaces scéniques de la MAC. Rénovation des sièges et des moquettes de la grande salle, réfection de l'étanchéité de la toiture et des façades. (Pour mémoire un investissement de 5,6 millions d'euros en 4 ans.).

L'EPT GPSEA pilote également la nouvelle étude de programmation de travaux sur les espaces non scéniques ; les espaces quotidiens dans lesquels nous vivons. Nous participerons activement en collaboration avec le directeur du Centre chorégraphique, à la réflexion quant à l'élaboration et la réalisation de ces travaux de rénovation. Un rendez-vous est déjà pris en septembre avec l'architecte-programmiste afin d'établir les premières étapes des travaux.

En effet, aujourd'hui la MAC dispose de vastes espaces parfois sous utilisés, notamment l'ancienne bibliothèque. Le réaménagement de ces espaces devrait permettre de répondre mieux au projet artistique, d'intégrer les évolutions technologiques des dernières années et d'aller vers une plus grande convivialité.

Le réaménagement du hall d'entrée et du bar-restaurant, le choix du mobilier, des couleurs, des éclairages, du système son contribuant à créer une atmosphère accueillante et familière en harmonie avec le projet artistique largement ouvert à tous.

Les rencontres entre la MAC et l' EPT *Grand Paris Sud-Est Avenir* ont permis de dégager des priorités. Nous le savons : tout projet ambitieux pour la culture exige des moyens budgétaires et une volonté politique claire et déterminée. Il serait souhaitable que nos partenaires puissent contribuer à la réalisation de ce projet ambitieux.

- Réaménagement de la **scène de la grande salle** (déjà réalisé) et de la salle
- Création **d'espaces partagés entre le CCN et la MAC (en parallèle à la réflexion sur l'évolution du CCN)**
- Aménagement **d'espaces de travail des artistes en résidence**
- Réaménagement du **hall d'entrée, du restaurant et des espaces de vie**, mise aux normes de la cuisine permettant de décaler le centre de gravité de la MAC vers le bar actuel pour un « corner billetterie » plus central, connecté, restructuré sur la base d'un travail de relation publique plus affirmé . Cela dégagerait l'espace actuel de l'accueil donnant lieu à un espace restauration revisité, agrandi, modernisé, se prolongeant alors du restaurant actuel vers l'entrée de la maison. Le bar et le restaurant seraient alors dissociés mais liés pour une meilleure harmonisation des espaces communs.
- Une réflexion est en cours sur la possibilité de créer des **logements d'artistes** à la MAC à l'image de certaines scènes nationales (Calais, Amiens) Nous entendons bien-sûr qu'il faudra alors changer notre classification d'ERP et prévoir un aménagement des astreintes SSIAP. Cela nous permettrait de faciliter l'accueil de compagnies internationales, des compagnies accueillies en résidence et de réduire considérablement le montant des nuitées d'accueil s'élevant entre 90 000€ et 100 000 € pour une saison.
Les coûts de restructuration s'annonçant très élevés, une participation des autres partenaires institutionnels serait souhaitable.

Objectifs :

Permettre d'accueillir parfaitement nos artistes en résidence en mettant à leur disposition des espaces de travail mais aussi des logements permettant de limiter les coûts des résidences pour les compagnies.

2.2- La machinerie du théâtre

Concernant les investissements scéniques, différents chantiers à chiffrer sont envisagés :

- Plateau : Grill de la piscine, moteurs et ponts pour permettre une transformation en format spectacle plus facile et rapide,
- Son : Système petite salle, amplis, HF, micros théâtre haut de gamme : les demandes en technique des compagnies sont de plus en plus importantes et notre matériel devient obsolète.
- Lumières : Projecteurs automatiques (là-aussi, la demande est de plus en plus importante et implique des locations très onéreuses), projecteurs de différents types, kit lumières d'exposition dans les halls.
- Vidéo : renouvellement du parc de matériel

2.3- Les équipements des bureaux

Des travaux de rénovation des bureaux ont été réalisés l'année dernière. La priorité est au renouvellement du réseau informatique de la MAC qui doit être remplacé dans les plus brefs délais. Ce nouvel équipement nécessitera également l'achat de nouveaux ordinateurs, une partie du parc informatique devenant obsolète. Ces différents achats s'élèvent à 18 000 € environ et seront réalisés progressivement sur la durée de la convention.

- Une nouvelle billetterie « full web » a été récemment d'acquise en vue d'une optimisation de ses usages et d'une amélioration substantielle de la partie CRM permettant une meilleure connaissance statistique des publics.

E- Les orientations budgétaires.

Objectifs :

Porter une ambition volontariste pour maintenir les dépenses artistiques et d'actions culturelles à 45 % du budget global.

Préserver la capacité actuelle de diffusion, de production et de co-production.
Développer les recettes de billetterie tout en maintenant nos objectifs d'ouverture à tous les publics

TOM : 47 à 51 % du budget global.

Charges artistiques et actions culturelles : 49 à 53 % du budget global.

Disponible pour l'activité : 30 à 40% des produits structurels.

Recettes propres : de 18 à 30 % selon année de diffusion des productions déléguées ou non.

L'équilibre financier positif au cours des deux dernières années de la nouvelle direction est le fruit d'une gestion rigoureuse. La maîtrise des charges de la structure en ordre de marche y compris la masse salariale ont fait l'objet d'efforts considérables de la part du personnel ces dernières années. Certains investissements liés à la structure notamment informatiques ont été reportés et seront effectués pendant la durée de la convention.

Les dépenses de fonctionnement sont pour la plupart incompressibles car liées à la taille du bâtiment dont la MAC à la charge (chauffage, électricité, maintenance, nettoyage...). Ces dépenses connaissent une hausse mécanique due à l'augmentation du coût de la vie.

La masse salariale est relativement faible, la MAC comptant 24 permanents dont de nombreux jeunes salariés avec un salaire d'entrée faible. La force de l'équipe se traduit par son engagement déterminé mais il faut repenser la grille salariale afin de permettre aux salariés une lecture transparente et des perspectives d'évolution. Les chantiers prévus dans le secteur des ressources humaines ainsi que les embauches nécessaires pour permettre un travail serein pour tous vont entraîner une légère augmentation de la masse salariale.

Grâce aux productions déléguées et à la vente des spectacles, les recettes propres de la MAC ont augmenté pendant ces deux dernières années. Cependant, ces résultats sont variables selon les années de création et celles de tournées. De plus, la vie des spectacles grand format est désormais plus courte et les dates de tournée sont surtout importantes la première saison.

Une augmentation des tarifs de billetterie a été effectuée à partir de la saison 2017-2018. Il faudra sans doute prévoir encore une légère hausse des tarifs tout en maintenant nos objectifs d'ouverture à tous les publics notamment les jeunes et les publics très défavorisés

L'évolution marginale des subventions, la progression constante des coûts des spectacles et la hausse mécanique des dépenses de structure diminuent inévitablement la marge artistique et nous fait courir le risque de ne pas pouvoir maintenir le nombre de représentations au niveau actuel.



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

N°CT2019.5/137-4

L'an deux mil dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Corinne DURAND à Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DEBARRY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/137-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114299-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de votants : 63

Vote(s) pour : 63

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/137-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114299-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019

N°CT2019.5/137-4

OBJET : **Equipements culturels et sportifs** - Adoption de conventions de partenariat dans le cadre des Classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES).

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération n°CT2019.3/081-1 en date du 19 juin 2019 autorisant Monsieur le Président à solliciter l'agrément, pour le dispositif Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES), pour le conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi ;

CONSIDERANT que cette démarche s'inscrit dans la continuité du récent classement du conservatoire Marcel Dadi en tant que Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) ; que les élèves inscrits dans un établissement ainsi agréé et reçus après examen en CPES deviennent des étudiants de plein droit et peuvent bénéficier des diverses aides étudiantes (bourses, accès au logement social...), ce qui constitue une très nette amélioration des conditions financières de poursuite de leurs études ;

CONSIDERANT que le dossier de candidature, transmis en Préfecture durant l'été, est en cours d'examen par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France ; qu'afin d'appuyer la candidature du CRR de Créteil, la DRAC d'Ile-de-France a souhaité que les coopérations et partenariats avec l'Université et les institutions labellisées par le Ministère de la culture soient formalisés par des conventions ;

CONSIDERANT que ces collaborations actives avec ces établissements culturels phares du territoire participent tout à la fois de l'ambition de ce nouveau dispositif national des CPES et de la mise en articulation plus forte entre les secteurs de l'enseignement et du monde professionnel ;

CONSIDERANT que dans ce contexte, il est proposé de formaliser des conventions de partenariats avec les institutions et établissements suivants : la Maison des Arts de Créteil (MAC), la Muse en circuit, Centre National de Création Musicale, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint Maur ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/137-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114299-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOPTE** les conventions de partenariats, ci-annexées, élaborées dans le cadre du dispositif des Classes préparatoires à l'enseignement Supérieur (CPES).

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions, ainsi que tout document afférent.

FAIT A CRETEIL, LE ONZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/137-4
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114299-DE-1-1

**PROJET DE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT
MAIRIE DE SAINT-MAUR**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) identifié sous le numéro SIREN 200 058 006, dont le siège est situé à l'hôtel de ville de Créteil, Place Salvador Allende, 94010 Créteil CEDEX, créé à compter du 1^{er} janvier 2016 aux termes du décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial.

Représenté par Monsieur Laurent CATHALA, Président, spécialement habilité à l'effet des présentes en application de la délibération du conseil de territoire n°CT2019..... du 11 décembre 2019.

Ci-après dénommé, « **GPSEA** »,

D'une part,

Et

LA MAIRIE DE SAINT-MAUR, située Place Charles de Gaulle, 94100.

Représentée par Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, agissant conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 201.., prise pour son application,

Ci-après dénommée « **la Commune** ».

Préambule

Les deux Conservatoires à Rayonnement Régional (CRR) de Saint Maur et de Créteil proposent une diversité de disciplines artistiques dont l'enseignement est encadré par les différents schémas d'orientations pédagogiques du Ministère de la Culture qui en précisent les contenus et les cursus.

Les modifications conséquentes de ces textes durant ces dernières années visent notamment à créer les conditions d'une plus grande pluridisciplinarité dans les cursus permettant de la sorte de nourrir les parcours de formation des musiciens, comédiens et danseurs par des apports se référant à ces trois domaines artistiques. En outre, le renforcement des contenus pédagogiques vise une meilleure insertion professionnelle des étudiants. La création des classes préparatoires à l'enseignement professionnel participe de cette perspective.

Dans ce cadre, la mise en œuvre de filières consolidées d'enseignement dans chaque discipline invite à des coopérations et partenariats inter-établissements.

Pour ce qui concerne plus particulièrement l'enseignement de la danse, une coopération plus approfondie entre ces deux établissements est apparue opportune. Celle-ci concerne plus particulièrement les enseignements en danse jazz dispensé au CRR de Créteil et en cours d'écriture proposé au CRR de Saint-Maur.

Ces enseignements sont nécessaires dans la formation des élèves respectivement en comédie musicale au CRR de Saint Maur et en Cycle Etudiant Formation musicale (FM) / culture musicale / accompagnement au CRR de Créteil.

Article 1 : OBJET

Dans le cadre de son cursus comédie musicale, le CRR de Saint-Maur propose un seul cours de danse jazz à ces étudiants en cycle 3 et en cycle 3 spécialisé et en parallèle, le CRR de Créteil ne dispense pas de cours d'écriture.

La présente convention a pour objet de définir les conditions du partenariat sur ces deux disciplines entre les parties.

Article 2 : PLANNINGS DES COURS

Horaires des cours de danse jazz dispensés au CRR de Créteil en dehors des vacances scolaires :

- Mardi de 18h30-20h
- Jeudi de 18h-21h
- Vendredi de 18h-19h30 puis ensemble chorégraphique de 19h30 à 21h30

Horaires des cours d'écriture dispensés au CRR de Saint Maur en dehors des vacances scolaires :

- Mardi de 14h30 à 16h

Article 3 : SUIVI DE LA SCOLARITE ET PEDAGOGIQUE

Chaque conservatoire d'accueil appliquera le suivi de scolarité du conservatoire d'origine de l'élève. Pour les élèves issus du CRR de Créteil, un tableau Excel élaboré par la scolarité sera complété par le professeur du CRR de Saint Maur à chaque séance et envoyé à la scolarité de Créteil à chacune des vacances scolaires.

Pour les élèves issus du CRR de Saint Maur, le professeur du CRR de Créteil remplit chaque semaine une feuille de présence.

Un certificat médical de moins de trois mois doit être remis le jour du premier cours de danse à la scolarité du CRR de Créteil. Sans ce document, l'élève assistera au cours sans y participer.

Article 4 : EVALUATION

L'évaluation se passera respectivement dans les conservatoires de St Maur pour l'écriture et de Créteil pour la danse. Pour les élèves issus du CRR de Créteil, la saisie des appréciations du bulletin semestriel sera effectuée par la scolarité de Créteil, d'après les retours de l'enseignant de Saint Maur.

Article 5 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE

GPSEA et la Commune s'engagent à faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans chaque établissement.

Préalablement à la mise en œuvre des projets, GPSEA et la Commune reconnaissent :

- Avoir souscrit à une assurance liée à l'occupation des locaux par son personnel et ses usagers pendant les répétitions, ainsi que celles liées à la couverture de tous les objets et matériels lui appartenant,
- Avoir fait procéder avec le responsable de l'établissement ou son représentant à une visite des lieux et plus particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés,
- Avoir fait constaté avec le responsable de l'établissement, l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés ...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Aucun recours ne pourra être engagé contre GPSEA et la Commune pour les effets personnels et objets égarés ou dérobés dans chaque établissement.

Article 6 : COÛTS

La présente convention est établie entre les parties à titre gracieux, elle ne génère pas de coût supplémentaire pour les étudiants, ni pour aucune des deux collectivités.

Article 7 : DUREE ET RESILIATION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et se termine le 30 juin 2020.

Article 8 : LITIGES

En cas de différend portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant de saisir la juridiction compétente.

Fait à Créteil, le _____ en deux exemplaires originaux

Pour le territoire Grand Paris Sud Est Avenir,

Pour la Mairie de Saint-Maur,

Le Président,

Le Maire,

Laurent CATHALA

Sylvain BERRIOS

**PROJET DE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT
MAISON DES ARTS DE CRETEIL**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) identifié sous le numéro SIREN 200 058 006, dont le siège est situé à l'hôtel de ville de Créteil, Place Salvador Allende, 94010 Créteil CEDEX, créé à compter du 1^{er} janvier 2016 aux termes du décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial.

Représenté par Monsieur Laurent CATHALA, Président, spécialement habilité à l'effet des présentes en application de la délibération du conseil de territoire n°CT2019..... du 11 décembre 2019.

Ci-après dénommé, « **GPSEA** »,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE,

Numéro de SIRET : 392 553 897 000 19 Code APE/NAF : 9001Z

Licence(s) **catégorie 1-1120813/catégorie 2-1120812/catégorie 3-1120811**.

Sise Place Salvador Allende, 94000 - Créteil.

Représentée par Monsieur Christian FOURNIER, Président, dûment habilité par délibération du conseil d'administration du 19 octobre 2016.

Ci-après dénommée « **la MAC** ».

Préambule

La Maison des Arts et de la Culture André Malraux de Créteil et du Val Marne, inaugurée en 1977, est reconnue « Scène Nationale » depuis la création du label en 1990. Etablissement d'envergure essentiel dans la géographie du Grand Paris, la MAC, très ouverte sur l'international et extrêmement attentive au jeune public, est aussi un chef d'orchestre des forces culturelles locales. Son implication en direction du monde scolaire, de la maternelle au lycée, est exemplaire. Elle développe depuis de longues années un projet artistique ambitieux ouvert sur le monde et les innovations. Maison de tout le monde, c'est aussi un établissement particulièrement hospitalier à l'égard des acteurs de la vie locale et des différents publics accueillis. Elle met en œuvre concrètement au quotidien l'idée que la culture a une dimension citoyenne autant qu'artistique.

Lieu d'effervescence artistique, la Maison des Arts de Créteil (MAC), est un partenaire artistique et pédagogique privilégié du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Créteil. Au service des droits culturels, ces deux établissements mettent en œuvre une dynamique de coopération, de transmission d'expérience et d'innovation sur le territoire de Créteil et de Grand Paris Sud Est Avenir.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Créteil propose une diversité de disciplines artistiques dont l'enseignement est encadré par les différents schémas d'orientations pédagogiques du Ministère de la Culture qui en précisent les contenus et les cursus. Les modifications conséquentes de ces textes ces dernières années et la création du dispositif des classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) visent notamment à créer les conditions d'une plus grande pluridisciplinarité dans les cursus permettant de la sorte de nourrir les parcours de formation des musiciens, comédiens et danseurs par des apports se référant à ces trois domaines artistiques. En outre, le renforcement des contenus pédagogiques vise une meilleure insertion professionnelle des étudiants. La création des classes préparatoires à l'enseignement professionnel participe de cette perspective.

L'élaboration du futur projet d'établissement du CRR met en lumière trois axes de développement, en correspondance avec le projet artistique de la MAC :

- La préparation à l'enseignement supérieur
- La création et la coopération artistique
- Le développement du numérique

Dans ce cadre, il est apparu opportun de préciser le partenariat entre les deux parties, partenariat qui tend à enrichir et à explorer de nouvelles formes pédagogiques et artistiques, à consolider le parcours d'insertion professionnelle des élèves et des étudiants du CRR et à initier de nouvelles démarches de relation au spectateur.

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les objectifs, les axes et les actions du partenariat entre les parties.

Article 2 : OBJECTIFS

Le CRR et la MAC poursuivent les objectifs artistiques, pédagogiques et sociétaux suivants :

- L'éducation artistique et culturelle par l'école du spectateur,
- Le développement et la circulation des publics au sein des établissements culturels,
- La découverte d'une programmation d'excellence : les arts vivants, le répertoire, la création contemporaine, l'interdisciplinarité et le métissage artistique,
- La transmission artistique aux étudiants,
- Le partage d'expertise artistique et de savoirs.

Article 3 : DEFINITION DES ACTIONS CONCERNEES

Les actions de partenariat peuvent prendre des formes diversifiées :

- La présentation d'avant-programmes des élèves du CRR en préambule des représentations de la saison de la MAC,
- La diffusion de spectacles des élèves du CRR à la MAC,
- La participation des élèves du CRR aux programmations de la MAC,
- Des « master class » par les équipes artistiques de la MAC,
- La venue d'élèves du CRR aux répétitions des artistes en résidence de la MAC,
- L'accueil d'élèves-étudiants du CRR en COP/CPES théâtre et metteur en scène sous forme de stages d'immersion professionnelle et artistique,
- Et toute autre initiative répondant aux objectifs définis à l'article 2.

Le programme d'actions menées en partenariat par les deux parties sera acté par un comité de projets, chaque début de saison artistique en présence des équipes de chacune des parties, au regard du bilan de l'année écoulée.

Article 4 : RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Le CRR et la MAC s'engagent à respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans chacun des établissements.

Préalablement à la mise en œuvre des projets, le CRR et la MAC reconnaissent :

- Avoir souscrit à une assurance liée à l'occupation des locaux par son personnel et ses usagers pendant les répétitions, ainsi que celles liées à la couverture de tous les objets et matériels lui appartenant,
- Avoir procédé avec le responsable de chaque établissement ou son représentant à une visite des lieux et plus particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés,
- Avoir constaté avec le responsable de chaque établissement, l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés ...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Aucun recours ne pourra être engagé contre le CRR et la MAC pour les effets personnels et objets égarés ou dérobés dans chaque établissement.

Article 5 : COÛTS

La MAC s'engage à titre gracieux à accueillir les élèves : lors de programmations définies à chaque début de saison ; lors de la diffusion des spectacles des élèves du CRR à la MAC.

Une participation financière pourra être demandée pour les masters class d'artistes organisées par la MAC.

La MAC propose dans l'esprit d'accessibilité à la culture du CRR, des entrées gratuites aux familles des élèves participants ; et des entrées à un tarif préférentiel de 8 euros sur toutes les programmations de l'année sur présentation de la carte d'élève, d'étudiant ou de professeur du CRR.

Article 6 : DUREE ET RESILIATION

La présente convention pluriannuelle entrera en vigueur à compter de sa signature pour une durée de 3 ans.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties deux mois au minimum avant la date anniversaire.

PROJET DE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT MUSE EN CIRCUIT
--

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) identifié sous le numéro SIREN 200 058 006, dont le siège est situé à l'hôtel de ville de Créteil, Place Salvador Allende, 94010 Créteil CEDEX, créé à compter du 1^{er} janvier 2016 aux termes du décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial.

Représenté par Monsieur Laurent CATHALA, Président, spécialement habilité à l'effet des présentes en application de la délibération du conseil de territoire n°CT2019..... du 11 décembre 2019.

Ci-après dénommé, « **GPSEA** »,

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION « LA MUSE EN CIRCUIT », sise 18 rue Marcellin Berthelot, 94140 ALFORTVILLE

N° de siret : 328 265 400 00031

Représentée par Madame Geneviève GALLOT, Présidente, dûment habilitée par délibération du conseil d'administration.

Ci-après dénommée, « **la Muse en Circuit** »,

D'autre part,

Préambule

La Muse en Circuit, labellisée Centre National de Création Musicale (CNCM) par le Ministère de la Culture et de la Communication, constitue un pôle artistique et culturel majeur des arts sonores contemporains et des musiques d'aujourd'hui. Engagé de par ses activités dans les projets musicaux décloisonnant le champ de l'art sonore, le CNCM explore en outre les autres champs artistiques (littérature, théâtre, danse, arts plastiques...) avec une constante et égale attention accordée à la recherche et à la formation. A la pointe de l'innovation technologique, le CNCM a accentué son implication dans le domaine de la sensibilisation et de la transmission des pratiques et des savoirs musicaux par le biais d'initiatives et de projets favorisant la découverte et le partage avec tous les publics.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Créteil propose une diversité de disciplines artistiques dont l'enseignement est encadré par les différents schémas d'orientations pédagogiques du Ministère de la Culture qui en précisent les contenus et les cursus. Les modifications conséquentes de ces textes ces dernières années et la création du dispositif des classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES) visent notamment à créer les conditions d'une plus grande pluridisciplinarité dans les cursus permettant de la sorte de nourrir les parcours de formation des musiciens, comédiens et danseurs par des apports se référant aux à ces trois domaines artistiques. En outre, le renforcement des contenus pédagogiques vise une meilleure insertion professionnelle des étudiants. La création des classes préparatoires à l'enseignement professionnel participe de cette perspective.

L'élaboration du futur projet d'établissement du CRR met en lumière trois axes de développement, en correspondance avec le projet artistique du CNCM :

- La préparation à l'enseignement supérieur
- La création et la coopération artistique
- Le développement du numérique

Dans ce cadre, il est apparu opportun de préciser le partenariat entre les deux parties, partenariat qui tend à enrichir et à explorer de nouvelles formes pédagogiques et artistiques, à consolider le parcours d'insertion professionnelle des élèves et des étudiants du CRR et à initier de nouvelles démarches de relation au spectateur.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les objectifs, les axes et les actions du partenariat entre les parties.

Article 2 : Objectifs

Le CRR et la MUSE EN CIRCUIT poursuivent les objectifs artistiques, pédagogiques et sociétaux suivants :

- l'éducation artistique et culturelle par l'école du spectateur,
- le développement et la circulation des publics au sein des établissements culturels,
- la découverte d'une programmation d'excellence fondée sur les arts vivants, le répertoire et la création contemporaine, l'interdisciplinarité et le métissage artistique,

- La transmission artistique aux étudiants,
- Le partage d'expertise artistique et de savoirs.

Article 3 : Définition des actions concernées

Les actions de partenariat peuvent prendre des formes diversifiées :

- La diffusion de spectacles d'élèves-étudiants du CRR à la Muse en Circuit ;
- La diffusion de spectacles de la Muse en Circuit au sein du CRR ;
- La participation d'élèves-étudiants du CRR aux programmations de la Muse en Circuit ;
- Des « master class » par les équipes artistiques de la Muse en Circuit ;
- La venue d'élèves-étudiants du CRR aux répétitions des artistes en résidence à la Muse en Circuit ;
- Des répétitions d'artistes de la Muse en Circuit au sein du CRR ;
- L'accueil d'élèves-étudiants du CRR en CPES sous forme de stages d'immersion professionnelle et artistique ;
- La création et l'expérimentation d'outils numériques, pédagogiques et artistiques ;
- Le partage d'expertise technique, acoustique et numérique ;
- Et toute autre initiative répondant aux objectifs définis à l'article 2.

Le programme d'actions menées en partenariat par les deux parties sera acté par un comité de projets, chaque début de saison artistique en présence des équipes de chacune des parties, au regard du bilan de l'année écoulée.

Article 4 : Responsabilités et assurances

Le CRR et la MUSE EN CIRCUIT s'engagent à respecter les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans chaque établissement.

Préalablement à la mise en œuvre des projets, le CRR et la MUSE EN CIRCUIT reconnaissent :

- Avoir souscrit à une assurance liée à l'occupation des locaux par son personnel et ses usagers pendant les répétitions, ainsi que celles liées à la couverture de tous les objets et matériels lui appartenant,
- Avoir procédé avec le responsable de l'établissement ou son représentant à une visite des lieux et plus particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés,
- Avoir constaté avec le responsable de l'établissement, l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés ...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Aucun recours ne pourra être engagé contre le CRR et la MUSE EN CIRCUIT pour les effets personnels et objets égarés ou dérobés dans chaque établissement.

Article 5 : Conditions financières

